

COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS
ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
Mme RÉGINE LAURENT, Présidente
M. ANDRÉ LEBON, Vice-président
M. MICHEL RIVARD, Vice-président
Mme HÉLÈNE DAVID, Commissaire
M. ANDRÉS FONTECILLA, Commissaire
M. GILLES FORTIN, Commissaire
M. JEAN-SIMON GOSSELIN, Commissaire
M. LESLEY HILL, Commissaire
Mme LISE LAVALLÉE, Commissaire
M. JEAN-MARC POTVIN, Commissaire
Mme LORRAINE RICHARD, Commissaire
Mme DANIELLE TREMBLAY, Commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

Montréal, le 11 février 2020

Volume 25

ROSA FANIZZI & ODETTE GAGNON
Sténographes officielles

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	3
FOYER POUR FEMMES AUTOCHTONES DE MONTRÉAL NAKUSET ELIZABETH FAST MÉLANIE LEFEBVRE	6
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS LISA ELLINGTON	45
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CAROLE LÉVESQUE	118
REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ DU QUÉBEC TANYA SIROIS AUDREY BERGERON-BILODEAU ÉDITH CLOUTIER, ÈVE LAOUN	166
FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC MARY HANNABURG ALEXANDRA LORANGE	216
PEGGIE JÉRÔME MÉLANIE PÉDOSWAY SARAH CLÉMENT	256

1 EN L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce onzième (11e)
2 jour du mois de février :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LE GREFFIER :

7 L'audience du onze (11) février deux mille vingt
8 (2020) est maintenant ouverte.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci, bonjour. Alors, j'ai le plaisir d'ouvrir
11 aujourd'hui, une semaine d'audience consacrée aux
12 nations autochtones. Comme vous le savez, notre
13 mandat spécifie que nous devons considérer la
14 réalité des populations autochtones dans la
15 démarche de la Commission, en nous appuyant
16 notamment sur les travaux de la Commission
17 d'enquête sur les relations entre les Autochtones
18 et certains services publics, appelée communément
19 la Commission Viens, ainsi que sur les résultats de
20 l'Enquête nationale sur les femmes et les filles
21 autochtones disparues et assassinées.

22 La Commission Viens a reçu au-delà de mille
23 (1000) témoignages en audience et son équipe a
24 rencontré trois mille (3000) personnes. Au terme de
25 l'exercice, les onze (11) nations ont été visitées,

1 ainsi que la quasi-totalité des communautés des
2 Premières Nations et des villages du Nunavik. Je
3 vous rappelle qu'il y a un chapitre entier du
4 rapport Viens qui comporte vingt-neuf (29) appels à
5 l'action et qui est consacré au Service de
6 protection de la jeunesse en milieu autochtone.
7 Nous ne souhaitons pas refaire tout le processus,
8 mais plutôt prendre appui sur l'état des services
9 sociaux bien documentés par la Commission Viens,
10 pour apporter notre contribution à la création d'un
11 espace de dialogue avec les nations autochtones
12 afin de protéger les droits de leurs enfants à la
13 sécurité, bien sûr, mais aussi leurs droits à leurs
14 identités, leurs cultures et leurs langues.

15 Alors, nous entamons cette série de seize
16 (16) audiences en recevant ce matin Nakuset, qui
17 est directrice générale du Foyer pour femmes
18 autochtones de Montréal, bienvenue.; madame
19 Elizabeth Fast, qui est professeure adjointe,
20 département des sciences appliquées à l'Université
21 Concordia, bienvenue, Madame; ainsi que madame
22 Mélanie Lefebvre, membre du conseil
23 d'administration et bénévole au Foyer femmes
24 autochtones de Montréal, bienvenue.

25 Alors, elles vont nous présenter

1 aujourd'hui les constats qui sont issus d'un projet
2 de recherche-action entre l'Université Concordia,
3 le Foyer pour femmes autochtones de Montréal, le
4 CPE Soleil Levant et la DPJ du CIUSSS l'Ouest-de-
5 l'Île-de-Montréal. Alors, je vous rappelle que
6 votre témoignage est de soixante (60) minutes,
7 quinze (15) minutes de présentation. Avant de vous
8 laisser la parole, je vais demander au greffier de
9 vous assermenter. Et comme nous avons la
10 traduction, parce que vous allez intervenir en
11 anglais, je vais vous demander de ne pas parler
12 trop rapidement pour permettre la traduction. Ça
13 va? Alors, je demande au greffier de vous
14 assermenter s'il vous plaît.

15

16 FOYER POUR FEMMES AUTOCHTONES DE MONTRÉAL

17 **NAKUSET,**

18 (Sous serment)

19

20 UNIVERSITÉ CONCORDIA

21 DÉPARTEMENT DES SCIENCES APPLIQUÉES

22 **ELIZABETH FAST,**

23 (Sous serment)

24

25

1 FOYER POUR FEMMES AUTOCHTONES DE MONTRÉAL

2 **MÉLANIE LEFEBVRE,**

3 (Sous serment)

4

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Voilà. La parole est à vous, Mesdames.

7 Mme ELIZABETH FAST :

8 (Traduction simultanée)

9 Merci de nous recevoir, Madame la Commissaire et
10 les Commissaires et vous tous dans cette salle.

11 Nous sommes ici pour discuter d'un projet de
12 recherche qui a débuté il y a trois ans entre le
13 Centre des femmes autochtones de Montréal, ainsi
14 que le Batshaw et l'Université Concordia, ainsi
15 qu'avec Rising Sun Daycare et des membres du RÉSEAU
16 de stratégie autochtone de Montréal.

17 Donc, voici les membres de l'équipe de
18 recherche, qui inclut les organisations
19 mentionnées, ainsi que (inaudible), qui travaille à
20 la Protection de la jeunesse. J'espère ne pas aller
21 trop vite.

22 Bon, le contexte. Ce projet a été fondé
23 grâce à un financement par le Conseil des sciences
24 sociales et des humanités. Ça a pris... notre
25 approche a été celle où on s'est approché des

1 femmes des foyers, des femmes autochtones. On leur
2 a demandé quelles étaient leurs préoccupations
3 quant au soin des enfants et ils ont approché
4 certains des bénévoles à Batshaw pour voir
5 comment... on savait depuis longtemps qu'il y avait
6 des choses sur lesquelles Nakuset avait travaillé
7 pour les enfants et les familles et les choses
8 qu'elle avait comprises dans le contexte de son
9 travail. Et nous avons déjà un groupe en place qui
10 s'appelait le Cercle des soins, qui se réunissait
11 mensuellement pour traiter de ces choses, alors on
12 voulait la recherche pour appuyer. Donc, ils
13 avaient besoin de recherche pour appuyer leurs
14 décisions, et donc on s'est (inaudible) avec
15 Batshaw pour essayer d'améliorer les services pour
16 les familles autochtones ainsi que leurs enfants.

17 Donc, au début on voulait déterminer la
18 proportion de familles autochtones servies par
19 Batshaw pour comprendre aussi les obstacles pour
20 fournir des services appropriés, identifier les
21 outils nécessaires, agir comme force mobilisatrice
22 pour combler les carences dans leur structure. Il y
23 avait des éléments de recherche multiples. On s'est
24 réuni avec les employés en informatique pour voir
25 comment mieux pister parce qu'on perdait souvent

1 le nombre exemple, par exemple, d'enfants
2 autochtones. On avait aussi des groupes avec des
3 fournisseurs de service en première ligne, des
4 gestionnaires. On avait aussi des interviews
5 individuels quant à la qualité des services fournis
6 aux familles autochtones. Et avec ces résultats, on
7 avait des réunions de suivi avec les membres du
8 personnel et des gestionnaires de Batshaw.

9 Et la première conclusion c'est que bien
10 les gens s'engagent à améliorer les services aux
11 familles autochtones et d'apporter des changements
12 à Batshaw, il y avait aussi des restrictions qui
13 s'imposaient quant aux pratiques pour les
14 gestionnaires. Alors, d'abord, nous ne pouvions pas
15 déterminer le nombre exact d'enfants autochtones
16 confiés à des familles, qu'il y a des barrières à
17 cette détermination, barrières incluses,
18 mentionnées dans le rapport. Toutefois, on a vu que
19 ce n'est pas acceptable et on ne sait à qui imputer
20 cette responsabilité, mais on sait que la
21 responsabilité est conjointe entre le CIUSSS de
22 l'Ouest-de-l'Île et la province pour rendre cela
23 plus ouvert à la diversité des réalités
24 autochtones, ainsi que des enfants qui nous
25 viennent du Nord, qui sont confiés et qui ne sont

1 pas nécessairement, ne sont pas sous la gouverne de
2 Batshaw. Alors, il y a une imprécision à savoir qui
3 est responsable pour ces enfants, qui a le mandat
4 et combien d'enfants sont ainsi traités.

5 Alors, on a formulé des recommandations à
6 cet effet, donc je parlerai plus tard. Avec les
7 groupes d'étude, des gens ont dit qu'il y avait des
8 attitudes racistes de la part du personnel de
9 Batshaw et on donne des exemples qui figurent dans
10 le rapport, que le suivi par Batshaw avec les
11 organisations communautaires est incohérent et il y
12 a un manque de collaboration dans plusieurs cas. Il
13 y a aussi une carence de soutien pour les familles
14 pour obtenir le retour de leurs enfants et aussi un
15 manque de compréhension sur l'ensemble et le
16 soutien pour réduire la peine causée et ainsi que
17 pour, par exemple, maintenir le contact des
18 familles avec leurs enfants, et il n'y a presque
19 pas de services aux enfants quand ils sont sortis
20 de chez eux. Par exemple, il bien des cas où les
21 frères, les soeurs ne peuvent même pas communiquer.

22 Les employés de Batshaw, les gens qui
23 travaillent avec le CIUSSS odim, ils ont rapporté
24 qu'il y avait un manque de formation et de
25 communication, qu'il aurait peut-être un peu de

1 formation donnée dans certaines divisions, mais ça
2 ne se retrouve pas ailleurs, et qu'il y a, dans
3 l'ensemble, un manque de ressources nécessaires
4 pour desservir les populations autochtones à
5 Montréal et qu'il y a très peu de conscientisation
6 quant à la diversité des Premières Nations au
7 Québec et que toutes les formations n'ont pas le
8 budget pour embaucher les gens de l'externe, donc
9 les volontaires doivent servir de leur propre
10 temps, mais c'est problématique puisque la
11 formation sur les enfants et les familles
12 autochtones sont difficiles, puisqu'il y a très peu
13 de personnes avec cette expertise pour pouvoir
14 former adéquatement les travailleurs.

15 Ils ont aussi dit qu'il y avait aussi un
16 manque de représentation de travailleurs sociaux
17 autochtones qui donc, et à la rédaction du rapport,
18 c'est à l'automne deux mille dix-neuf (2019), il
19 n'y avait pas de gens des Premières Nations, des
20 nations inuites et des métis sur l'équipe et il y
21 avait à peu près seulement dix (10) employés
22 autochtones sur dix mille (10 000). Il y aussi un
23 manque de service de traduction, surtout pour les
24 familles inuites, la première fois qu'ils entrent
25 en contact avec les Services de protection de la

1 jeunesse, ça représente une barrière considérable
2 pour ces familles. Il y a aussi fort peu de
3 familles d'accueil autochtones.

4 Bon, il y a des barrières aussi quant aux
5 politiques et l'intendance, on s'est dit que la
6 Commission vérité et réconciliation, qui n'était
7 pas vraiment sur le radar du ministère et qu'il n'y
8 avait pas de volonté de la mettre en oeuvre enfin.
9 La Loi de la protection de la jeunesse en soi, à
10 bien des égards, n'est pas conçue pour les familles
11 autochtones et le placement des enfants est souvent
12 avec des enfants qui viennent du Nord, en raison de
13 manques de services communautaires. Par exemple, on
14 ouvre seulement parce qu'un enfant a besoin de
15 services médicaux. Donc, pour répéter les choses,
16 ce sont là les choses qui travaillent directement
17 avec les familles, c'est ce qu'ils nous disent ou
18 ce que nous-mêmes nous avons vécu en contact avec
19 ces personnes.

20 Quant aux entrevues avec l'équipe de
21 Batshaw, ils ont identifié plusieurs barrières. Par
22 exemple, le manque de connaissances du personnel à
23 tous les niveaux à propos des histoires autochtones
24 et des réalités contemporaines, les personnes à qui
25 on parlait donc, dans bien des cas, étaient des

1 personnes qui avaient un peu de connaissances sur
2 le sujet et pouvaient attester que leurs collègues
3 ne recevaient pas ce genre de formation et
4 n'étaient pas conscients.

5 Il y a aussi un haut niveau de rotation
6 parmi le personnel, qui affecte donc la cohérence
7 des interventions, y compris le personnel
8 autochtone qui trouve ça difficile de s'intégrer
9 dans un système qui manque de flexibilité. Les
10 décisions de placement sont faites à cause du
11 manque de services de santé fondés sur la
12 communauté.

13 Nous avons souligné ici quelques
14 recommandations. Beaucoup d'entre elles sont
15 congruentes avec la Commission Viens. Donc, celles-
16 ci, ces recommandations incluent dans trois
17 domaines : par exemple, l'éducation, donc pour
18 former le personnel allochtone, ainsi que les
19 décideurs. Donc, il devrait y avoir des formations
20 sur l'histoire et les réalités contemporaines de la
21 colonisation et aussi une formation sur les
22 ressources qui soient adaptées à la communauté et
23 comment y avoir accès. Et ce sur quoi nous avons
24 travaillé depuis quelques années, mais qui n'a pas
25 été mis en oeuvre, c'est d'établir un groupe de

1 travail ou des experts communautaires et l'équipe
2 de Batshaw va établir des directives écrites pour
3 l'ensemble.

4 Comme il ne nous reste que cinq minutes, je
5 demanderais à Nakuset de nous proposer des exemples
6 de choses dont j'ai parlé dans le rapport, puis on
7 reviendra aux recommandations lors de la
8 discussion.

9 Mme NAKUSET :

10 Merci, Elizabeth. Alors, j'ai travaillé au Foyer
11 autochtone pendant des années. Quand j'ai débuté,
12 j'ai remarqué que quand les femmes arrivaient avec
13 leurs enfants, la plupart étaient confiées à la
14 Protection de la jeunesse, et maintenant au fil des
15 ans, j'ai vu ces enfants venir avec leurs enfants,
16 et le cycle se reproduit en force et j'ai évoqué
17 ces problèmes à Batshaw pendant des années, pendant
18 dix (10) ans, en fait, et je ne vois pas
19 d'amélioration franchement. Je pense qu'on les a
20 approchés avec diverses idées quant à l'aide des
21 enfants. Par exemple, on a établi un manuel
22 culturel pour leur montrer comment les familles
23 d'accueil puissent savoir comment éduquer les
24 enfants selon leur culture. On a créé ça avec
25 Batshaw, mais en fait, ils n'ont pas ajouté de

1 contenu à cela, mais ils nous ont vus le faire,
2 l'appliquer. Et donc, c'est Batshaw.

3 On a aussi créé des programmes comme
4 (inaudible), qui est plutôt un programme comme un
5 Grand Frère, Grande Soeur, mais on a reçu
6 beaucoup... enfin connu, rencontré beaucoup
7 d'obstacles, car ce qu'on veut faire ne va pas
8 toujours de l'avant. On parlait en dernier lieu...
9 faisant partie du Groupe d'intégration clinique, on
10 voulait monter ça et pendant des années on a même
11 eu à écrire une demande, c'était il y a un an, et
12 ça ne fait que traîner.

13 Alors, en quoi est-ce que ça affecte les
14 familles? Bon, au Foyer des femmes j'ai dû
15 embaucher deux travailleurs pour les familles et
16 pour aider les femmes, avec le mandat dont Batshaw
17 doit s'acquitter et donc, de les accompagner dans
18 toutes les mesures.

19 Mais on ne voit pas nos enfants revenir,
20 même si... enfin ils ne relâchent pas les enfants.
21 On a trouvé que tout récemment un des travailleurs
22 a rencontré un travailleur social et la mère et il
23 a dit : on a regardé votre cas et on ne pense pas
24 que nous allons le retenir. On pense que vous avez
25 assez de soutien, donc ce sera suffisant. Puis

1 trois semaines plus tard, un après-midi, on
2 s'occupe du cas. Alors, qu'est-ce que ça fait à la
3 femme de penser que tout va bien, puis soudain
4 avoir à repasser à travers tout le processus encore
5 une fois? Et cela se reproduit souvent et ça,
6 vraiment c'est quelque chose qui perturbe les
7 femmes. Qu'elles soient à l'hôpital à donner
8 naissance à un enfant, puis le travailleur social
9 se présente là, et nos gens sont très alertes au
10 fait que la Protection de la jeunesse nous
11 surveille et je pense que le comité de recherche,
12 avec le travail que nous avons fait, a proposé
13 suffisamment de solutions pour aider pour amener
14 Batshaw à un niveau pour être capable de guérir et
15 d'améliorer la relation entre la Protection de la
16 jeunesse et les familles, mais ça ne passe pas.
17 Quelque chose nous retient. Ce qui rend bien
18 difficile aux femmes, lorsqu'elles sont enceintes
19 au Foyer, de même vouloir leurs enfants parce
20 qu'elles craignent que la Protection de la jeunesse
21 le leur enlèvera.

22 J'ai parlé à (inaudible) et à la Commission
23 Viens et il a répondu : « Rien n'est passé sur mon
24 bureau ». Alors, à quel moment est-ce que ça peut
25 changer lorsqu'on a un rapport qui a des

1 recommandations et qu'on ne met pas en oeuvre ça.
2 Ce serait bien de savoir comment vous pourriez nous
3 aider. Je ne sais pas si c'est suffisant d'avoir
4 vingt (20) ans d'expérience. J'aimerais voir des
5 changements, j'aimerais que les femmes soient plus
6 positives et pensent qu'elles auront un meilleur
7 futur, un meilleur avenir.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Ça va. Vous avez terminé la présentation?

10 Mme NAKUSET :

11 Est-ce qu'on peut y aller encore un peu plus?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Quelques secondes, mais vous aurez tout le temps
14 dans la discussion avec les commissaires pour
15 ajouter des choses suite aux questions. Alors,
16 merci pour votre présentation. On va débiter la
17 discussion avec Lesley Hill.

18 Mme LESLEY HILL, commissaire :

19 Q. **[1]** Merci d'être présentes avec nous et de
20 commencer cette semaine. J'aimerais souligner à
21 quel point ce projet de recherche est à l'avant-
22 garde avec ce comité et cette agence. Alors, même
23 si vous avez des résultats qui sont préoccupants et
24 qu'il y a beaucoup de travail à faire, je crois que
25 c'est important pour moi de souligner à quel point

1 c'est fantastique que vous ayez fait ce travail. Ma
2 première question c'est : malgré tout ce travail
3 que vous avez fait et tout le travail que les gens
4 ont essayé de faire au cours des dernières années,
5 on voit qu'il y a, en général, un manque de
6 compréhension, un manque d'appui, des attitudes
7 racistes.

8 Ainsi, ma question serait qu'est-ce qu'on
9 pourrait faire de plus, qu'est-ce qui pourrait
10 faire une différence à ce moment-ci, de façon à
11 aller de l'avant et de vous inquiéter que ça va
12 vous prendre encore vingt (20) ans pour que ça
13 aille mieux. Qu'est-ce que vous croyez serait les
14 actions clés à faire?

15 Mme ELIZABETH FAST :

16 Merci de nous dire ça. Je crois que l'organisation
17 doit avoir un mandat à suivre les recommandations
18 qui se trouvent dans le Rapport Viens, en plus des
19 autres rapports nationaux.

20 Il y a des étapes claires que certaines
21 provinces ont prises par rapport au service de
22 protection de la jeunesse, il y a certains endroits
23 où ils ont formé des équipes avec des membres
24 autochtones pour avoir les expertises et de
25 comprendre les types de relations à établir. Il y a

1 même un exemple où une certaine équipe est devenue
2 sa propre organisation pour travailler avec les
3 communautés autochtones.

4 Mais je crois qu'on doit avoir le mandat
5 qu'il doit y avoir de la formation de faite, que ce
6 soit clair que les promesses changent le système
7 pour qu'on sache où se trouvent les enfants, et je
8 suis pas sûre que ça, ça va arriver.

9 Je crois qu'on a des solutions. Il y a
10 plusieurs recommandations dans les rapports, ce
11 sont les choses qui doivent changer, mais on
12 s'inquiète que, sans supervision, ou quelqu'un qui
13 s'occupe de mettre en oeuvre ces changements-là,
14 que ça arrivera pas. Comme on vous dit, on
15 travaille depuis des années, des années, des années
16 à aller de l'avant.

17 Q. [2] Donc, vous dites que c'est pas juste un
18 problème local, mais bien provincial, que le Québec
19 serait à l'arrière des autres pour aller de l'avant
20 avec ces solutions-là?

21 R. Oui, tout à fait. J'ai travaillé sur une étude
22 canadienne pour accommoder les autochtones. J'ai
23 travaillé au sein de vingt-huit (28) communautés,
24 pour voir les communautés qui avaient pris contrôle
25 de leurs placements, comme, par exemple, les

1 (inaudible). Mais dans l'ensemble, je pense que le
2 Québec tire de la patte. Si on compare aux
3 provinces de l'Ouest, je crois qu'on a beaucoup de
4 travail à faire pour suivre ces recommandations
5 nationales.

6 On ne veut pas parler au nom des Inuits,
7 mais on a Makivik comme partenaires, et ils
8 s'inquiètent grandement, et ils appuient notre
9 rapport. Nous allons rencontrer Batshaw avec eux
10 dans quelques semaines pour discuter de ce rapport,
11 et ils appuient nos recommandations. Le nombre
12 élevé d'Inuits urbains qui n'ont pas de support
13 culturel et qui se voient leurs enfants retirés est
14 très inquiétant.

15 Q. [3] Est-ce que vous aimeriez ajouter quelque chose?

16 Mme NAKUSET :

17 R. Lorsqu'on pense aux dommages qui ont suivi les
18 pensionnats et la rafle des années soixante (60),
19 nos gens sont très résilients. On a de nombreux
20 experts à Montréal, c'est pas juste les foyers
21 autochtones, il y a tellement de gens qui peuvent
22 aider, si seulement Batshaw pourrait les contacter,
23 leur demander leur expertise.

24 Je sais qu'il y a des endroits où on doit
25 prendre trois jours de formation pour devenir un

1 travailleur social avec les Premières Nations, et
2 ça n'a pas lieu ici.

3 J'ai eu l'occasion, avec Jennifer Michelin
4 qui travaille avec Batshaw, de m'asseoir et
5 d'offrir des directions à cette équipe autochtone.
6 Mais il y a des fois où j'en revenais pas de voir
7 jusqu'à quel point les gens n'avaient aucune
8 connaissance du contexte historique pour les
9 autochtones, et je me disais : c'est eux qui vont
10 aider les enfants et les familles? Mon dieu,
11 heureusement qu'ils m'ont demandé mon opinion, mais
12 il y a tellement de choses à faire pour commencer
13 ce changement-là, mais c'est pas si difficile, vous
14 avez juste à étirer la main, la prendre, je sais
15 pas c'est quoi la résistance, à savoir qu'est-ce
16 qui les retient d'aller chercher cette expertise-
17 là. Je le sais pas comment on pourrait arranger ça.
18 Il y a tellement de ressources disponibles, je
19 pense qu'en six mois, on pourrait tous se mettre à
20 la page.

21 Au foyer, on a écrit différentes
22 propositions, on a les meilleures pratiques et on
23 doit aller ailleurs pour trouver du financement
24 pour aider nos enfants puisqu'on veut arrêter ce
25 qui se passe, on fait de notre mieux pour

1 collaborer avec Batshaw, mais il y a un mur là, et
2 on devra le contourner pour aider nos enfants. On
3 s'engage à les aider. Donc, si vous pouviez trouver
4 comment les aider à accueillir ces familles-là, ce
5 serait très bien.

6 Q. [4] Vous parlez d'équipes autochtones. Donc, il y a
7 eu un effort des ministères à mettre ça en place?
8 Mais il n'y a pas de travailleurs autochtones sur
9 cette équipe? Pourriez-vous nous donner des idées,
10 à savoir comment augmenter le nombre de
11 travailleurs autochtones, pas juste à Batshaw, mais
12 partout dans les provinces.

13 Mme ELIZABETH FAST :

14 R. On n'a pas utilisé notre réseau pour engager. S'il
15 savait qu'ils veulent vraiment aller chercher, je
16 pense qu'on ne nous a jamais donné de descriptions
17 de tâches. Je pense qu'il faut connaître les
18 réalités autochtones, mais je le sais pas qu'est-ce
19 qu'il y a avec le personnel, je le sais pas si
20 c'est à l'encontre des droits humains qu'on peut
21 pas mettre ça dans une description, je le sais pas
22 si c'est une question de volonté qu'il faudrait
23 qu'ils nous fassent savoir lorsqu'il y a un poste
24 disponible. On a beaucoup de contacts.

25 On a moins de travailleurs sociaux

1 autochtones qui sont disponibles à cause du nombre
2 moins élevé de graduations. Il y a des gens qui ne
3 veulent pas aller en travail social à cause de
4 l'historique négatif et du tort causé à ces
5 enfants-là.

6 Il y en a des gens qui sont très qualifiés
7 pour faire ce type d'intervention avec les
8 familles, bien qu'ils n'aient pas un diplôme en
9 travail social. Et je crois qu'on pourrait faire
10 des recommandations dans le sens où il pourrait y
11 avoir des conseillers, par exemple, qui pourraient
12 être délégués et qui pourraient offrir une
13 expertise.

14 Il y a différentes façons à être créatif
15 sur la question pour pouvoir combler des postes. Je
16 sais qu'en ce moment, on demande des conseillers.
17 On veut absolument que ce soit des autochtones qui
18 soient engagés. C'est une priorité pour nous et ça
19 n'arrive pas, et je pense pas que ça soit si
20 difficile à faire.

21 Je crois que la plupart aurait un grand
22 support de leur communauté, et je pense qu'il faut
23 pousser ça un peu plus. Et c'est très faisable. Il
24 faut qu'on pense un peu à l'extérieur.

25 Q. [5] Donc, ça prendrait une nouvelle stratégie?

1 R. Oui.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci, on va poursuivre avec Hélène David.

4 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

5 Q. [6] J'aimerais parler avec docteur Fast par rapport
6 à la recommandation que vous avez dû arrêter.
7 Alors, parlez-nous un peu plus avant des
8 recommandations, il y a des choses très
9 intéressantes. Vous nous avez parlé un peu de la
10 Loi 21 et ceux qui n'ont pas le titre de
11 travailleur social, et on sait que c'est un
12 problème avec ça.

13 Alors, prenez le temps de nous dire ce que
14 vous avez à dire sur les recommandations. Je sais
15 pas si c'était votre dernière diapo ou quoi, on a
16 dix (10) minutes. Allez-y, dites-nous. Il y a des
17 choses très intéressantes que je peux lire ici.

18 R. Alors, on a mis ça en trois parties. La deuxième,
19 ce sont les recommandations sur la représentation.
20 On recommande qu'il y ait déjà des postes désignés
21 sur l'équipe autochtone. On recommande que ce soit
22 seulement des autochtones et qu'on soit plus
23 flexibles dans leur embauche. D'abord, un mécanisme
24 en place pour les remplacer lorsqu'ils sont en
25 congé ou autre, avec un autre autochtone. Il doit y

1 avoir une priorité d'avoir un directeur autochtone
2 pour superviser tout ça.

3 Si un directeur ne peut pas appuyer leurs
4 connaissances culturelles et leurs propres
5 ressources, on croit que ça ne pourra pas
6 fonctionner. On a de très bons alliés, on en
7 connaît, mais je crois que ce poste-là aurait pu
8 avoir un plus grand impact si c'était une personne
9 autochtone.

10 Les descriptions de tâches doivent circuler
11 dans tout le réseau autochtone et, comme je vous
12 dis, on l'a demandé plusieurs fois et ça arrive
13 jamais qu'on redéfinisse ces habiletés-là, de
14 prendre les expériences de la communauté et qu'on
15 reconnaisse ce qui a été appris à l'extérieur des
16 institutions, bien que ça ne soit pas certifié. Par
17 exemple, j'ai travaillé sur un projet avec les Cris
18 de Mistissini. Il y avait beaucoup de travailleurs
19 qui avaient vingt (20) ans d'expérience avec les
20 jeunes, bien qu'ils n'avaient pas eu de formation
21 officielle, mais ils avaient tellement travaillé,
22 qui avaient eu des mentors, qui avaient eu des
23 supervisions cliniques. Donc, il y aurait des
24 stratégies à prendre en compte de cette expérience
25 et d'offrir une équivalence pour leur offrir un

1 certificat.

2 Qu'on engage plus qu'une seule personne à
3 la fois, de façon à ce qu'il y ait un appui de
4 façon à ce qu'une personne se retrouve pas sur une
5 équipe et qu'elle se sente isolée. On a vu ça
6 plusieurs fois lorsqu'il y a un travailleur ou une
7 travailleuse qui se sent, ou qui se fait
8 questionner par le reste de l'organisation, et qui
9 se sent microagressé, ressent le racisme, et qui
10 quitte l'organisation de façon à ce qu'il n'ait pas
11 à faire face à ça tout seul. Je pense qu'il doit y
12 avoir une équipe et non pas une seule personne.
13 C'est trop pour une personne d'avoir à encaisser
14 ça.

15 Qu'on ait un représentant autochtone sur
16 les comités d'embauche, comme je vous ai dit,
17 Jennifer Michelin a été invitée à faire partie du
18 processus d'embauche, et on pense que c'est une
19 très bonne pratique, et elle a été invitée, bien
20 qu'il y ait eu des résistances de plusieurs
21 personnes de l'organisation.

22 Mais ce n'est pas obligatoire, c'était
23 seulement la bonne intention d'une personne. Alors,
24 il faudrait que ce soit plus officiel comme
25 pratique. Avant d'y arriver, il y aurait des façons

1 de rendre l'organisation plus sécuritaire :
2 l'évaluation, l'orientation, c'est un moment
3 important où on voit de mauvaises pratiques.

4 Lorsqu'une évaluation a lieu, lorsqu'il y
5 pas eu de temps pour un interprète à être sur
6 place, ou qu'on fait des excuses pour dire ah, on
7 n'a pas une banque d'interprètes, bien qu'on a bien
8 identifié qui pouvait le faire, on pourrait aussi
9 offrir des contrats à court terme. Il y a bien des
10 choses qu'on pourrait faire de façon à ce que
11 l'expérience de cette évaluation-là soit plus
12 sécuritaire pour cette clientèle autochtone.

13 Ces changements au niveau des
14 réglementations, il serait intéressant de mettre ça
15 au niveau provincial. On pourrait créer des
16 processus de meilleures pratiques, comme je vous ai
17 dit. Si on pouvait avoir une équipe mandatée
18 officiellement pour créer ce processus-là ensemble,
19 ensuite on pourrait avoir des stratégies de mises
20 en place. Mais jusqu'à maintenant, on s'est fait
21 dire que malgré notre application qu'on a faite il
22 y a un an, ça n'a pas l'air que ça aura lieu.

23 On s'est fait dire que c'est très difficile
24 de faire des modifications, mais on pense que c'est
25 très important de savoir où se trouvent les

1 enfants, et combien. Et je pense que, si je me
2 souviens bien, la Commission Viens a dit que
3 c'était la responsabilité du gouvernement de savoir
4 combien d'enfants et où, et il me semble que c'est
5 très de base.

6 Pour les jeunes qui sont à haut risque
7 lorsqu'ils quittent le système, qui peuvent se
8 retrouver à la rue ou qui ont des problèmes de
9 santé mentale ou de dépendance, il devrait y avoir
10 des services offerts, particuliers à cette
11 clientèle, des lignes directrices qui prendraient
12 en compte la réalité culturelle et financière des
13 familles autochtones, et que l'évaluation parentale
14 pourrait prendre en ligne de compte les
15 traumatismes intergénérationnels, et que les plans
16 culturels élaborés pour ces enfants-là soient faits
17 en collaboration avec toutes les organisations
18 communautaires autochtones qui peuvent aider à
19 offrir des façons que ces enfants-là soient en lien
20 avec leur culture, puisque ça les met à risque pour
21 une fracture d'identité ou d'autres problèmes qui
22 arriveront plus tard dans leur vie.

23 C'est un droit de ces enfants-là d'être
24 connectés à leur culture, et c'est tout.

25 Q. [7] Merci. J'aurais tellement de questions à propos

1 de vos quatorze (14) recommandations. Mais revenons
2 à la diapositive précédente, quand vous dites qu'on
3 voit des postes autochtones, parlez-vous ici de
4 Batshaw ou de la société en générale? Car il me
5 semble, et Nakuset a dit, vous pourriez fournir,
6 enfin, nous doter de beaucoup d'employés
7 autochtones qui ont été formés sans que ça passe
8 par la Loi 21, mais ses provisions...

9 Mais enfin, quelle a été votre réception
10 que ces quatorze (14) recommandations ont évoqué
11 auprès des personnes qui devraient être impliquées
12 par celles-ci?

13 R. Le personnel qui a participé au groupe d'étude
14 était réceptif aux recommandations. Les cadres
15 supérieurs a une étude défensive.

16 Q. **[8]** Et savez-vous pourquoi? Enfin, quels seraient
17 les obstacles ou que disent-ils?

18 R. On avait une rencontre prévue qu'ils ont annulée,
19 ils ont dit que ça leur prenait plus de temps pour
20 examiner le rapport. Mais une fois qu'ils ont
21 découvert qu'on rencontrait Makivik et qui d'autre,
22 enfin, quelque chose est survenu. Ils ont dit très
23 bien, on va se réunir, mais ça a pris des mois.
24 Donc, de fait, nous ne savons vraiment pas pour
25 quelle raison, quels sont les obstacles.

1 Q. [9] Non, ce n'est pas spécifique à Batshaw, mais je
2 veux dire, je parle à la société de son ensemble.

3 Avec votre formation et les travailleurs
4 que vous avez formés et dans tous ces domaines de
5 la société pour lesquels vous pourriez donc vous
6 impliquer auprès des enfants et des parents et des
7 foyers. Comment expliquez-vous cela?

8 R. Je pense que c'est un manque de compréhension des
9 réalités historiques vécues par les communautés. Et
10 j'enseigne à des étudiants de premier cycle, et
11 lorsqu'ils prennent part, par exemple, à l'exercice
12 de la couverture, qu'ils les conscientisent à ses
13 expériences, ils me disent que leur vision du monde
14 change complètement et que leur vision change. Et
15 sans cette compréhension et cette formation, il
16 serait bien difficile de comprendre pourquoi ces
17 choses sont si importantes.

18 Les gens font des suppositions, vous savez.
19 Parfois, ce n'est pas dans une intention raciste,
20 non plus, vous savez. Mais pour les problèmes de
21 toxicomanie ou de santé mentale, ils n'en
22 connaissent pas l'origine des causes et ils ne
23 veulent pas créer une certaine clause pour certains
24 groupes dans la société. Mais le discours, c'est
25 qu'il faut faire de tout pour tout le monde, mur à

1 mur. C'est peut-être l'égalité, mais ce n'est pas
2 une justice. Parce qu'il faudrait savoir : est-ce
3 que c'est important dans le contexte, pas seulement
4 pour les familles autochtones, mais pour des
5 communautés qui ont été opprimées.

6 Enfin, je sais que c'est très général ce
7 que je dis, mais enfin.

8 Q. [10] Merci.

9 Mme NAKUSET :

10 R. Quant à Batshaw qui embaucherait des Autochtones à
11 chaque fois qu'ils ont un poste ouvert, je leur
12 dis : « Bien, pourquoi vous ne regardez pas à
13 l'extérieur? » Eh bien, ils nous répondent :
14 « Bien, il y a une ancienneté puis ça doit se faire
15 à l'interne puis il n'y en a pas, d'Autochtones à
16 l'interne, puis il y a tous ces gens qui ne
17 répondent pas aux critères et là, à ce moment-là,
18 on peut regarder à l'extérieur pour des gens pour
19 combler ces postes. »

20 Travaillant auprès de diverses
21 organisations, nous découvrons souvent, au Québec,
22 entre autres, qu'il semble adéquat d'embaucher des
23 allochtones pour quelque chose qui s'occupe des
24 (inaudible). Par exemple, il y a Carlo De Angelis,
25 qui est le travailleur de liaison, mais qui est

1 Italien, et je leur ai parlé, je leur ai dit :
2 « Pourquoi vous embauchez un Autochtone? »
3 Bien, le SPVM m'a répondu : « On n'en a que dix
4 personnes. » Bien, ils disent : on va-tu embaucher
5 quelqu'un pour ça? Puis là, leur réponse, c'est...
6 Enfin, je ne me rappelle plus l'excuse qu'ils nous
7 ont donnée, mais ça ressemblerait que ça ne serait
8 pas éthique de leur demander, parce que ça pourrait
9 les faire sentir mal à l'aise d'être ainsi choisis.

10 Et pourtant, il faut opérer des
11 changements, un moment donné, parce que les
12 Autochtones comprennent vraiment l'histoire et ils
13 connaissent leur expérience, et ils pourraient être
14 plus utiles.

15 Si vous êtes autochtone, bon, par la
16 Protection de la jeunesse, les femmes, les mères,
17 par exemple, ça ferait tomber la tension entre les
18 mères et les membres, parce qu'il y a une connexion
19 qui s'établit avec des travailleurs autochtones.
20 Par exemple, si vous allez à Vancouver, par
21 exemple, vous allez voir des travailleurs sociaux
22 autochtones, ils ont une force, d'ailleurs, de
23 liaison de la police, et ce ne sont que des
24 Autochtones. Et ça se fait ailleurs, mais je pense
25 que, ici, c'est plus lent, mais le changement se

1 fait quand même.

2 Q. **[11]** Merci. On va poursuivre avec Jean-Marc Potvin.

3 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

4 Alors, bonjour, merci pour votre témoignage.

5 J'aimerais aborder une question qui a été
6 peu abordée, c'est la question des organismes
7 autochtones puis de la collaboration avec les
8 organismes autochtones et la DPJ, par exemple, et
9 les familles.

10 Q. **[12]** D'abord, est-ce que les familles autochtones
11 qui sont, par exemple, ici, à Montréal connaissent
12 bien les organismes autochtones? Est-ce que les
13 intervenants les connaissent? Et est-ce que les
14 intervenants de la DPJ, par exemple, réfèrent les
15 familles aux organismes autochtones qui ont,
16 d'emblée, une compétence culturelle autochtone?

17 Mme NAKUSET :

18 R. Je dirais que ça dépend du travailleur social. Il y
19 a des années, je faisais des présentations, à une
20 époque où je faisais un travail pour la base, de
21 sensibilisation. J'amenaient des clients, et s'ils
22 évaluaient une famille et ils ne la gardaient pas,
23 je leur ai dit : « Voici mon prospectus, comme ça
24 ils pourront recevoir le soutien dont ils ont
25 besoin. » Mais on ne remettait jamais la

1 documentation. Donc, on dirait qu'il y a une
2 résistance entre certains travailleurs à Batshaw,
3 mais il y en a qui vont faire de la recherche. Vous
4 savez, nous avons créé un livre, une liste de
5 toutes les organisations autochtones à Montréal,
6 avec les numéros de téléphone, et caetera, et pour
7 cette raison, on dit :« Est-ce que tu peux tourner
8 la page? » « Non, je ne peux pas, ça fait mal. »
9 Ça ressemble à ça, la résistance qu'on rencontre.

10 En fait, c'est sur leur ordinateur, ils ont
11 juste à peser sur une touche pour trouver
12 l'organisation, pour pouvoir les référer, les
13 clients, mais il y en a vraiment, du personnel,
14 bon, qui le font, mais ça a un effet en cascade. Si
15 les gens au sommet vont mettre ceci en oeuvre, le
16 reste suivra, mais ce qu'on essaie, c'est des
17 comprendre. C'est qu'il y a une couple de
18 travailleurs sociaux qui veulent faire quelque
19 chose puis là, bien, des gens au-dessus d'eux qui
20 disent : « On n'est pas sûrs. » Ça rend les choses
21 délicates, c'est pourquoi nous avons embauché des
22 travailleurs sociaux pour la famille, pour qu'ils
23 puissent parler et donc, informer donc de toutes
24 ces organisations qui peuvent aider la famille. Je
25 les ai embauchés, mais ils sont dépassés au travail

1 et ce n'est qu'une organisation.

2 Q. **[13]** Comment on peut comprendre cette
3 résistance-là, par exemple, de la DPJ, davantage
4 référée aux organismes communautaires? Puis est-ce
5 qu'il existe une concertation organisée entre les
6 organismes communautaires puis la DPJ, par exemple?

7 Me ELIZABETH FAST :

8 R. Il y a des années, en deux mille onze (2011) ou
9 deux mille treize (2013)...

10 Mme NAKUSET :

11 R. ... deux mille treize (2013), on a signé une
12 entente de collaboration entre Batshaw et le foyer
13 des femmes autochtones. C'était un accord de treize
14 (13) pages, et ça déterminait comment on pourrait
15 bien travailler, mais aussi comment les
16 travailleurs sociaux devraient faire appel à
17 diverses organisations à Montréal, O.K. Je vous
18 parle ici d'organisations autochtones. C'était
19 mandaté. J'ai signé l'entente, j'étais si heureuse,
20 puis on ne l'a pas appliquée, parce que les gens
21 qui devaient partager l'information avec les
22 travailleurs sociaux ne le faisaient pas assez
23 rapidement. Donc, il y a des comités à Batshaw qui
24 ont essayé de faire avancer les choses.

25 Je sais qu'il y a eu des tentatives de

1 rejoindre Batshaw pour créer leur propre entente de
2 collaboration avec eux, parce que j'ai signé
3 d'abord l'entente, et c'est à Batshaw, et
4 maintenant, c'est le CIUSSS. Ça fait des années que
5 j'attends que Batshaw renouvelle l'entente, mais
6 pour l'instant, ils ne sont pas intéressés.

7 J'ai aussi remarqué, depuis plusieurs
8 années, Batshaw célébrait le vingt et un (21) juin
9 comme la Journée autochtone, mais des trois
10 dernières années, ils ne l'ont pas fait. Alors, je
11 me demande : pourquoi est-ce que les enfants n'ont
12 pas cette occasion? Parce qu'on pourrait collaborer
13 avec eux, on amènerait des danseurs, des chanteurs,
14 tout ça, et on pourrait organiser un pow-wow. Et
15 bien, ce n'est plus le cas. Donc, je ne sais pas
16 exactement la raison pourquoi.

17 J'aime bien le titre d'Elisabeth pour son
18 rapport, parce que c'est vraiment un pas en avant,
19 deux pas en arrière, parce qu'on a vraiment
20 l'impression d'une palinodie pour voir comment ça
21 va changer, mais les communautés autochtones s'en
22 inquiètent, et nous voulons voir à ce que quelqu'un
23 écoute, à ce stade. Je ne sais si tu veux ajouter
24 quelque chose?

25

1 Me ELIZABETH FAST :

2 R. En ce qui a trait aux consultations à cette

3 organisation parapluie, si on peut dire, il y a le

4 RÉSEAU de stratégie montréalaise. Comme je vous ai

5 dit au début, il y a un sous-groupe, qui s'appelle

6 Circle of Care, et je crois, de deux mille huit

7 (2008) à deux mille seize (2016), ce groupe s'est

8 rencontré, et c'était employés de Batshaw, des

9 organisations autochtones de Montréal. Et ça,

10 c'était en deux mille treize (2013), où je me suis

11 jointe à eux et qu'on a commencé à parler de cette

12 recherche-là sur les différents problèmes qui

13 étaient sortis de ces rencontres-là. Et donc, le

14 personnel-là, il y en avait qui voulaient vraiment

15 des bonnes pratiques et qui voulaient ramener ça à

16 leur organisation. Mais comme elle a mentionné,

17 c'est que sans l'appui des directeurs, ils ne

18 pouvaient peu faire, et il n'y a personne vraiment

19 de la haute direction, qui les appuyait, et c'est

20 ça qu'on demandait, avec des groupes d'intégration

21 clinique. On a demandé ça pour les différentes

22 violences, sexuelles ou autres. On a vraiment

23 demandé : « Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir un

24 groupe d'intégration autochtone pour qu'on puisse

25 avoir des réunions formelles? » Et encore une fois,

1 on n'a pas eu une réponse positive.

2 On aimerait beaucoup que quelque chose
3 comme ça puisse prendre place.

4 Q. **[14]** Est-ce que, depuis la réforme, donc depuis la
5 création des CIUSSS, il y a eu un recul marqué ou
6 une perte de leadership, depuis deux mille quinze
7 (2015)?

8 R. Il semblerait que oui. C'était avant que l'équipe
9 soit créée. À ce moment-là, on a ressenti comme un
10 momentum, une volonté d'engager plus d'Autochtones,
11 mais il semble qu'il y a eu comme un changement.
12 Bon, c'est difficile pour nous, là on est à
13 l'extérieur, on sait ne pas : c'est-tu un manque de
14 ressources, de budgets pour la formation? On croit
15 qu'il y avait plus de financement pour les
16 formations. C'est difficile à dire, mais comme
17 Nakuset a dit, l'entente de collaboration n'a pas
18 été signée, il n'y a pas eu de Journée autochtone,
19 il y a eu de moins en moins d'employés autochtones,
20 et je crois que les gens qui ont créé cette
21 équipe-là au départ, on ne sait pas où ils sont et
22 on ne les voit plus aux réunions.

23 Mme NAKUSET :

24 R. Quand on a travaillé avec (inaudible), elle croyait
25 à la Commission de vérité et réconciliation, je me

1 souviens, j'étais avec toi, et j'avais écrit que
2 c'était sa première priorité, là, le bien-être des
3 jeunes. Mais il y a eu un roulement, et lorsqu'on a
4 eu la personne qui l'a remplacée, qui nous avait
5 dit que ce n'était pas vraiment sur son radar.

6 Il y a d'autres choses que je voulais dire.
7 Excusez-moi, j'ai oublié. Ça va me revenir.

8 Q. [15] Alors, ça va pour moi, je vous remercie.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci. On poursuit avec André Lebon.

11 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

12 Q. [16] Bonjour. Votre rapport est une autre évidence
13 d'un manque systémique, mais ce qui est intéressant
14 dans votre rapport, c'est que vous êtes sur la même
15 page que ce qui ressort de la Commission Viens.
16 C'est une bonne chose, et comme madame Laurent l'a
17 dit, c'est qu'on ne veut pas répéter tout ça. Les
18 recommandations sont là, tout ça existe déjà.

19 Comment est-ce qu'on peut être utiles pour
20 vous ramener sur le radar? Dites-nous : est-ce que
21 c'est la structure? Vous nous dites que ça vient
22 d'en haut, c'est comme les gens qui essaient de
23 faire quelque chose, mais qu'il n'y a pas de
24 support qui vient par en haut?

25 Essayez de nous illustrer, de nous

1 démontrer qu'est-ce qui serait concret dans ce
2 qu'on peut dire, qui vous rendrait plus autonomes,
3 qui vous donnerait plus d'appui dans cette volonté
4 au changement?

5 Me ELIZABETH FAST :

6 R. Oui, merci. Je crois que lorsque les institutions
7 veulent ce processus-là, on doit recruter à un
8 niveau plus élevé. Par exemple, à Concordia,
9 lorsque le rapport de la Commission vérité et
10 réconciliation a été lancé, aussitôt, ils m'ont
11 engagée. Moi, j'ai été un conseiller spécial sur la
12 direction autochtone à Concordia, et nous avons
13 poussé pour un poste permanent, donc il y a
14 quelqu'un qui a été engagé. Au conseil d'humanité,
15 les directrices, donc, elles aident à la
16 transformation complète de l'université sans
17 pouvoir mandater avec ses recommandations.

18 S'il y a quelqu'un à l'interne en poste de
19 direction et qui sait ce qui doit arriver, en
20 créant ces espaces-là avec les stratégies et les
21 réglementations qui doivent être mises en place,
22 pas juste pour Batshaw, mais partout à la DPJ de la
23 province, je pense que ça serait quelque chose de
24 très concret, de créer des postes pour des
25 personnes autochtones à la haute direction.

1 On a éventuellement discuté que les
2 organisations devraient avoir plus d'autonomie et
3 que les équipes autochtones, ça serait une façon
4 d'avoir beaucoup d'expertise. Et souvent, les
5 meilleures pratiques vont sortir d'une équipe comme
6 ça. On doit avoir des travailleurs autochtones qui
7 peuvent définitivement aider. Ça, ça serait les
8 premières étapes : d'avoir plus de contrôle sur les
9 services offerts aux familles autochtones.

10 On a beaucoup, beaucoup de recommandations.
11 Le problème, c'est la capacité qu'on a à les
12 renforcer. Alors, encore une fois, ce sont les gens
13 à la haute direction qui sont importants. Ce sont
14 ceux qui sont là et qui ne sont pas autochtones qui
15 doivent avoir une relation avec les communautés,
16 donc ça prend une recommandation d'une commission
17 comme celle-ci.

18 Mme NAKUSET :

19 R. Lorsqu'il y a une crise, souvent, tout arrête et
20 que l'organisation se regroupe et « brainstorme »,
21 pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas faire ça
22 autour de la Commission Viens? Pourquoi est-ce
23 qu'ils ne pourraient pas tout arrêter et dire :
24 « Bon, O.K., pour les prochains deux jours, on va
25 lire les trente (30) recommandations, on va

1 s'asseoir et on va voir comment on peut appliquer
2 chacune de ces recommandations, regarder, avoir des
3 Autochtones venir nous aider », et peut-être à la
4 fin de la deuxième journée, pourraient présenter
5 puis dire : « Voici ce qu'on devrait faire et
6 ensuite, vous signez un contrat. »

7 Q. [17] Quelque chose de clair.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci. Je continue. Peut-être, un peu, ça touche la
10 formation ou la nécessité des intervenants
11 autochtones. Vous nous dites qu'à l'évaluation et
12 orientation, que ça serait vraiment important
13 d'avoir un intervenant autochtone, pas forcément un
14 travailleur social. Donc, peut-être c'est deux
15 volets à ma question, puis je comprends,
16 antérieurement, vous dites qu'il faut une
17 reconnaissance expérientielle des gens travaillant
18 dans les communautés. Donc, quel autre type de
19 travailleurs vous pourriez voir qui serait là? Et
20 dans un premier temps, c'est quoi l'objectif de
21 combien d'intervenants autochtones qui serait
22 souhaité?

23 Me ELIZABETH FAST :

24 R. Idéalement, je pense qu'il y a huit postes sur
25 l'équipe autochtone. Idéalement, ça devrait tous

1 être des Autochtones, les directeurs aussi.

2 Il y a différents programmes qui sont à
3 l'extérieur des travailleurs sociaux qui pourraient
4 être combinés, là. Bon, je ne veux pas être
5 subjective, mais nous, on a un département de
6 relations humaines. Ce n'est pas un département
7 social, mais on a des diplômes de troisième,
8 quatrième degré, on a des étudiants qui font du
9 travail communautaire. Il y a des programmes comme
10 ça aussi l'Université de Montréal ou à l'UQAM qui
11 ne sont pas du travail social, mais on a un
12 programme en travail de jeunesse. C'est un
13 programme d'un an, mais on a des gens qui viennent
14 de psychologie, d'éducation, d'organisation
15 communautaire.

16 Je crois qu'on doit regarder ça, d'avoir
17 des pratiques très sécuritaires culturellement,
18 plus que ce qui est fait là. Je ne pense pas que ça
19 serait difficile d'identifier de nombreux diplômes
20 ou même de programmes au niveau collégial, qui
21 pourraient être combinés avec de l'expérience. On a
22 des travailleurs communautaires extraordinaires qui
23 ont eu le programme de Dawson et qui ont travaillé
24 avec des familles autochtones, et qui seraient plus
25 que qualifiés pour intervenir, mais qui n'ont pas

1 pu, à cause de ce qui leur est demandé.

2 On pourrait modifier ces mécanismes-là pour
3 les reconnaître. Je ne sais pas si j'ai bien
4 répondu à votre question.

5 Q. [18] Oui, tout à fait. Ça explique plus la
6 souplesse dont vous parliez dans votre document,
7 donc, c'est-à-dire de prendre l'expérience dans les
8 communautés et que ça compte comme une
9 qualification pour les travailleurs. Très bien
10 compris.

11 Alors, le temps que nous avons ensemble
12 s'est vite passé. Merci infiniment pour votre
13 présence, merci pour votre contribution, et c'est
14 vous qui cassez la glace de nos trois jours sur les
15 communautés autochtones à la Commission.

16 Merci infiniment, bonne fin de journée, et
17 dix (10) minutes de pause, le temps d'installer le
18 prochain témoin. Merci encore, mesdames.

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20 REPRISE DE L'AUDIENCE

21

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. Bonjour. Vous allez excuser ma distraction.

24 Le toutou est trop beau. Alors, nous recevons

25 madame Christiane Guay, qui est professeure agrégée

1 au département de travail social de l'Université du
2 Québec en Outaouais et madame Lisa Ellington, qui
3 est étudiante au doctorat en travail social à
4 l'Université Laval et professionnelle de recherche
5 à l'Université du Québec en Outaouais aussi.

6 Bienvenue mesdames.

7 Vous allez agir avec nous à titre
8 d'expertes... vous avez agi, pardon, à titre
9 d'expertes pour la Commission Viens et aussi à
10 l'Enquête nationale sur les femmes et filles
11 autochtones disparues et assassinées. Et votre
12 témoignage devrait nous permettre de revenir sur
13 les recommandations de précédentes commissions
14 d'enquête qui avaient pour objectif toujours
15 d'assurer le bien-être des enfants autochtones.
16 Alors bien hâte de vous entendre. On a quatre-
17 vingt-dix (90) minutes ensemble, vingt (20) minutes
18 de présentation, ensuite échange avec les
19 commissaires. Avant de vous laisser la parole, je
20 vais demander au greffier de vous assermenter s'il
21 vous plaît.

22

23 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

24

25

1 **CHRISTIANE GUAY,**

2 **LISA ELLINGTON,**

3 (Sous serment)

4

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci. La parole est à vous, mesdames.

7 Mme CHRISTIANE GUAY :

8 Bonjour. Vous m'entendez bien? Oui. O.K. Dans un
9 premier temps, on tenait à vous remercier de nous
10 avoir invitées ce matin à venir discuter avec vous
11 de la question de l'autodétermination des peuples
12 autochtones en matière de protection de la
13 jeunesse. Avant de débiter, nous tenons aussi à
14 souligner que les terres sur lesquelles on se
15 trouve ce matin font partie du territoire
16 traditionnel non cédé des Kanienkehaka qui a
17 longtemps servi de lieu de rassemblement et
18 d'échange entre les nations.

19 On tenait aussi à souligner qu'on vient ici
20 mais on ne vient pas parler au nom des peuples
21 autochtones. On est conscientes qu'on est invitées
22 en tant qu'expertes, mais qu'on voulait surtout
23 rappeler, vous rappeler que les vrais experts,
24 bien, ce sont les autochtones eux-mêmes. Je vais
25 d'abord laisser parler madame Ellington sur

1 pourquoi l'autodétermination est l'alternative la
2 plus prometteuse pour les peuples autochtones au
3 Québec. Et je vais poursuivre en traitant des
4 différentes options en termes d'autonomie, des
5 obstacles. Et je vais conclure avec un certain
6 nombre de recommandation.

7 Mme LISA ELLINGTON :

8 (Micro fermé) pour lesquelles l'application de...
9 En fait l'option de l'autodétermination est
10 l'option la plus prometteuse selon nous.

11 Premièrement, parce que l'application de la Loi sur
12 la protection de la jeunesse produit des effets
13 discriminatoires quand elle est appliquée aux
14 enfants et aux familles autochtones. La Loi sur la
15 protection de la jeunesse impose des principes, des
16 processus, des modalités d'application qui viennent
17 entrer en conflit ou s'opposent avec les valeurs,
18 les visions du monde des peuples autochtones.

19 C'est le cas, par exemple, même de la
20 notion de l'enfant, de l'intérêt de l'enfant, la
21 notion de la famille, le principe de permanence,
22 par exemple, et caetera. On pourra y revenir si
23 vous le souhaitez. Donc, ce que ça fait, c'est que
24 même si la Loi vise à offrir des racines pour la
25 vie aux enfants, il y a plusieurs principes qui

1 contribuent à déraciner les enfants autochtones de
2 leur famille, de leur communauté ou village, de
3 leur nation, de leur culture, de leur langue et de
4 leurs traditions.

5 Et même si les objectifs de la Loi sur la
6 protection de la jeunesse et ses fondements sont
7 louables, elle contribue au final à augmenter la
8 surreprésentation des enfants autochtones dans les
9 régimes de protection de la jeunesse.

10 Et on voulait vous apporter quelques
11 statistiques, parce que ce n'est pas une
12 surreprésentation qui est très récente. Elle a été
13 observée dès le début de l'entrée en vigueur de la
14 Loi sur la protection de la jeunesse en mil neuf
15 cent soixante-dix-neuf (1979).

16 À l'époque, on observait qu'il y avait deux
17 point six pour cent (2,6 %) des enfants qui étaient
18 pris en charge par la province qui étaient
19 autochtones alors qu'ils étaient environ point sept
20 pour cent (,7 %) des enfants au Québec. Et on voit
21 que ces chiffres-là vont vraiment augmenter avec le
22 temps. Aujourd'hui, c'est environ quinze virgule
23 quatre pour cent (15,4 %) des enfants qui sont
24 placés, qui sont autochtones alors qu'ils
25 représentent environ deux pour cent (2 %) de la

1 population des enfants au Québec. Alors, si on
2 regarde depuis les années quatre-vingt (80), au
3 final, les chiffres ont triplé au niveau de la
4 surreprésentation.

5 Ce qu'on peut voir aussi, ce que les
6 statistiques nous disent de façon générale, c'est
7 que les enfants autochtones sont aussi
8 surreprésentés dans toutes les étapes de la
9 protection de la jeunesse, donc du signalement
10 jusqu'au placement. Et, bon, la majorité des
11 recherches, les statistiques peuvent varier un peu,
12 mais vont dire que les enfants autochtones sont
13 quatre point cinq fois plus susceptibles de faire
14 l'objet d'un signalement, six fois plus
15 susceptibles de voir leur sécurité et leur
16 développement considérés comme étant compromis, six
17 fois plus susceptibles de faire l'objet d'une
18 mesure judiciaire et huit fois plus susceptibles
19 d'être placés en milieu substitut. Et parfois ce
20 chiffre-là peut monter jusqu'à dix ou douze fois
21 plus susceptibles, tout dépendamment des
22 communautés. Quand on parle de milieu substitut,
23 c'est autant les familles d'accueil de proximité,
24 les familles d'accueil régulières que les centres
25 de réadaptation et les foyers de groupe.

1 On sait aussi que les taux de placement ont
2 augmenté suivant l'instauration des durées
3 maximales d'hébergement qui ont été introduites
4 dans la Loi en deux mille sept (2007). On ne peut
5 pas établir de cause à effet, mais on voit qu'il y
6 a quand même eu une augmentation dans le temps et
7 que les chiffres ont tendance aussi à faire une
8 sous-estimation du nombre réel d'enfants
9 autochtones qui sont pris en charge.

10 Ici, je pense que c'est important de
11 souligner qu'on ne peut pas parler de crise pour
12 aborder la situation des enfants autochtones dans
13 le système, parce que même si c'est un terme qui
14 permet de mettre l'accent sur l'urgence et la
15 sévérité de la situation, au final ça ne vient pas
16 vraiment refléter la réalité qu'il n'y a rien de
17 transitoire comme une crise peut l'être. Donc,
18 c'est vraiment quelque chose qui perdure de
19 décennie en décennie.

20 L'imposition des structures de gouvernance
21 occidentale a aussi considérablement miné la
22 relation que les peuples autochtones entretiennent
23 avec le territoire et elle a aussi effrité les
24 systèmes de parenté qui sont au coeur de la
25 gouvernance et de la régulation sociale autochtone.

1 Et, ça, ce n'est pas non plus des constats récents.
2 Depuis l'entrée en vigueur de la Loi, il y a
3 plusieurs commissions, rapports qui ont fait état
4 des problématiques qui entourent l'application de
5 la Loi sur la protection de la jeunesse en contexte
6 autochtone.

7 Tous les rapports ont recommandé la plus
8 grande implication des communautés autochtones dans
9 la gestion des services en protection de la
10 jeunesse. Il y a plus... En fait, il y a presque
11 trente (30) ans, le rapport Jasmin en mil neuf cent
12 quatre-vingt-douze (1992) mentionnait que l'un des
13 problèmes majeurs en protection de la jeunesse
14 découlait de l'exclusion des peuples autochtones
15 des centres décisionnels. Ensuite, il y a eu en mil
16 neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) le rapport
17 Coutu qui confiait déjà à l'époque de confier aux
18 organisations autochtones la gestion des services.
19 Et il y a eu par la suite en mil neuf cent quatre-
20 vingt-seize (1996) la Commission Royal sur les
21 peuples autochtones qui recommandait aussi de
22 reconnaître la compétence des organisations
23 autochtones en matière de protection de la
24 jeunesse. Et plus récemment, il y a eu la Commission
25 vérité et réconciliation qui est venue dire que les

1 systèmes de protection actuels ne font que
2 perpétuer l'assimilation des peuples autochtones
3 qui a été amorcée avec les pensionnats. Il y aussi
4 l'Enquête nationale sur les femmes et les filles
5 disparues et assassinées qui va un peu dans le même
6 sens, même chose pour la commission d'enquête sur
7 les relations entre les autochtones et certains
8 services publics, qu'on appelle communément la
9 « Commission Viens », qui vont mentionner que les
10 systèmes de protection actuels s'inscrivent dans un
11 continuum de disparitions des enfants.

12 La Commission Viens souligne aussi dans son
13 rapport que les systèmes de protection actuels ont
14 atteint leurs limites et qu'ils échouent
15 actuellement à répondre aux besoins des peuples
16 autochtones. Donc, il ne faut pas s'étonner que
17 l'ensemble de ces commissions-là ont recommandé
18 l'autodétermination et la gouvernance comme étant
19 les solutions les plus prometteuses. Et l'ensemble
20 de ces commissions souligne aussi que
21 l'autodétermination doit s'accompagner de moyens et
22 de ressources. Alors, la deuxième raison de
23 pourquoi, à notre avis, l'autodétermination, c'est
24 la solution la plus prometteuse, c'est que les
25 services de protection de la jeunesse, qui sont

1 gérés et administrés par les instances québécoises
2 ne sont actuellement pas culturellement
3 sécuritaires. Il y a eu plusieurs tentatives
4 d'adapter la Loi sur la protection de la jeunesse
5 ou de mieux former les intervenants, mais ça n'a
6 pas donné de résultats significatifs et ça n'a pas
7 permis de diminuer la surreprésentation des enfants
8 dans le système.

9 La méconnaissance des réalités autochtones
10 par plusieurs intervenants non autochtones va aussi
11 entraîner des biais culturels et certains préjugés,
12 et qui font à ce moment-là qu'ils risquent de
13 prendre des décisions qui ne tiennent pas compte de
14 ces réalités autochtones-là. Par exemple, comment
15 est-ce qu'une personne dans le système, un
16 intervenant, peut prendre en considération les
17 caractéristiques des communautés autochtones, qui
18 est l'article 2.4.5c) de la Loi sur la protection
19 de la jeunesse, ou de préserver l'identité
20 culturelle d'un enfant, qui est à l'article 3 et à
21 l'article 4 de la Loi si on ne comprend pas
22 vraiment ce que ça veut dire de tenir compte de ces
23 caractéristiques-là et qu'on ne sait pas comment
24 l'actualiser concrètement dans la pratique. Dans
25 ces cas-là, on risque de probablement mettre plus

1 d'attention sur certains facteurs que sur la
2 préservation de l'identité culturelle quand on
3 évalue, par exemple, l'intérêt d'un enfant
4 autochtone.

5 Alors, une autre raison qui milite en
6 faveur de l'autodétermination des peuples
7 autochtones, c'est qu'il y a plusieurs études qui
8 ont montré que ça donnait des résultats positifs.
9 Les communautés autochtones qui ont une autonomie
10 dans leur gouvernance interne s'en sortent
11 généralement mieux sur le plan socio-économique que
12 celles qui en sont dépourvues.

13 D'ailleurs, il y a plusieurs études qui
14 mentionnent que l'autodétermination des peuples
15 autochtones, c'est vraiment considéré comme le
16 déterminant de la santé le plus important parce
17 qu'il va influencer tous les autres déterminants.
18 Dans le même sens, il y a aussi plusieurs
19 chercheurs qui vont affirmer que la mise en oeuvre
20 unilatérale de politiques et de lois qui sont
21 adoptées en dehors des peuples autochtones eux-
22 mêmes vont aussi augmenter la vulnérabilité des
23 autochtones au risque de santé. De là l'importance
24 de consacrer toutes les ressources nécessaires vers
25 l'autodétermination.

1 Il y a d'autres auteurs aussi qui ont
2 mentionné que les peuples autochtones qui ont
3 davantage d'autonomie vont mettre en place des
4 systèmes de soins qui sont conformes à leurs
5 traditions, à leurs valeurs, à leurs pratiques
6 culturelles et qui sont efficaces. En fait ce qu'il
7 faut surtout retenir ici, c'est qu'il est illusoire
8 de penser que les peuples autochtones vont aller
9 exactement dans le même sens que la société
10 québécoise dans son ensemble. Et quand on voit
11 qu'il y a des solutions qui sont faites et pour les
12 peuples autochtones, bien, on voit qu'on permet
13 de... ça permet de s'éloigner de stratégies qui
14 vont vers le placement, la prise en charge ou le
15 contrôle et la surveillance pour vraiment renforcer
16 les capacités parentales, les capacités
17 communautaires des communautés.

18 Donc, l'État, en persistant à vouloir
19 imposer et développer des politiques ou des lois
20 qui ignorent la volonté des peuples autochtones et
21 leur droit à l'autodétermination, en fait ça fait
22 seulement fragiliser encore plus les communautés et
23 repousser un mouvement de transformation interne
24 des communautés qui est déjà bien amorcé.
25 L'autodétermination suppose, par contre, de

1 reconnaître deux aspects qui sont très importants.
2 Le premier aspect, c'est la capacité des peuples
3 autochtones à définir des lois et des régimes qui
4 ne sont pas une copie conforme du modèle québécois
5 et aussi leur capacité d'administrer leurs propres
6 services.

7 Mme CHRISTIANE GUAY :

8 Je vais maintenant prendre la parole pour parler de
9 la dernière raison pour laquelle on pense que
10 l'autodétermination, c'est l'option la plus
11 prometteuse. Eh bien, tout simplement parce que
12 l'autodétermination, c'est un droit. C'est un droit
13 qui est reconnu par les instances internationales,
14 mais aussi un droit qui a été reconnu par nos
15 gouvernements. Déjà en quatre-vingt-cinq (85), il y
16 a déjà plusieurs décennies, l'Assemblée nationale
17 du Québec établissait des principes qui devaient
18 guider les relations du Québec avec les peuples
19 autochtones. Et un de ces principes était, et je
20 cite :

21 Les nations autochtones ont le droit
22 d'avoir et de contrôler des
23 institutions en matière de santé et de
24 services sociaux qui correspondent à
25 leurs besoins et à leur réalité.

1 En deux mille seize (2016), le Canada a appuyé sans
2 réserve, bon, vous me direz que ça a pris quelques
3 années, mais il a fini par appuyer sans réserve la
4 déclaration de l'ONU sur les droits des peuples
5 autochtones. C'est une déclaration qui reconnaît
6 l'autodétermination et qui reconnaît notamment le
7 pouvoir de définir et d'administrer leurs
8 programmes sociaux, notamment l'article 3 et à
9 l'article 4 de la déclaration.

10 À l'automne dernier, l'Assemblée nationale
11 du Québec a même adopté unanimement une motion afin
12 de reconnaître les principes de cette déclaration
13 et de s'engager à négocier la mise en oeuvre de la
14 déclaration avec les Premières Nations et les
15 Inuits au Québec. Dans la Loi C-92, la loi
16 concernant les enfants, les jeunes, les familles
17 des Premières Nations, des Inuits et des Métis,
18 qu'on appelle communément la Loi C-92, je vais dire
19 ça à partir de maintenant, qui est rentrée en
20 vigueur ici en janvier deux mille vingt (2020),
21 bien, dans cette loi-là, le Canada reconnaît que
22 l'autonomie gouvernementale est un droit inhérent
23 qui est protégé par l'article 35 de notre
24 Constitution canadienne. En fait, ce qu'il faut
25 surtout retenir ici, c'est que l'autodétermination,

1 en bref, c'est un droit, ce n'est pas
2 nécessairement un privilège. C'est la raison pour
3 laquelle je pense que la reconnaissance de ce droit
4 à l'autodétermination-là, devrait être à la base de
5 tous les processus de réconciliation.

6 Maintenant, quelles sont les options
7 possibles en termes d'autonomie selon ce que
8 propose la Loi de la protection de la jeunesse ou
9 ce que propose la Loi C-92? Il faut savoir qu'au
10 fil des ans, la Loi de la protection de la jeunesse
11 a été modifiée pour permettre aux communautés
12 autochtones d'exercer plus de responsabilités.

13 Actuellement, l'article 33 et l'article
14 récent qui a été ajoutée, l'article 37.7,
15 permettent de confier l'exercice de certaines
16 responsabilités à des intervenants qui travaillent
17 au sein des communautés autochtones. On voit, entre
18 autres, l'application des mesures, l'évaluation,
19 orientation et la révision. Et certaines
20 communautés peuvent aussi se prévaloir de
21 responsabilités entourant la gestion des familles
22 d'accueil.

23 L'article 37.5, lui, cet article-là va un
24 peu plus loin dans la mesure où il permet aux
25 communautés autochtones de mettre sur pied des

1 régimes particuliers de protection de la jeunesse.
2 Et de son côté, la Loi C-92 qui est entrée en
3 vigueur en janvier, eh bien, elle, elle reconnaît
4 la compétence des groupes autochtones de légiférer,
5 c'est-à-dire de créer leur propre loi et
6 d'administrer des services en protection de la
7 jeunesse qui découleraient d'une telle loi qu'ils
8 auraient adoptée.

9 Maintenant, quels sont les obstacles qui
10 sont liés à ces différentes options qui sont
11 disponibles pour les peuples autochtones au Québec?
12 Il faut d'abord comprendre que toutes les options,
13 selon la Loi de la protection de la jeunesse, ne
14 conduisent pas à une réelle autonomie des
15 communautés autochtones puisque toutes les ententes
16 doivent se faire à l'intérieur du cadre législatif
17 provincial. Aucune des dispositions de la Loi de la
18 protection de la jeunesse ne reconnaît la capacité
19 des peuples autochtones de légiférer ou de créer
20 leur propre loi.

21 Dans les faits, les ententes 33 ou 37.7,
22 par exemple, ne sont que des responsabilités que le
23 DPJ veut bien autoriser à certains intervenants et
24 non pas à une communauté en particulier. Et dans
25 les faits, le DPJ peut de manière discrétionnaire

1 retirer, reprendre ces responsabilités-là à tout
2 moment.

3 Les ententes 37.5, elles permettent une
4 plus grande marge de manoeuvre dans la mesure où,
5 ici, les autochtones peuvent adapter la loi... non,
6 ils peuvent adapter le système, développer des
7 mécanismes ou des manières de faire qui sont plus
8 appropriés. L'exemple, les Attikameks en sont un
9 exemple. Mais ici aussi ils doivent toujours
10 continuer d'appliquer la Loi de la protection de la
11 jeunesse. De plus, les ententes 37.5, elles sont
12 soumises à un ensemble de conditions préalables. On
13 pourrait en reparler. Il y en a plusieurs. Parmi
14 celles-ci, les communautés doivent faire la preuve
15 qu'elles ont un service de première ligne qui est
16 efficace. Elles doivent avoir des protocoles de
17 collaboration, des plans de formation, et j'en
18 passe. Elles doivent surtout avoir l'accord des DPJ
19 qui vont attester de la capacité des communautés à
20 prendre en charge les responsabilités qui sont
21 prévues à l'entente.

22 Le temps est aussi un facteur important à
23 considérer. L'expérience des Attikameks a démontré
24 qu'il leur a fallu plus de quinze (15) ans pour
25 pouvoir négocier une telle entente. Je pense que la

1 complexité du processus, mais aussi le manque de
2 confiance fait en sorte qu'on ne peut ou pas... en
3 fait qu'on n'a pas d'autres ententes similaires au
4 Québec, même si la disposition dans la loi existe
5 depuis deux mille un (2001).

6 En fait, même si les intervenants du
7 système québécois vous diraient aujourd'hui qu'ils
8 sont en principe en accord avec le principe de
9 l'autodétermination, on l'a entendu à la Commission
10 Viens, on a aussi vu à la Commission Viens que la
11 plupart doutent d'une certaine manière de la
12 capacité des peuples autochtones à finalement
13 administrer leurs propres services sociaux.

14 Enfin, le financement est aussi un autre
15 obstacle dans la mesure où les lois, définir une
16 nouvelle loi, même définir un système original de
17 protection de la jeunesse, eh bien, ça prend des
18 ressources supplémentaires et financières. Et en ce
19 moment, ni dans la Loi de la protection de la
20 jeunesse ni dans la Loi C-92, il y a de l'argent,
21 des budgets pour soutenir ces processus-là.

22 Bref, la Loi C-92 apparaît pour les
23 Premières Nations et les Inuits au Québec
24 probablement l'option la plus prometteuse, mais le
25 renvoi à la Cour d'appel par le Québec pour

1 l'invalider en décembre dernier, bien, c'est un
2 obstacle supplémentaire auquel doivent faire face
3 les autochtones au Québec.

4 Je rentre dans mon temps. Alors, à la
5 lumière de ce qui a été dit jusqu'à présent, on
6 croit que le gouvernement du Québec devrait passer
7 de la parole à l'action et reconnaître
8 l'autodétermination des peuples autochtones en
9 matière de protection de la jeunesse. On doit
10 cesser de penser que l'autonomie devrait se limiter
11 à l'adaptation des lois ou à ses processus. Il faut
12 vraiment permettre la mise sur pied de systèmes
13 distincts conçus en fonction des réalités propres à
14 chaque nation ou à chaque communauté.

15 Il faut aussi soutenir financièrement le
16 développement de ces lois et de ces systèmes. Et on
17 devrait, je pense que le Québec devrait également
18 soutenir financièrement et rapidement les appels à
19 l'action qui ont été mis de l'avant par les
20 différentes commissions d'enquête au Québec ou même
21 à travers le Canada.

22 Enfin, je pense que, et là c'est une
23 recommandation un peu particulière, je pense que le
24 Québec pourrait donner l'expérience et devenir un
25 chef de file en faisant siennes les normes

1 minimales qui sont proposées dans C-92, il pourrait
2 en profiter en collaboration avec les peuples
3 autochtones de cette occasion-là pour les bonifier.

4 Et on a cru important de rajouter que... Je
5 pense qu'il est important aussi de soutenir
6 financièrement le développement de programmes
7 culturellement sécuritaires, le développement
8 d'outils cliniques validés, parce que la plupart ne
9 le sont pas actuellement, et, bien sûr, s'assurer
10 d'une formation récurrente pour tous les acteurs du
11 système, pas seulement sur la nouvelle loi ou sur
12 les normes minimales, mais aussi sur ce que ça
13 représente faire de l'intervention sociale ou de la
14 protection de la jeunesse, là, dans un contexte
15 autochtone.

16 Alors voilà, c'était ce qu'on avait à vous
17 partager ce matin. Merci de nous avoir écoutées. On
18 peut maintenant répondre à vos questions.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci beaucoup. Merci pour votre présentation. Je
21 nous fais un appel à tous. On va parler de C-92, de
22 37.5. Pensons aux gens qui nous écoutent et qui
23 n'ont pas la bible, les bibles que nous avons pour
24 expliquer ces lois-là. Alors, dans vos
25 interventions, je vais vous demander brièvement

1 d'expliquer de quoi ça parle pour que les gens
2 puissent nous suivre. Alors merci encore. Et on va
3 débiter la conversation avec Danielle Tremblay.

4 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

5 Q. [19] Bonjour Mesdames. Merci de votre présence et
6 de l'éclairage que vous nous apportez. Vous avez
7 parlé qu'un des résultats positifs de
8 l'autodétermination, c'est de permettre la mise en
9 place de systèmes de soins conformes aux valeurs,
10 pratiques culturelles et traditionnelles. Comment
11 vous pensez qu'on peut développer une réflexion sur
12 les traditions autochtones en matière de protection
13 de la jeunesse, en matière de services aux enfants,
14 la création d'outils cliniques? Est-ce que vous
15 pensez qu'il y a une structure de recherche qui
16 devrait être mise en place pour faire en sorte de
17 pouvoir développer ces normes-là?

18 Mme CHRISTIANE GUAY :

19 R. Je pense que la recherche a démontré qu'il est
20 possible d'être au service des communautés puis
21 d'améliorer les réalités. Mon expérience de
22 recherche a permis, entre autres, de reconnaître et
23 de valoriser des pratiques culturelles. Ça a permis
24 de mieux comprendre les trajectoires des jeunes ou
25 des familles qui sont pris en charge par la

1 Protection de la jeunesse. Ça a permis aussi de
2 développer des outils, des programmes
3 d'intervention. Ce qu'on est en train de faire avec
4 la communauté innue de Uashat mak Maliotenam. Puis
5 on a même vue que la recherche pouvait même
6 soutenir des revendications et de faire changer des
7 lois avec la garde coutumière. Les effets de la
8 garde coutumière sont maintenant reconnus dans le
9 Code civil.

10 Je ne dis pas que je suis la seule
11 responsable de ce changement-là, mais je pense
12 qu'on était dans la lignée d'un ensemble de
13 revendications. Et la recherche a permis de mettre
14 des mots sur une pratique qui n'avait pas été
15 documentée jusqu'à aujourd'hui pour les Premières
16 Nations, je parle. Là, ce n'est vraiment pas pour
17 les Inuits. Je veux que vous me compreniez. Mon
18 étude ne portait pas sur la réalité inuit du tout.

19 Mais je pense que la recherche, elle doit
20 se faire à certaines conditions. Les chercheurs, je
21 pense qu'on est tous au courant de ça, mais je
22 trouvais ça important de vous le rappeler
23 aujourd'hui. Elle doit d'abord se faire en
24 partenariat avec les communautés et répondre à des
25 besoins spécifiques qui sont identifiés par elles.

1 Et elles doivent respecter l'éthique de la
2 recherche en contexte autochtone.

3 Maintenant, la structure de recherche en ce
4 moment, telle qu'elle existe, pour nous, les
5 chercheurs en milieu universitaire, eh bien, c'est
6 surtout pour des initiatives ponctuelles, elles
7 sont situées dans le temps. Il y a un début puis
8 une fin. Elle vise habituellement pas
9 nécessairement à développer la pratique
10 d'intervention. Elle peut le faire, mais ce n'est
11 pas l'objectif de tous les chercheurs même en
12 établissement de faire ça. Puis elle s'inspire pas
13 beaucoup de ce qui se passe à travers le Canada ou
14 à travers le monde. Alors qu'en Nouvelle-Zélande,
15 en Australie et même dans le reste du Canada, dans
16 l'Ouest, il y a des initiatives très intéressantes
17 puis on s'inspire peu ou pas de ça. C'est sûr qu'il
18 y a la barrière de la langue pour les chercheurs
19 francophones. Mais il y a des choses qu'on pourrait
20 tirer des leçons, c'est certain.

21 Une autre limite importante, c'est que,
22 même si la recherche parfois permet d'étudier la
23 mise en place de projets pilotes, de programmes
24 d'intervention culturellement sécuritaires ou même
25 des outils cliniques, c'est que quand on arrive à

1 les mettre en oeuvre, bien, là, le budget, il n'est
2 pas là parce que c'est des budgets d'opération.

3 Alors, souvent, ces projets-là vont tomber à l'eau.

4 Et, souvent, les programmes et le
5 développement d'initiatives, c'est fait par des
6 budgets séparés. Par exemple, la Fondation de
7 guérison, pendant dix (10) ou onze (11) ans, a eu
8 un budget de trois cent cinquante millions (350 M\$)
9 pour des initiatives de guérison, et partout au
10 Canada là.

11 Et au Québec, il y a eu, à Natashquan, une
12 expérience fort intéressante sur la guérison, sur
13 le territoire, mais, maintenant, les budgets, c'est
14 terminé.

15 Donc, les initiatives, faute de budgets
16 d'opération, bien, elles ne peuvent pas continuer
17 là, à poursuivre leurs activités, parce que
18 certaines de ces initiatives-là prennent quand même
19 des sous là.

20 Aller sur le territoire, ça prend quand
21 même des budgets que des services de protection de
22 la jeunesse, ça ne fait pas partie des budgets
23 récurrents comme tels, même si c'est des
24 initiatives qui pourraient être prometteuses pour
25 les peuples autochtones.

1 Donc, le fait d'avoir une structure
2 permanente et avec des budgets récurrents et
3 permanents, bien, je pense que c'est une voie à
4 privilégier. Mais je pense qu'on doit s'assurer que
5 cette structure-là, elle doit combiner, à la fois,
6 la recherche et le développement de programmes.

7 Et elle doit s'assurer que s'il y a des
8 initiatives qui sont porteuses, ou importantes, ou
9 qui donnent des résultats, bien, d'avoir les
10 budgets d'opération qui vont venir avec parce que
11 sinon, c'est une roue qui tourne puis on fait des
12 expériences, on trouve que c'est intéressant, on
13 donne des résultats positifs puis après, ça tombe à
14 l'eau.

15 Maintenant, quelles formes ça devraient
16 prendre? Bien, moi, je vous invite, d'abord, à
17 poser la questions aux organisations autochtones
18 qui sont responsables des services en protection de
19 la jeunesse.

20 On peut parler de la Commission de la Santé
21 et des Services sociaux des Premières Nations, la
22 CSSPNQL, je vais le dire de même, le Conseil Cri,
23 la Régie régionale des Inuits, à la limite, le
24 Centre d'amitié. Je pense qu'eux, ils sont proches
25 de ces réalités-là, ils pourraient imaginer une

1 structure plus permanente qui viendrait combiner
2 l'ensemble de ces choses-là.

3 Et je pense que c'est important, aussi,
4 d'avoir des acteurs qui font de la recherche ou qui
5 sont dans cette structure-là, qui ont une
6 expérience-terrain de la protection de la jeunesse
7 en contexte autochtone. Idéalement, des
8 travailleurs sociaux autochtones, mais sinon des
9 experts ou des acteurs qui ont déjà mis le pied
10 dans les communautés parce que faire de la
11 recherche...

12 C'est facile de faire de la recherche puis
13 de dire : On s'en va dans une communauté. Ça en est
14 une autre de comprendre les réalités. Puis, même si
15 ça fait un bon bout de temps que j'y vais, dans les
16 communautés, je ne me considère pas une experte de
17 tout ce qui peut exister dans l'ensemble des
18 communautés au Québec.

19 Une dernière chose que je voudrais rajouter
20 là-dessus, c'est que je pense...

21 Q. [20] Peut-être rapidement, j'aurais une autre
22 question.

23 R. O.K. Excusez. La dernière chose que je pense, c'est
24 qu'en ce moment, souvent, on va aller avec des
25 comités ad hoc. Par exemple, le comité sur le

1 projet de vie, des comités, comme ça, en lien avec
2 des changements de la Loi.

3 Et ça, je veux dire, ça... Je ne trouve pas
4 que c'est porteur. Je pense que d'avoir une
5 structure plus permanente là, ça serait quelque
6 chose qui serait à privilégier.

7 Q. **[21]** Mais ce que je retiens, à définir avec les
8 communautés.

9 R. Oui, à définir avec les communautés.

10 Q. **[22]** O.K. Je vous emmène sur un autre... pour
11 reprendre la demande ma présidente, la Loi
12 concernant les enfants, les jeunes et les familles
13 des Premières Nations, des Inuits et des Métis,
14 C-92, elle est actuellement en vigueur.

15 Elle prévoit des normes minimales qui
16 doivent être respectées par l'ensemble des acteurs
17 du système québécois de la protection de la
18 jeunesse. Est-ce que vous pensez que ces acteurs-
19 là, que ce soit les intervenants sociaux, mais
20 aussi l'appareil judiciaire, les juges, les
21 avocats, sont prêts à appliquer ces normes-là? Et
22 sont suffisamment compétents, formés, pour le
23 faire?

24 R. Je vais laisser Lisa répondre à cette question-là.

25

1 Mme LISA ELLINGTON :

2 R. Oui, mais d'abord, si les acteurs socio-judiciaires
3 sont prêts, à notre avis, je ne le pense pas. Le
4 Gouvernement fédéral a envoyé un document
5 d'information, en décembre dernier, aux communautés
6 autochtones par rapport à la Loi C-92.

7 Donc, on suppose que ce document-là a fort
8 probablement été acheminé, aussi, aux CISSS, aux
9 CIUSSS, ou du moins, aux DPJ. Mais, par contre, ce
10 qu'on constate, en ce moment, c'est qu'il n'y a pas
11 de formation qui a été prévue, de formation qui est
12 actuellement en vigueur, par rapport,
13 spécifiquement aux normes minimales.

14 Et il n'y a pas, non plus, d'outils
15 concrets qui ont été développés pour, vraiment, la
16 pratique. Donc, comment est-ce qu'on met en oeuvre
17 ces normes minimales nationales qui sont, comme
18 vous le dites, déjà entrées en vigueur.

19 Pour être prêts, je pense qu'il faut que
20 les acteurs socio-judiciaires soient... En fait,
21 ils doivent connaître les normes minimales, ils
22 doivent les comprendre et ils doivent aussi les
23 appliquer.

24 Donc, ça suppose, quand même, différents
25 niveaux. Donc, ça suppose vraiment là, de connaître

1 les normes minimales. Et si je peux vous donner un
2 exemple concret, il y a une des normes qui
3 mentionne, par exemple, qu'il faut démontrer qu'on
4 a fait tous les efforts raisonnables pour qu'un
5 enfant évite d'être placé, puis qu'on a vraiment
6 fait tous les efforts, comme intervenant, pour
7 qu'il puisse demeurer avec ses parents.

8 Il y a aussi une autre norme qui vient
9 instaurer, vraiment, un ordre de priorité au niveau
10 des placements. Et, bon, qui vient détailler là,
11 comment ça devrait être fait, de façon plus
12 concrète, et qui suppose, aussi une réévaluation
13 régulière. Donc, on doit réévaluer régulièrement.

14 Bref, il y a pleins de choses qui sont
15 dites dans les normes, mais si je ne les connais
16 pas puis je n'ai pas d'outils concrets comme
17 intervenante, par exemple, en protection de la
18 jeunesse, ça risque d'être assez difficile de
19 savoir, bien, comment je fais la réévaluation
20 régulière? Quels outils j'utilise pour vraiment
21 l'appliquer? Donc, il y a vraiment un défi là.

22 Donc, ça, c'est une chose. La suivante,
23 c'est que pour être prêts, pour appliquer les
24 normes minimales, il ne faut pas uniquement
25 connaître les normes et la Loi C-92, il faut aussi

1 connaître les pratiques, les coutumes, les
2 traditions. Donc, vraiment les cultures autochtones
3 avec lesquelles on intervient.

4 Pourquoi? Bien, parce que dans ces normes-
5 là, on parle vraiment de continuité culturelle,
6 l'importance de l'identité culturelle et d'intégrer
7 à la pratique la coutume et vraiment de la
8 respecter.

9 Mais, par exemple, si je ne connais pas la
10 garde coutumière, que je ne sais pas que ça existe
11 dans une communauté, que je ne sais pas comment ça
12 s'applique, de façon concrète, dans une nation en
13 particulier, ça va être très difficile pour
14 n'importe quel acteur socio-judiciaire d'intégrer
15 ça dans la pratique, dans le respect des normes
16 minimales.

17 Donc, il y a vraiment toute une
18 connaissance fine au niveau de la culture, au
19 niveau de la coutume... des coutumes. Donc, il y a
20 vraiment des ponts à faire qui, à mon avis,
21 mériteraient d'être faits avec toute une urgence
22 étant donné la mise en vigueur là, de ces normes-
23 là. Donc... c'est ça, je pense qu'il y a vraiment
24 une urgence.

25

1 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

2 Je vous remercie beaucoup. Le temps nous... Je vais
3 passer la parole à un autre commissaire.

4 R. Oui.

5 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

6 Merci beaucoup.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. On va poursuivre avec Andrés Fontecilla.

9 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

10 Q. **[23]** Bonjour, Mesdames. Merci de nous apporter
11 votre éclairage. Donc, d'une part, vous soutenez
12 que la création d'un nouveau régime ou des nouveaux
13 régimes appliqués aux réalités des Premières
14 Nations là, séparé de la Loi... non pas une
15 adaptation de la Loi actuelle là.

16 D'autre part, on sait que la Loi fédérale
17 C-92 établit des normes minimales, vous en faites
18 mention. Comment faire en sorte de produire des
19 nouveaux régimes, des nouvelles normes de
20 protection de la jeunesse au Québec, qui respectent
21 les normes minimales établies par C-92 et qui
22 respectent aussi, et surtout, les réalités
23 autochtones, les intérêts des communautés, et
24 caetera. Comment faire pour produire ce régime-là?

25

1 Mme CHRISTIANE GUAY :

2 Juste pour être certaine que j'ai compris. Vous
3 voulez savoir comment on pourrait parce que c'est
4 une de nos recommandations, comment intégrer les
5 normes minimales à la Loi...

6 Q. [24] Voilà.

7 R. ... de la protection de la jeunesse...

8 Q. [25] Voilà.

9 R. ... et comment on pourrait faire pour les bonifier.

10 Q. [26] C'est ça.

11 R. Bien, je pense que la première chose à se dire,
12 c'est que le concept des normes minimales, ça se
13 veut une forme de régime transitoire en attendant
14 que les peuples autochtones aient leurs propres
15 lois et aient adopté là, ces lois-là puis exercé
16 leur propre autonomie. Donc, il faut voir les
17 normes minimales comme des principes de base qui
18 ont vocation de s'appliquer à travers le Canada.

19 Donc, la première chose à faire, selon moi,
20 c'est de prendre la Loi de la protection de la
21 jeunesse et dire... ou qu'est-ce qu'on peut faire,
22 dans la Loi, pour venir accoter les normes
23 minimales? Qu'est-ce qu'on doit changer dans notre
24 Loi pour qu'on arrive aux normes minimales là,
25 telles qu'elles sont stipulées. Ça, c'est la

1 première chose qui doit être faite.

2 Et je dois dire... je dois le faire avec
3 les groupes autochtones là. Je ne ferais pas ça
4 toute seule dans un bureau du ministère là. Je
5 ferais ça en collaboration.

6 Et la deuxième chose, je pense, c'est de
7 regarder les normes minimales et dire lesquelles
8 pourraient être clarifiées ou bonifiées. Dans les
9 six derniers mois, depuis l'adoption de la Loi
10 C-92, il y a eu un ensemble de critiques sur ces
11 normes minimales-là. Certains ont dit qu'elles
12 n'étaient pas assez claires, qu'elles portaient à
13 confusion, qu'elles étaient trop larges, qu'il y
14 avait trop matière à interprétation.

15 Par exemple, qu'est-ce qu'on entend par
16 « efforts raisonnables », qu'est-ce qu'on entend
17 par « une décision importante ». Donc, l'exercice,
18 pour moi, c'est de travailler avec les communautés
19 pour définir ces concepts-là, se les approprier
20 pour le Québec.

21 Il y a la question de l'intérêt de
22 l'enfant. Elle est bien définie dans la nouvelle
23 Loi. Elle n'est pas très différente, si on ne parle
24 pas des concepts additionnels, mais si on prend la
25 définition de l'intérêt de l'enfant, ce n'est pas

1 tellement différent de ce que nous, on a dans notre
2 Loi de protection de la jeunesse, mais la CSSSPNQL
3 a une définition de l'intérêt de l'enfant. Les
4 Innus de Uashat ont aussi adopté une nouvelle
5 définition.

6 Donc, il y a, peut-être, moyen, même là, de
7 bonifier. Donc, c'est à partir de ce que les
8 autochtones souhaitent faire, je pense qu'il y a
9 matière ici à être innovateur puis à faire un pas
10 de plus là pour les Premières Nations et les Inuits
11 au Québec.

12 Q. **[27]** Et, dites-moi, pensez-vous que les communautés
13 autochtones partagent certaines solutions
14 engendrées par l'application de la Loi sur la
15 protection de la jeunesse, qui sont communes aux
16 différentes communautés là?

17 R. Bien... c'est difficile pour moi, de parler pour
18 l'ensemble des Premières Nations au Québec, ils
19 sont plusieurs, mais je dirais là, sans trop
20 m'enfarger dans le tapis, qu'il y a un large
21 consensus sur le principe de l'autodétermination
22 comme solution.

23 Je pense que les Autochtones s'entendent,
24 aussi, sur l'amélioration du financement pour
25 assurer une réelle égalité, une égalité réelle ou

1 substantielle là. Les juristes sont bons avec ce
2 concept-là, mieux que moi.

3 Je pense que les Premières Nations, les
4 Inuits, s'entendent aussi pour dire qu'il faut
5 améliorer les conditions de vie au sein des
6 communautés. Qu'il faudrait retirer le concept de
7 délais maximaux de placements au sein de la
8 protection de la jeunesse, ça a été amplement dit à
9 la Commission Viens. Depuis la mise en oeuvre, de
10 toute façon, de la Loi là, en deux mille sept
11 (2007), il y avait eu des revendications là, des
12 peuples autochtones, des groupes autochtones au
13 Québec, quant à cet aspect-là. Donc, ça, là, je
14 pense que c'est un irritant que tout le monde
15 serait d'accord avec moi là-dessus.

16 Et je pense qu'on s'entend, aussi, sur
17 l'amélioration de l'accès à des services, surtout
18 quand on est en régions éloignés. Les Inuits, en
19 particulier, ont des enjeux assez particuliers en
20 termes d'accès à des services. Donc, c'est des
21 solutions sur lesquelles sur les gens s'entendent,
22 qu'il y a un consensus.

23 Et je dirais même que le Gouvernement du
24 Québec partage ce consensus-là, dans la mesure où
25 dans son plan d'action gouvernemental, deux mille

1 dix-sept, deux mille vingt (2017-2020), ce qui est
2 écrit dans ce plan d'action-là, ça rejoint, de
3 manière assez générale là, ce que je viens de dire.

4 Donc, on connaît les solutions. Je pense
5 juste que ça prend une volonté, une détermination à
6 faire en sorte que ces solutions-là soient mises en
7 oeuvre concrètement là, dans le futur.

8 Q. **[28]** Peut-être une dernière question. Qu'est-ce que
9 la Commission Laurent, notre Commission, pourrait
10 recommander au Gouvernement du Québec pour créer
11 ces normes minimales dont vous avez fait mention
12 tantôt? Ou créer des régimes particuliers aux
13 communautés autochtones. Qu'est-ce qu'on pourrait
14 recommander?

15 R. Bien... c'est une excellente question, hein. J'y
16 pense depuis notre dernière rencontre et je regarde
17 monsieur Lebon. Je ne vais pas être très... Je ne
18 suis pas une magicienne, ce matin, là, mais je
19 pense qu'au-delà des recommandations qu'on a faites
20 dans notre présentation, je pense que si la
21 Commission endossait explicitement le principe
22 d'autodétermination en matière de protection de la
23 jeunesse, bien, je pense que ça serait déjà un pas
24 important. Et je pense qu'on est rendu là, dans
25 notre société, à reconnaître cette

1 autodétermination-là, pas seulement en principes,
2 mais aussi en actions. On a souvent dit que les
3 nations autochtones étaient un troisième ordre de
4 gouvernement. Je pense qu'on est rendu là.

5 C'est sûr que... on l'a assez dit, il y a
6 un manque de confiance, en ce moment. Puis ce n'est
7 pas seulement moi qui le dis là. Mais quand moi, je
8 fais des présentations sur mes résultats de
9 recherches, la question systématique que je me fais
10 poser, c'est : « Pensez-vous, Madame Guay, que les
11 communautés sont prêtes, sont capables de gérer
12 leurs services? »

13 Par expérience, je connais des communautés
14 qui ont des responsabilités, qui les appliquent,
15 qui gèrent ces responsabilités-là relativement très
16 bien, mais souvent avec beaucoup moins de
17 ressources que le reste du système a, puis ils s'en
18 sortent malgré tout très bien.

19 Alors, moi, je ne pense pas que c'est en
20 enjeu de compétence ou de capacité. Les communautés
21 qui vont être prêtes, vont embarquer dans le
22 processus. Ceux qui se sentent moins prêts ne le
23 feront pas, mais c'est à eux de juger ça.

24 Je pense que, dans notre société, on
25 devrait arrêter de penser pour les peuples

1 autochtones. Ça va prendre un changement de
2 mentalité et je pense que si la Commission
3 endossait cette position-là, bien, ça serait un pas
4 de plus dans la bonne direction. Bien, je ne sais
5 pas si vous vouliez plus que ça. Je vais m'arrêter
6 là.

7 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

8 Je vous remercie.

9 R. Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 C'était pas mal clair. Alors, on va poursuivre la
12 discussion avec Lesley Hill.

13 Mme LESLEY HILL, commissaire :

14 Q. **[29]** Moi, je vais essayer de vous pousser plus
15 loin. En fait, vous avez clairement démontré que
16 l'autodétermination est un droit. Et vous avez
17 aussi démontré une série d'obstacles, presque à
18 l'infini, pour y arriver.

19 Puis, souvent, on lance la balle dans la
20 cour du Gouvernement fédéral quand il s'agit des
21 Premières Nations. Donc, ma question
22 serait : Quelle est la responsabilité du
23 Gouvernement du Québec, à votre avis, pour arriver
24 à cet objectif d'autodétermination pour les peuples
25 autochtones?

1 Mme CHRISTIANE GUAY :

2 R. Bien, la majorité des obstacles dont j'ai fait état
3 là, dans la présentation, outre la question du
4 financement qui découle des politiques fédérales
5 là, on s'entend là, il y a une partie du
6 financement qui est vraiment de responsabilité
7 fédérale en matière de protection de la jeunesse ou
8 de questions des réalités autochtones.

9 Mais l'ensemble des autres obstacles dont
10 j'ai fait état, relève en grande partie de lois qui
11 ont été adoptées par l'Assemblée nationale, de
12 politiques adoptées par le ministère de la Santé et
13 des Services sociaux et par les moyens, les
14 mécanismes de mise en oeuvre, la manière dont les
15 acteurs sur le terrain vont appliquer ces lois-là
16 et ces politiques-là.

17 Donc, la solution pour rendre ces
18 obstacles-là moins importants ou, en tout cas, les
19 minimiser, sinon les enlever totalement, mais je
20 pense qu'elle peut être faite à tous les niveaux.

21 Au niveau de la Loi, on peut reconnaître
22 l'autonomie ou l'autodétermination des peuples
23 autochtones, ce n'est pas interdit de le faire puis
24 de le reconnaître explicitement dans la Loi. Au
25 niveau des politiques, il est possible de

1 simplifier les processus menant à
2 l'autodétermination.

3 En ce moment, le guide... J'ai oublié le
4 titre, ma collègue va certainement mieux s'en
5 rappeler que moi, mais il y a un guide pour
6 accompagner les communautés pour une 37.5, par
7 exemple. La 37.5, c'est la capacité d'avoir un
8 système adapté de protection de la jeunesse selon
9 la Loi de la protection de la jeunesse.

10 Alors, le Ministère a prévu un guide avec
11 un ensemble de conditions. C'est tellement complexe
12 que la CSSPNQL en a fait un document séparé pour
13 accompagner les communautés qui souhaitent aller
14 dans cette direction-là.

15 Donc, ces processus-là, je pense qu'il est
16 possible de changer les politiques, de rendre ces
17 politiques-là beaucoup plus souples qu'elles le
18 sont actuellement, pour aller vers cette autonomie-
19 là. Et, ensuite, bien, je pense que des directives
20 pour les intervenants, dans les services concrets,
21 pour amener les acteurs à changer de façons de
22 faire, à mieux comprendre.

23 L'information, ça en est une, alors qu'elle
24 est très... elle est très... Il y a peu de
25 formations qui existent, en ce moment, sur les

1 réalités autochtones, de manière générale, en
2 protection de la jeunesse, mais c'est assez mince
3 et ça ne porte pas nécessairement sur les enjeux ou
4 le défi de la pratique du travail social ou de
5 l'intervention dans des communautés.

6 Alors, à tous ces niveaux-là, je pense
7 qu'il y a possibilité que le Québec fasse des
8 choses. Et je pense que même financièrement, même
9 s'il y a toujours cet enjeu-là de qui est
10 responsable financièrement, je pense que le Québec
11 s'investit énormément pour les enfants, au Québec.

12 Je pense qu'il pourrait s'investir. C'est
13 un enjeu politique là, mais je pense qu'il y a du
14 budget qui pourrait être mis là pour développer ces
15 pratiques-là puis rendre ces processus-là plus
16 accessibles pour les Premières Nations, pour
17 favoriser l'autonomie et l'autodétermination.

18 Q. **[30]** Au Québec, on semble avoir opté pour
19 l'adaptation. Vous avez fait un peu état de cette
20 question tantôt en disant que ce n'est pas
21 nécessairement la voie privilégiée.

22 L'année dernière, on a eu le PL, le Projet
23 de loi 99 qui venait modifier la Loi sur la
24 protection de la jeunesse. Donc, ma question,
25 c'est : Ce n'est pas vraiment pratique ou ce n'est

1 appliqué, encore, sur le terrain de façon égale,
2 mais est-ce qu'on est allé assez loin?

3 Et sinon, est-ce que vous suggérez qu'on
4 fasse autrement? Parce qu'on a un momentum,
5 actuellement, pour avancer dans une autre
6 perspective.

7 R. Bien, je pense que les normes... les modifications
8 à la Loi de la protection de la jeunesse, ça a été
9 une avancée. On ne va pas revenir sur ce qui a été
10 fait. Je pense que c'est déjà un pas de plus dans
11 la bonne direction. D'aller dans les normes
12 minimales, c'est encore pas mal plus loin. La Loi,
13 en ce moment, elle entre en conflit à plusieurs
14 égards, si on regarde les normes minimales qui sont
15 beaucoup plus respectueuses des façons de faire
16 autochtones d'intervenir. Donc, je pense que la
17 Loi, elle pourrait faire davantage.

18 La question d'adapter. Je pense qu'on a
19 démontré que l'adaptation de la Loi, ce n'est pas
20 une solution. Que l'adaptation même des processus
21 d'intervention, ce n'est pas ce qu'il y a de mieux
22 si on est obligé d'appliquer la Loi telle qu'elle
23 existe.

24 Le plus grand irritant de la Loi, en ce
25 moment, c'est les délais de placement. Je pourrais

1 en nommer d'autres là, mais celui-là, c'est un
2 irritant majeur qui va à l'encontre des façons de
3 concevoir la famille puis de concevoir la façon
4 dont on prend soin des enfants et on entreprend des
5 processus de guérison.

6 Donc, je dirais, l'adaptation, ce n'est pas
7 la voie de l'avenir. Maintenant, quand on parle
8 d'adaptation, si la gouvernance, elle est vraiment
9 chez les Premières Nations, que c'est eux qui
10 décident leur système, ça se peut très bien qu'ils
11 prennent un programme qui existe au Québec et
12 qu'ils l'adaptent, mais ça vient d'eux.

13 Et il y a des expériences où on a des
14 programmes qui ont existé. En tout cas, ce que je
15 connais des intervenants autochtones pour avoir
16 fait ma thèse sur leur pratique, comme telle, c'est
17 des individus assez pragmatiques.

18 Alors, ils vont tirer profit de ce que
19 nous, on a inventé ou qu'on a mis de l'avant, si ça
20 fait du sens pour eux. Et, sinon, ils vont le
21 laisser tomber. Alors, l'adaptation, ce n'est pas
22 un non catégorique, mais je pense que si on va vers
23 là, c'est les Premières Nations, les Inuits, qui
24 doivent décider eux-mêmes qu'est-ce qu'ils
25 souhaitent adapter ou pas. Je ne sais pas si ça

1 répond bien à votre question?

2 Q. **[31]** Très bien. Les gens qui sont venus juste avant
3 vous, nous ont fait un lobby que dans d'autres
4 provinces canadiennes, on semble, peut-être,
5 avancer plus rapidement. Je vais le dire comme ça,
6 même s'il y a des enjeux, des difficultés encore.

7 Et selon ce que j'ai compris de ces gens-
8 là, le Québec traînerait un peu de la patte en ce
9 qui concerne son adaptation ou l'autodétermination.
10 Avez-vous constaté des choses? Ou des projets
11 novateurs, ailleurs, qu'on devrait regarder?

12 R. Bien, moi, j'ai toujours dit qu'on est minimalement
13 quinze (15) ans en retard. Mais... bon... c'est...
14 Je suis généreuse, j'ai failli dire vingt (20),
15 mais bon... Euh... Oui, on est en retard. Il y a
16 des initiatives dans le reste du Québec qui sont
17 intéressantes.

18 Il y a... Peut-être que tu pourrais parler
19 du ICWA, ils sont beaucoup plus loin que nous. Je
20 n'ai pas eu le temps, dans mes études, de vraiment
21 focuser sur ce qu'ils font comme expériences, mais
22 c'est sûr qu'ils sont plus loins que nous.

23 Les États-Unis ont une Loi similaire à la
24 C-92 depuis plus de vingt (20) ans et donc, ils ont
25 même des conseils, des... des...

1 Mme LISA ELLINGTON :

2 R. Tribal.

3 Mme CHRISTIANE GUAY :

4 R. Des Cours tribales... J'allais dire des conseils
5 tribal. Ils ont même des Cours tribales pour
6 décider des dossiers en protection de la jeunesse.
7 Donc, en dehors du Québec, oui, ils ont innové. Je
8 ne sais pas si tu veux donner des exemples, en
9 particulier là?

10 Mme LISA ELLINGTON :

11 R. Oui, mais même quand on regarde, au niveau des
12 différentes lois de chacune des provinces en
13 matière de protection de l'enfance ou de protection
14 de la jeunesse.

15 Quand on regarde, par exemple, l'Ontario où
16 il y a les soins conformes aux traditions. Ou même
17 dans le préambule de la Loi, c'est vraiment indiqué
18 que c'est important de tenir compte de la culture
19 et des traditions, des coutumes.

20 Et ça fait partie de la Loi de l'Ontario
21 depuis plusieurs, plusieurs années. Même chose dans
22 d'autres lois provinciales, où la préservation de
23 l'identité culturelle, c'est là depuis déjà une
24 décennie. Alors que, nous, ça vient tout juste
25 d'être introduit dans la Loi sur la protection de

1 la jeunesse.

2 Donc, certainement, il y a quand même des
3 adaptations qui ont été faites ailleurs par rapport
4 aux programmes qui ont vraiment été mis en place.
5 Je ne pourrais pas vous dire, mais par contre, ce
6 qui est aussi intéressant de voir, c'est que malgré
7 cette adaptation-là, comme on le disait tout à
8 l'heure, ça n'a pas permis, non plus, de diminuer
9 la sur-représentation dans l'Ouest, qui est encore
10 plus importante qu'ici.

11 Alors, il faut vraiment se questionner
12 aussi pourquoi est-ce qu'en modifiant les lois,
13 donc en faisant des modifications législatives,
14 comment ça se fait que sur le terrain, ça ne se
15 traduit pas, au final, par une diminution de la
16 sur-représentation.

17 Alors, je pense qu'il faut se questionner.
18 Puis, pour l'exemple des États-Unis qui ont leur
19 Loi. Je pense que c'est la Indian Child Welfare
20 Act, quelque chose du genre, qui a été instaurée,
21 quand même, en mil neuf cent soixante-dix-huit
22 (1978). Donc, on peut, peut-être, aussi, s'inspirer
23 de ce qui est fait.

24 Et on voit des résultats positifs de cette
25 Loi-là qui permet vraiment une autonomie des

1 communautés en matière de gestion des services et
2 pour légiférer, avoir leur propre Loi. Et on voit
3 que ça, c'est une avenue qui est beaucoup plus
4 prometteuse.

5 Alors, je pense qu'il y aurait lieu, là,
6 d'ouvrir nos horizons puis de regarder, vraiment
7 là, ce qui se fait ailleurs puis voir comment est-
8 ce que ça pourrait nous inspirer. Mais on voit
9 clairement que le fait de leur permettre de
10 légiférer, puis de vraiment reconnaître le droit à
11 l'autodétermination, ça donne des résultats plus
12 positifs, au final.

13 Mme LESLEY HILL :

14 Merci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 On va poursuivre avec Lise Lavallée.

17 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

18 Q. [32] Merci pour votre présentation. Selon vous,
19 quelles actions concrètes la Commission Laurent
20 pourrait-elle appuyer afin de rapidement passer à
21 l'action pour répondre aux besoins des enfants et
22 des familles autochtones? Si vous aviez à nous
23 résumer ça là.

24 Mme CHRISTIANE GUAY :

25 R. Bien... oui... Les recommandations qui sont là.

1 Puis je pense... comme ce que je disais,
2 ultimement, de reconnaître le principe de
3 l'autodétermination pour nous, si ça faisait partie
4 de vos recommandations, on sortirait de notre
5 expérience, ici, en étant pas mal... pas mal
6 contentes de notre exercice.

7 Mais, je pense que le message c'est aussi
8 de lancer le message qu'il faut faire confiance
9 davantage, il faut miser sur les forces puis les
10 compétences qui existent dans les communautés, il y
11 en a, il n'y a pas que des problèmes. Je pense
12 qu'on est souvent voilés par le fait que, oui, il
13 existe des problèmes dans les communautés, il y a
14 des problèmes qui sont plus importants même que
15 dans le reste du Québec puis tous les Autochtones
16 que je connais ne vont jamais nier le fait qu'ils
17 ont des défis importants dans leur communauté mais
18 moi, j'y travaille depuis plus de quinze (15) ans,
19 j'ai vu aussi beaucoup de forces dans les
20 communautés, il y a des gens qui ont des diplômes
21 dans les communautés, il y a des gens qui ont des
22 idées de génie puis ils n'ont pas tous des
23 problèmes psychosociaux, des problèmes de santé
24 mentale, ils sont capables de prendre en charge des
25 responsabilités, ils le font dans plein de

1 secteurs, de toute façon.

2 Alors, il faut, je pense, lancer un message
3 sur davantage faire confiance... faire confiance au
4 processus puis mettre financièrement, s'investir
5 financièrement pour faciliter ces processus-là, les
6 amoindrir là, tous les obstacles que rencontrent
7 les Premières Nations quand elles veulent prendre
8 plus de responsabilités, ça, je pense, que c'est
9 un... c'est un message que vous devriez être en
10 mesure de passer. Je ne sais pas si j'ai bien
11 répondu, je ne sais pas si tu veux rajouter.

12 Mme LISA ELLINGTON :

13 R. Je peux peut-être rajouter... je peux ajouter, je
14 pense que le message aussi qu'on souhaite
15 transmettre, c'est qu'il faut réduire le rôle de
16 l'État dans le sens où la province a souvent
17 tendance à avoir un peu la main mise sur le
18 processus et vraiment avoir un contrôle, alors je
19 pense que le message serait de dire : bien, est-ce
20 qu'on peut réduire ce contrôle-là parce que de
21 toute façon, on le sait qu'en... qu'en laissant les
22 communautés gérer leurs propres services, bien au
23 final, ça donne des résultats plutôt positifs alors
24 pourquoi pas vraiment de réduire les interférences
25 et de réduire ces obstacles-là, je pense qu'on

1 peut... on espère que ça ira dans ce... dans ce
2 sens-là.

3 Q. **[33]** Puis, ce que vous nous dites, de par votre
4 expérience, c'est que les communautés, selon vous,
5 elles seraient prêtes déjà à travailler pour mettre
6 en place ce qu'elles considèrent serait nécessaire
7 pour la protection de la jeunesse, donc il y a déjà
8 des choses qui existent là, qui sont...

9 Mme CHRISTIANE GUAY :

10 R. Plusieurs communautés ont déjà certaines
11 responsabilités en matière de protection de la
12 jeunesse, donc ces communautés-là, c'est clair
13 qu'elles sont prêtes et je pense que toutes les
14 communautés vont décider par elles-mêmes jusqu'où
15 elles veulent aller en termes de prise de
16 responsabilités. Il y a des communautés qui je
17 connais, quand on parlait de 37.5, bien ils avaient
18 tellement pas de dossiers en protection de la
19 jeunesse dans leur communauté, qu'ils n'en voyaient
20 pas nécessairement la nécessité de négocier une
21 37.5... une 37.5, c'est ça. Donc, oui, les
22 communautés sont prêtes, c'est à elles de décider,
23 je pense c'est ça qu'il faut se dire... il faut
24 changer notre façon de faire. Ce n'est pas à nous
25 de décider si elles sont prêtes ou pas, c'est à

1 elles de répondre à cette question-là et elles sont
2 toutes capables de prendre soin de leurs enfants.

3 Vous seriez étonnés de voir, des fois, des
4 choses qui... les directions qu'ils souhaitent
5 prendre parce qu'ils se préoccupent d'abord et
6 avant tout de la sécurité de leurs enfants dans
7 leurs communautés. Donc, je pense qu'il faut, c'est
8 ça, changer notre façon de faire puis les laisser
9 innover, peut-être qu'on serait même surpris.

10 Q. **[34]** Comme vous avez dit tout à l'heure, c'est la
11 perception de la confiance qui se répète tout le
12 temps, est-ce qu'ils sont prêts puis dans le fond,
13 ils sont capables d'établir leur... d'établir ce
14 qu'ils ont de besoin pour leurs enfants puis il
15 faut arrêter de porter peut-être ce chapeau-là ou
16 cette vision-là qu'ils n'ont pas tout ce qu'il faut
17 mais, je vous remercie pour les réponses que vous
18 nous avez données.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[35]** Merci. Alors, je vais poursuivre sur la
21 confiance. Vous avez dit, effectivement, la... le
22 manque de confiance, tout ça, la capacité des
23 communautés autochtones à se prendre en charge, en
24 prenant en charge les enfants. Mais dans les
25 obstacles à l'exercice par les peuples autochtones

1 de leur autodétermination, vous avez aussi
2 mentionné le manque de confiance des Autochtones
3 envers le Québec, donc avez-vous des idées pour
4 essayer d'aplanir ça du côté des Autochtones ce
5 manque de confiance envers le Québec?

6 Mme LISA ELLINGTON :

7 R. Bien, en fait, je pense que la confiance va aussi
8 avec, en fait, la diminution des préjugés des biens
9 culturels qu'on peut avoir en matière de protection
10 de la jeunesse, on a entendu beaucoup à la
11 Commission Viens, c'est vraiment une méfiance qui
12 est généralisée par l'ensemble des acteurs
13 autochtones qui s'y trouvent et ce manque de, en
14 fait, cette méfiance-là des Autochtones envers le
15 système découle aussi directement des... des
16 principes qui sous-tendent la loi, qui amènent un
17 paquet de choses qui ne font pas du tout de sens
18 pour eux et qui peuvent amener des frustrations.

19 Si je peux vous donner un exemple. Dans la
20 Loi sur la protection de la jeunesse, il y a, en
21 fait, la durée de toutes les ententes sur les
22 mesures volontaires, donc qu'on peut signer là, de
23 façon volontaire avec les parents et l'enfant de
24 plus de quatorze (14) ans, mais ça ne peut pas
25 dépasser deux ans et ça fait en sorte que par la

1 suite, il faut saisir le Tribunal, donc il faut
2 judiciariser et pour les peuples autochtones, bien
3 de façon générale, ils vont préférer des approches
4 qui sont consensuelles, des approches qui sont
5 basées sur la collaboration et de miser aussi sur
6 le fait que les solutions peuvent être réversibles,
7 qu'elles peuvent se moduler dans le temps, donc le
8 fait de judiciariser bien ça, ça va engendrer une
9 méfiance supplémentaire par les... par les enfants,
10 par les familles, qui ne comprendra... qui ne
11 saisissent pas pourquoi il faut... il faut aller au
12 Tribunal, pourquoi il faut judiciariser alors
13 qu'ils préféreraient des approches davantage
14 consensuelles.

15 Alors, il y a plein de principes à
16 l'intérieur de la loi même qui vient... qui vient
17 vraiment créer une certaine méfiance, une mauvaise
18 compréhension aussi parfois des... des parents, des
19 familles, par exemple, où il y a un intervenant qui
20 va leur dire : « Bien, si t'es pas d'accord, on va
21 aller au Tribunal » et là, eux voient ça vraiment
22 comme une menace parce que bon, c'est un processus
23 quand même complexe et quand on ne comprend pas
24 très bien nos droits dans le processus, ça peut
25 vraiment créer une méfiance puis il ne faut pas

1 oublier que, on le disait tout à l'heure, la
2 Commission Viens puis même l'Enquête nationale sur
3 les femmes et la filles autochtones disparues et
4 assassinées, parle d'un continuum de disparitions.
5 Alors, pour les communautés, la DPJ ou la
6 protection de la jeunesse c'est associé directement
7 au vol des enfants, le fait que les enfants partent
8 des communautés, qu'ils ne reviennent pas et qui
9 sont adoptés ou placés à majorité dans des familles
10 à l'extérieur et ils ont raison un peu d'être
11 méfiants parce que quand on regarde les
12 statistiques, on voit que c'est là depuis les
13 années quatre-vingt (80).

14 Donc, je pense qu'il y a une très grande
15 méfiance qui va aussi, je pense qu'en... en
16 permettant les normes minimales de s'exercer dans
17 la loi fédérale, ça va permettre d'amenuiser, je
18 pense, cette méfiance-là qu'il y a actuellement
19 puis qui perdure aussi dans le temps.

20 Q. **[36]** O.K. Donc, je décote bien, si j'ai saisi, que
21 l'autodétermination, que la reconnaissance de la
22 prise en charge des communautés, de leurs enfants
23 et tout ça, c'est une condition sine qua none pour
24 rétablir la confiance?

25

1 Mme CHRISTIANE GUAY :

2 R. À l'heure actuelle, tout le monde en audience lors
3 de la Commission Viens ou même la Commission
4 d'enquête nationale, tous les parents ont associé
5 la Loi de la protection de la jeunesse à la
6 politique des pensionnats...

7 Q. [37] Oui.

8 R. ... c'est un égale l'autre. Donc, ça fait que c'est
9 difficile de dire que ça ne peut pas passer
10 autrement que par l'autodétermination parce que
11 cette image-là ne va pas changer du jour au
12 lendemain, il faut vraiment changer la vapeur puis
13 la seule, en fait, pour nous là, c'est la seule
14 option...

15 Q. [38] C'est la clé.

16 R. Oui, c'est la clé, le nerf de la guerre, comme on
17 dit.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci. On va poursuivre avec André Lebon.

20 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

21 Q. [39] Bien d'abord, bravo pour le remarquable
22 travail de synthèse et d'éclairage que vous nous
23 donnez là, c'est... vous avez relevé le défi.
24 J'ai... on a devant nous la diapositive des
25 recommandations, moi, je pense que notre défi,

1 c'est moins de réinventer vos recommandations mais
2 de trouver un plan d'action qui permettrait de les
3 atteindre. Alors, ça fait que vous nous avez
4 rappelé des réalités là et il y en a une que vous
5 ne nous avez pas rappelée mais que toutes les
6 commissions d'enquête nous rappellent, c'est que,
7 alors qu'on met toutes sortes de gants blancs puis
8 de prémisses avant de reconnaître la capacité des
9 peuples à définir des lois puis leur capacité
10 d'administrer, on prend toutes les précautions, on
11 refuse de reconnaître par le fait même que depuis
12 le début, nous, notre façon est un échec.

13 Alors moi, là, quand on dit : réparez pas
14 si c'est pas brisé là, mais il y a une urgence de
15 réparer puis je ne vois pas pourquoi on est aussi
16 prudent de dire : on va les asseoir à la table.
17 Alors pour moi, le plan d'action de ce que vous
18 dites, c'est que ces gens-là, il faut les asseoir à
19 la table, vous le dites dans deux, ils sont d'égal
20 à égal, il vont décider pour eux si eux veulent des
21 adaptations, ils feront des adaptations, s'ils
22 veulent se créer une loi, ils se créeront une loi,
23 leur peuple, leur jeunes, leurs enfants, ils vont
24 déterminer ce qu'ils veulent pour ces enfants-là.
25 Puis comme vous dites, il y a moyen d'inclure. Mais

1 c'est le principe d'abord, c'est avec eux et ils
2 sont présents à la table, ce qu'on n'a pas encore
3 accouché là depuis le rapport Viens là. Ça fait que
4 là, on a peut-être des enjeux de faisabilité là,
5 c'est concret comme le diable ça. Alors, voilà!

6 Par contre, je veux vous dire merci pour ça
7 puis vous nous offrez un beau défi parce que vous
8 avez mis de l'ordre dans nos pensées puis je veux
9 juste souligner aux gens qui sont à l'écoute là,
10 tous les gens qu'on reçoit cette semaine, c'est
11 comme la pointe de l'iceberg, on a fait des
12 sessions de travail avec ces gens-là depuis le
13 début de la Commission là, ça fait que ce que les
14 gens viennent dire aujourd'hui, c'est qu'une toute
15 petite partie du cheminement qu'ils nous ont fait
16 faire là, ça fait qu'on est plus documenter qu'on
17 en a l'air et aujourd'hui, cette semaine, on va
18 cueillir la substantifique moelle des synthèses
19 pour aller de l'avant. Alors, je veux juste
20 rappeler ça.

21 Je veux que vous me parliez de Spirit Bear
22 parce qu'on a un ourson, vous avez un ourson, il y
23 en a un derrière aussi, vous l'avez mis sur votre
24 présentation, je pense que c'est plus qu'une
25 mascotte là, parlez-nous du sens pour que ça nous

1 rebranche?

2 Mme CHRISTIANE GUAY ;

3 R. Mais en fait, ce n'est pas Spirit Bear, lui, il
4 s'appelle Ka nikantet, c'est... Spirit Bear c'est
5 l'ourson empereur, si je peux dire, si je peux lui
6 donner ce terme-là, vous allez probablement le
7 rencontrer parce que Spirit Bear c'est le premier,
8 c'est l'ourson qui représente là, voyons, la
9 Société d'aide à l'enfance des Premières Nations
10 là, et qui est représentée par Cindy Blackstock
11 donc je pense que vous allez l'entendre et en
12 principe, elle ne se présente nulle part sans
13 Spirit Bear.

14 Il a des cousins, des cousines, des neveux,
15 des nièces ce Spirit Bear-là, et au Québec, il y en
16 a deux. Il y a Puamun que vous allez rencontrer
17 cette semaine, qui est derrière moi, je vais
18 laisser madame Volant le présenter quand elle
19 viendra, il y a aussi Ka nikantet qui est un ourson
20 chercheur innu parce qu'il travaille avec moi à
21 l'Université du Québec dans les travaux de
22 recherche qu'on mène avec les Innus Uashat mak
23 Mani-utenam et donc, il fait partie de l'ensemble
24 des oursons ambassadeurs de la Société d'aide à
25 l'enfance et son nom veut dire en français « qui va

1 de l'avant ». Alors, il a été baptisé avant Noël
2 lors d'une cérémonie avec Puamun dans la communauté
3 avec tous les enfants et il nous accompagne pour
4 défendre le droit, tous les droits des enfants des
5 Premières Nations.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Super! Merci. On va poursuivre avec André Lebon,
8 voyons! Michel Rivard. Non, non, non, je t'arrête
9 tout de suite, plus de questions, terminé, André,
10 terminé. Michel, s'il te plaît?

11 M. MICHEL RIVARD, vice-président :

12 Q. [40] Merci, Régine. Alors, d'abord, pour le petit
13 ourson, ne l'oubliez pas parce que je connais
14 quelqu'un près de moi qui va s'en emparer et que
15 vous allez... il va disparaître, alors ne l'oubliez
16 pas. Écoutez, je n'ai pas eu le... malheureusement,
17 pas eu l'occasion de vous rencontrer à la session
18 de travail mais j'avais entendu des bonnes choses,
19 c'est tellement clair ce que vous dites parce que
20 des fois, à un moment donné, c'est... c'est
21 complexe, hein, c'est complexe puis là, c'est
22 tellement clair, on pourrait prendre votre... votre
23 Power Point, votre rapport puis envoyer ça au
24 gouvernement, dire : « Écoutez là, la Road Map là,
25 la carte routière, elle est là, là », alors moi, je

1 vous remercie de votre témoignage qui est d'une
2 limpidité vraiment.

3 Dans le fond, bien, premier commentaire sur
4 une réponse de madame Ellington, on a un petit peu
5 de temps là, mesures volontaires limitées à deux
6 ans là, les durées... je peux vous... je peux vous
7 rajouter que ce n'est pas seulement problématique
8 pour les Autochtones, pour les Allochtones aussi
9 là, alors, ça fait partie de nos réflexions là, le
10 fait de... ça a peut-être contribuer à augmenter la
11 judiciarisation pas seulement pour les Autochtones
12 alors je l'ai bien noté, je vous remercie.

13 Dans le fond, ce que vous nous dites, je
14 vais employer un mot, on pourrait bien « patcher »
15 la loi sur la... on pourrait bien rapiécer la Loi
16 sur la protection de la jeunesse, un meilleur mot,
17 merci, rapiécer ad nauseam la Loi sur la protection
18 de la jeunesse mais je pense qu'on... je comprends
19 qu'on fait fausse route avec ça, si je vous ai bien
20 compris.

21 Donc, mesures transitoires, C-92, mais la
22 question du renvoi puis bon, sans commentaires,
23 mais il y a ça qui bloque, mais après ça, ce que
24 vous dites, c'est que chaque communauté devrait
25 s'approprier son propre système de protection de la

1 jeunesse et de faire ses propres lois, c'est ce que
2 vous dites?

3 Mme CHRISTIANE GUAY :

4 R. Oui.

5 Mme LISA ELLINGTON :

6 R. Oui.

7 Q. **[41]** Dans le fond, c'est un peu ça la solution,
8 donc et d'où l'autodétermination. Vous l'avez un
9 peu dit puis ça, c'est ma dernière question,
10 volonté de faire, pourquoi on n'a pas... on a une
11 forte volonté de faire ici à la Commission mais
12 pourquoi cette volonté n'est pas là puis ça... je
13 ne sais pas là, vous avez répondu mais depuis
14 tantôt, je me dis : pourquoi on n'a pas cette
15 volonté de faire, c'est un peu ça là, ma petite
16 question?

17 Mme CHRISTIANE GUAY :

18 R. Pourquoi au Québec, on n'a pas la volonté de faire
19 pour les Autochtones...

20 Q. **[42]** Bien c'est ça.

21 R. ... c'est une question tellement politique, hein...

22 Q. **[43]** Oui, bien, c'est ça là, mais...

23 R. ... j'hésite à vous répondre...

24 Q. **[44]** O.K.

25 R. ... honnêtement mais la confiance, je pense que la

1 confiance, c'est ça, je l'ai vu dans la rencontre
2 préparatoire des choses que j'ai dites, on a un peu
3 de difficulté à penser que nous, on peut avoir des
4 actions discriminatoires ou qu'on peut nuire à un
5 peuple parce que nous, on a été victime de
6 discrimination et donc, on ne pense pas, ça c'est
7 une chose que j'ai dite, que je me sens à l'aise de
8 dire aujourd'hui, est-ce que ça fait partie de la
9 réponse? Peut-être que oui, bon, je n'ai pas fait
10 de recherche scientifique sur cette question-là
11 mais les préjugés face à la différence, ce n'est
12 pas seulement envers les peuples autochtones, les
13 préjugés, j'enseigne le cours de diversité
14 culturelle, c'est au coeur du cours de quarante-
15 cinq heures (45 h). Quand on est confronté à des
16 choses qui sont très différentes de nous, ça fait
17 partie de notre réaction d'être humain, de douter,
18 d'être réticent, donc il y a une partie qui fait
19 partie du subconscient ou je ne sais pas là, qui
20 fait partie de notre façon de faire mais il faut
21 dépasser ça et je pense qu'on est... il faut
22 vraiment rentrer dans une ère de collaboration, de
23 respect et de... je veux dire, on les a reconnus
24 ces principes-là, même au Québec, on reconnaît
25 qu'on doit donner plus de... l'autodétermination,

1 vous l'avez même... ça a été une notion, on l'a
2 adoptée à l'unanimité avant Noël là, donc il faut
3 juste dépasser le principe puis faire des gestes
4 concrets pour... pour aller dans l'action, je pense
5 qu'on est rendu là.

6 Mme LISA ELLINGTON :

7 R. Oui, puis si je peux peut-être conclure, en fait,
8 on parle de la volonté de faire plus ou de faire
9 mieux pour les enfants mais je pense que... je ne
10 pense pas que le Québec, dans toutes les occasions,
11 veut nécessairement mal faire ou n'a pas la volonté
12 d'aller plus loin mais les façons de faire sont
13 tellement ancrées dans la loi depuis tellement
14 longtemps avec des principes qui... des principes
15 qui font beaucoup de sens de façon générale, quand
16 on pense à la permanence pour un enfant, quand on
17 pense à la stabilité, quand on pense à l'intérêt de
18 l'enfant tel qu'on le conçoit, ça fait tellement
19 longtemps que c'est là que c'est ancré qu'on se dit
20 que c'est la seule manière de faire alors qu'au
21 final, ce sont ces principes-là qui créent des
22 effets discriminatoires.

23 Donc, je ne suis pas convaincue que c'est
24 quelque chose de conscient non plus, de vraiment
25 pas avoir la volonté mais c'est parfois de ne pas

1 voir qu'il y a une façon différente est aussi
2 légitime d'intervenir ou de prendre soin des
3 enfants, qui n'est pas axée sur ces principes-là
4 mais qui viennent quand même répondre à l'intérêt
5 des enfants autochtones au final. Donc, je pense
6 qu'il faut... il faut aussi prendre le temps
7 d'apprendre et de comprendre aussi qu'il y a
8 différentes façons de faire et une autre chose
9 aussi, je pense qu'on... que le gouvernement du
10 Québec fait bien souvent, dans une bonne volonté
11 aussi, je pense, de faire plus, c'est qu'il y a
12 des... des plans d'action, des choses qui
13 ressortent des différentes commissions d'enquête et
14 on va demander par la suite aux communautés, aux
15 organisations autochtones de prioriser, de
16 hiérarchiser les différents besoins et ce que ça
17 fait ça aussi, c'est que ne nous permet pas d'avoir
18 une vision globale et holistique des solutions
19 qu'on peut vraiment apporter et ça fait qu'on met
20 vraiment l'accent sur des solutions qui sont là à
21 court terme dans l'urgence, plutôt que de vraiment
22 penser sur le long terme avec une approche globale
23 plutôt qu'un approche ciblée dans le temps.

24 Donc, je pense que si on veut améliorer
25 cette volonté-là, il faut aussi, il faut aussi

1 cesser d'être toujours dans l'urgence ou dans la
2 crise puis vraiment penser sur le long terme.

3 M. MICHEL RIVARD, vice-président :

4 Merci de votre réponse.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci. On poursuit avec Hélène David.

7 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

8 Q. [45] Oui, bonjour, Mesdames. Vous avez des voix
9 extraordinairement douces, extraordinairement
10 douces pour parler de sujets extraordinairement
11 douloureux, je ne sais pas comment vous faites,
12 c'est peut-être l'habitude, c'est peut-être que
13 vous êtes plongées là-dedans depuis tellement
14 longtemps.

15 Moi, j'ai écrit des choses que vous avez
16 dites puis j'ai... ça me fait mal d'écrire ça, ça
17 me fait mal, continuum de disparitions, c'est pas
18 rien là, ça parle de décennies et de décennies de
19 pensionnats, et cetera, et vous avez dit, Madame...
20 Madame Guay, à la fin : « Pensionnat égale Loi de
21 protection de la jeunesse » et on reçoit ça comment
22 là, on fait quoi avec ça, je pense que les
23 présidents, vice-présidents ont bien dit comment
24 c'est clair ce que vous dites puis en même temps,
25 vous dites : « Il ne faut pas faire de politique »

1 mais on n'est jamais bien loin, on parle
2 d'autodétermination d'un peuple, c'est... c'est pas
3 rien là. Alors, en même temps qu'on parle de ça, on
4 a une histoire de peuple francophone, une histoire
5 de réclamer la protection de notre langue, notre
6 nation francophone, notre société distincte, et
7 caetera, et puis là, on est là à écrire des choses
8 comme ça par rapport à un peuple qui existe chez
9 nous et pour lequel on a l'air de ressentir
10 tellement d'ambivalence.

11 Alors, vous parlez de ça, vous avez des
12 choses extrêmement claires puis en même temps, je
13 me demande comment... comment vous métabolisez tout
14 ça depuis longtemps, Madame Guay, vous dites que ça
15 fait longtemps que vous allez dans les communautés
16 alors je suis vraiment ébahie et très respectueuse
17 de l'approche que vous avez, qui en même temps,
18 nous chamboule pas mal puis... puis qui est
19 probablement très efficace aussi parce que vous le
20 dites comme si c'était tellement des choses
21 évidentes que ça serait difficile pour nous de ne
22 pas en faire quelque chose d'aussi évident.

23 On a eu, vous, vous avez dit puis après ça,
24 je vais revenir à vos... ceux qui vous ont
25 précédées, celles qui vous ont précédées, vous avez

1 dit une phrase qui est quand même très forte :
2 « L'autodétermination est le déterminant de la
3 santé le plus significatif » puis on sait qu'en
4 santé publique, hein, on parle beaucoup des
5 déterminants de la santé. Quand vous dites une
6 phrase comme ça, « le plus significatif
7 déterminant, c'est l'autodétermination pour la
8 santé », alors santé mentale, santé physique, je
9 voudrais que vous insistiez un peu, vous élaboriez
10 là-dessus?

11 Mme LISA ELLINGTON :

12 R. Bien, en fait, puis ça, je pense que c'est quelque
13 chose qui est vraiment unanime là, qui ressort
14 depuis aussi des décennies des Premières Nations,
15 des Innuits qui vont dire qu'effectivement, c'est
16 le déterminant de la santé qui est le plus
17 important parce qu'on voit dans les faits que la
18 gouvernance est associée à des meilleures
19 conditions de vie.

20 Donc, quand on regarde les communautés
21 autochtones partout dans le monde qui ont... qui
22 ont pris en charge leurs services, qui sont
23 capables de légiférer en la matière, ce qu'on voit,
24 c'est qu'ils ont des... au final, des meilleures
25 conditions socioéconomiques, des meilleures

1 conditions de vie, une meilleure santé globale et
2 une meilleure santé mentale. Il y a aussi des
3 recherches qui ont fait un lien entre la
4 gouvernance et la diminution des taux de suicide
5 dans les communautés.

6 Alors, quand on regarde vraiment dans une
7 perspective globale au niveau des conditions de
8 vie, bien si on veut les améliorer, je pense qu'on
9 n'a pas le choix de passer par la gouvernance parce
10 qu'on sait que ça a vraiment des résultats, en
11 fait, à tous les niveaux et c'est ce que la
12 recherche vient nous dire, en fait, donc, je ne
13 sais pas si ça répond à votre... à votre question?

14 Q. **[46]** Ça répond, oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci. Ah, oui, vous voulez dire quelque chose,
17 Madame Guay, je vous en prie, allez-y.

18 Mme CHRISTIANE GUAY :

19 R. C'est évident, nous, c'est une vérité de La Palice
20 mais à partir du moment où on décide par nous-mêmes
21 comment on intervient ou comment on fait les
22 choses, bien c'est plus facile de tabler sur les
23 forces de notre communauté puis sur nos pratiques
24 culturelles parce que les pratiques culturelles de
25 protection, la manière dont on prend soin de nos

1 enfants, ça diffère d'une société à l'autre là, je
2 vais... je pense que tout le monde, on est d'accord
3 avec ce principe-là mais c'est aussi des facteurs
4 de protection. Et donc, c'est pour ça que
5 l'autodétermination, ça devient le premier facteur.

6 Maintenant, demain matin, si on laisse
7 l'autonomie gouvernementale puis qu'on laisse à
8 développer, il faut que ça vienne aussi avec des
9 ressources financières, madame Blackstock va
10 certainement vous en parler, je la connais assez
11 bien là-dessus, on ne peut pas, il faut aller...
12 améliorer les conditions de vie aussi, c'est des
13 vases communicants, donc on ne peut pas juste
14 dire : « Oui, oui, l'autodétermination », oui, on
15 laisse les communautés faire, mais il faut aussi
16 supporter, il y a des... la raison pour laquelle il
17 y a des problèmes socioéconomiques dans les
18 communautés, ce n'est pas juste la faute des
19 communautés autochtones, c'est des années de
20 politique oppressive, de politique, de tentation
21 d'assimilation, donc on est responsable de cette...
22 des solutions et je vous dirais, je l'ai peut-être
23 pas dit dans ma présentation mais je suis d'accord
24 avec vous et je l'ai déjà dit, et puis ça n'est pas
25 toujours... on ne veut pas tout le temps l'entendre

1 mais la réconciliation, ça passe aussi par la
2 réparation même si on est à l'aise avec le mot
3 « réconciliation », c'est un mot qui est facile à
4 dire dans notre vocabulaire mais réparer, je pense
5 qu'on a aussi une responsabilité puis ce n'est pas
6 seulement au fédéral de prendre cette
7 responsabilité de réparer, je pense qu'on a aussi,
8 au Québec, un devoir de réparer avec les
9 communautés autochtones.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci. On poursuit avec Jean-Marc Potvin.

12 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

13 Q. **[47]** Oui, bien, merci pour votre témoignage, je
14 trouve que vos propos sont très, très clairs puis
15 très, très convaincants aussi. Vous mentionnez sur
16 la question de l'autodétermination, c'est vraiment
17 la voie à suivre puis certaines communautés sont
18 très près de ça déjà puis ont déjà les leviers puis
19 le niveau d'organisation qu'il faut. Par ailleurs,
20 l'état des communautés varie énormément, il y a des
21 communautés dans lesquelles les conditions de vie
22 sont extrêmement difficiles et vous dites aussi :
23 « Il faut faire confiance à la lucidité des leaders
24 de la communauté aussi pour établir le processus
25 qui serait le leur là ». Mais dans ces

1 communautés-là où les conditions de vie sont
2 extrêmement difficiles, notamment au niveau du
3 logement, qu'est-ce qu'on peut faire parce que là,
4 il y a des... puis l'accès aux soins aussi, il y a
5 des communautés très isolées, il n'y a pas de
6 logement, il y a... alors, il y a toutes sortes de
7 problèmes sociaux très intenses que vivent
8 certaines communautés, pas toutes, chaque portrait
9 est différent, mais là, l'autodétermination est
10 peut-être plus loin pour ces communautés-là,
11 comment on doit voir ça, comment on peut aider
12 davantage là-dessus?

13 Mme CHRISTIANE GUAY :

14 R. Je vais revenir, je vais redire la même chose, ce
15 n'est pas à nous de décider même dans les
16 communautés où ils ont peut-être plus de problèmes
17 que d'autres, s'ils sont prêts ou pas puis ça leur
18 revient à eux de décider, ça c'est ma première...
19 ma première réponse et je pense que même dans les
20 communautés où il y a des diffi... des
21 problématiques sociales ou des problématiques de
22 logement, ça ne veut pas dire qu'ils n'ont pas les
23 compétences ou les capacités puis ils ne sont pas
24 prêts. Je pense que c'est... c'est mal penser le
25 problème, c'est il faut retourner avec un processus

1 de collaboration, ils ont toujours pris soin de
2 leurs enfants et je pense qu'une amélioration des
3 conditions de vie, on est responsable de les
4 supporter là-dedans mais améliorer nos problèmes,
5 nos conditions de vie, ça ne fait pas de nous des
6 gens incompétents...

7 Q. [48] Non, mais comment on peut aider améliorer...

8 R. Mais c'est une question financière, moi, je pense
9 qu'il faut régler le problème de logement, il y a
10 une pénurie, neuf mille (9000) logements en ce
11 moment dans les communautés autochtones, déjà c'est
12 un enjeu, c'est un enjeu de promiscuité finalement
13 parce que les enfants, ça continue de... les
14 familles grandissent mais il n'y a pas... il n'y a
15 pas de logements. Le problème de logement aussi
16 c'est qu'on impose encore des logements selon notre
17 modèle moderne à nous et il y a des besoins un peu
18 différents, il y a des besoins de petits logements
19 dans les communautés mais il y a aussi besoin de
20 logements où il y a plus qu'une famille qui peut
21 vivre dans les communautés.

22 Quand j'étais chez les Cris, les gens qui
23 ont commencé à construire leur propre maison parce
24 qu'un moment donné, ça a été possible, les gens ont
25 plus de moyens financiers ils ont construit leur

1 propre... et toutes les maisons qui étaient
2 construites par eux-mêmes sont toujours de très
3 grosses maisons pour être capable d'avoir grand-
4 maman, grand-papa, les cousins, les cousines, en
5 tout cas, ils sont plusieurs à vivre dans une même
6 famille, ce n'est pas négatif de vivre dans une
7 même famille mais vivre plusieurs familles dans un
8 bungalow là, ça commence à être peut-être un peu
9 plus compliqué.

10 Alors, je pense qu'il faut aussi répondre à
11 ces besoins-là mais ne pas imposer notre façon de
12 faire, nous, on aime bien les petits bungalows mais
13 mis à part les blocs appartements mais ça ne répond
14 pas nécessairement à leurs besoins et ce n'est
15 peut-être pas toutes les communautés qui ont besoin
16 de ce que je suis en train de dire là, chaque
17 communauté est particulière, mais il faut investir,
18 ça nécessite des sommes en ce moment. C'est clair
19 que les sommes ne sont pas là, je pense que le
20 gouvernement fédéral vient faire un peu certains
21 ajustements qui vont probablement donner des choses
22 bénéfiques. Mais il faut, je pense, investir parce
23 que les problèmes aussi ça coût cher, laisser la
24 situation se dégrader, ce n'est pas économique, de
25 toute façon, à moyen ou à long terme, donc investir

1 maintenant en disant : ça va s'améliorer plutôt que
2 de continuer à investir parce que ça coûte quand
3 même beaucoup de sous la gestion des problèmes
4 sociaux dans les communautés, pour moi, ça
5 s'équivaut à un moment donné. Alors, il faut juste
6 avoir la volonté politique de le faire là plutôt
7 que d'envoyer à chaque année des petits... puis
8 étirer ça là sur un autre trente (30) ans là.
9 Voilà.

10 Mme LISA ELLINGTON :

11 R. Puis, si je peux continuer, je pense que ça va dans
12 le même sens qu'une des recommandations qu'on émet
13 pour soutenir les appels à l'action qui ont déjà
14 été... qui ont déjà été proposés, en fait, par la
15 Commission de vérité et réconciliation ou même par
16 la Commission Viens où il y a des dizaines d'appels
17 à l'action qui sont liés directement aux conditions
18 de vie, directement ou indirectement, donc je pense
19 qu'il faut aussi soutenir ces appels à l'action-là
20 qui ont déjà été faits par le passé et qui venaient
21 aussi avec un engagement politique et un engagement
22 financier et de ne pas les compartimenter pour les
23 prendre seulement un à un pour essayer de tenter de
24 régler, par exemple, uniquement le problème du
25 logement mais de vraiment les voir dans leur

1 ensemble. Donc, je pense que ça va dans le sens
2 d'une de nos recommandations aussi.

3 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

4 Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci. Merci beaucoup pour votre témoignage, merci
7 pour la clarté. Souvent quand on parle des
8 chercheurs bien ça paraît quand c'est des
9 chercheurs qui ont fait du terrain, on vous
10 écouterait encore longtemps, vous êtes capables de
11 donner beaucoup d'exemples. Je reprends les mots
12 d'André ou Michel, je ne me souviens plus qui,
13 dire : merci pour la clarté de vos propos, merci
14 pour la réflexion que ça suscite chez nous. Merci
15 beaucoup pour votre témoignage.

16 Mme CHRISTIANE GUAY :

17 Merci aussi à vous de nous avoir invitées puis de
18 nous avoir écoutées, ça a vraiment été un plaisir
19 pour nous de partager tout ce qu'on a dit avec vous
20 ce matin.

21 Mme LISA ELLINGTON :

22 Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Grand plaisir pour nous. Merci beaucoup. Alors,
25 nous allons reprendre nos travaux à treize heures

1 (13 h), merci.

2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci. Bon après-midi tout le monde. Alors nous
7 recevons madame Carole Lévesque, qui est
8 professeure titulaire à l'Institut national de la
9 recherche scientifique, bienvenue, Madame. Et
10 durant votre témoignage on devrait notamment
11 traiter de la collaboration entre le monde de la
12 recherche et les communautés autochtones. Donc, on
13 a soixante (60) minutes ensemble, quinze (15)
14 minutes de présentation, ensuite échanges avec les
15 commissaires. Ça vous va? Avant de vous laisser la
16 parole, je vais demander au greffier de vous
17 assermenter s'il vous plaît.

18

19 INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

20

21 **CAROLE LÉVESQUE,**

22 (Sous serment)

23

24 LA PRÉSIDENTE :

25 La parole est à vous.

1 Mme CAROLE LÉVESQUE :

2 Merci. Alors, Madame la Présidente, Messieurs les
3 Vice-Présidents, Messieurs, Mesdames Commissaires,
4 alors Membres du... aussi Membres du personnel de
5 la Commission, c'est un grand honneur pour moi de
6 me présenter ici aujourd'hui.

7 Alors merci de cette invitation et j'ai
8 partagé mon propos aujourd'hui en cinq points. Des
9 points un peu télégraphiques, mais un peu pour
10 présenter rapidement non seulement des éléments
11 d'information qui concernent les enfants
12 autochtones au Québec, mais aussi ailleurs. C'est
13 un peu ce qu'on m'a demandé de présenter.

14 Donc, quelques éléments sur... quelques
15 éléments d'information sur les réalités
16 contemporaines, qu'on a tendance à évacuer souvent.
17 On sait évidemment de manière générale qu'il y a
18 des Premières Nations et des Inuits au Québec, mais
19 on a peu d'informations sur la composition de ces
20 populations. Un regard sur la situation
21 internationale, quelques éléments sur les causes et
22 facteurs explicatifs, quelques informations sur les
23 pistes d'action et des exemples d'initiatives
24 inspirantes. Alors la population autochtone au
25 Québec, de manière générale, connaît une croissance

1 démographique de quatre à cinq fois supérieure à
2 celle de la population canadienne et québécoise. Le
3 nombre d'enfants est également de trois à quatre
4 fois plus élevé et l'âge de la première grossesse
5 est généralement inférieur à dix-huit (18) ans. Les
6 lignées générationnelles sont plus longues et
7 peuvent compter jusqu'à cinq, voire six
8 générations. Il s'agit là d'une caractéristique
9 démographique exclusive au peuple autochtone à
10 l'échelle du pays. On parle de générations
11 vivantes, bien sûr.

12 Les familles de trois enfants et plus,
13 c'est la définition que nous donne maintenant de
14 nos jours Statistique Canada; une famille nombreuse
15 compte trois enfants. Les familles nombreuses en
16 milieu autochtone sont très, très, très... très
17 souvent comptent beaucoup plus d'enfants que dans
18 les familles québécoises. L'âge médian chez les
19 Autochtones est aussi inférieur, selon qu'on est
20 Inuit, par exemple, c'est vingt-trois (23) ans,
21 l'âge médian, alors qu'au Québec, au Canada c'est
22 quarante et un (41) ans. Chez les Premières
23 Nations, on parle de vingt-six (26) ans, donc ça
24 nous donne déjà une idée du poids démographique que
25 constituent les différents groupes d'âge.

1 Les jeunes de quinze (15) à vingt-quatre
2 (24) ans forment dix-huit pour cent (18 %) de la
3 population autochtone, un peu moins de treize pour
4 cent (13 %) ici. Le suicide, la violence,
5 l'intimidation, les abus sexuels, la détresse
6 psychologique sont des fléaux dans de nombreuses
7 collectivités territoriales et urbaines -
8 collectivités territoriales, correspondances qu'on
9 appelle les « communautés » - et frappent
10 particulièrement les femmes, les jeunes, les
11 enfants. Vous êtes déjà au courant de ça.

12 La monoparentalité est de deux à trois fois
13 plus fréquente et elle est le fait, dans quatre-
14 vingt-quinze pour cent (95 %) des cas, des femmes.
15 Les enfants de quatorze (14) ans et moins sont sept
16 fois plus nombreux à se retrouver en famille
17 d'accueil. Le risque pour les enfants autochtones
18 de se retrouver en situation de pauvreté de manière
19 générale est de deux à trois fois plus grand que
20 les enfants québécois canadiens.

21 Alors ces quelques informations pour mettre
22 un peu à plat un certain nombre de tendances. Pour
23 aborder la question des enfants, il faut savoir où
24 ils sont, il faut savoir l'âge qu'ils ont et le
25 nombre, bien souvent. Et cela joue un rôle très

1 important dans n'importe quel secteur de la
2 société, qu'on parle en éducation, santé et
3 services sociaux.

4 Alors si on veut un peu voir à l'échelle un
5 peu plus internationale, qu'est-ce qui se passe
6 avec d'autres groupes autochtones, notamment en
7 Australie, en Nouvelle-Zélande, cette
8 surreprésentation des enfants, des jeunes, des
9 Autochtones dans les Services de protection de la
10 jeunesse, par exemple, cette surreprésentation qui
11 s'ensuit en situation d'itinérance, en situation
12 carcérale, les Autochtones sont surreprésentés dans
13 tous ces secteurs. Cela veut dire que leur poids
14 démographique dans ces milieux, dans ces services
15 est nettement supérieur au poids qu'ils occupent
16 parmi la population générale.

17 Alors en Nouvelle-Zélande, par exemple, on
18 considère que soixante pour cent (60 %) des enfants
19 de l'ensemble de la Nouvelle-Zélande qui sont
20 placés, soixante pour cent (60 %) de ces enfants-là
21 sont maoris. La proportion est considérable. Alors
22 que la population maori ne représente que quinze
23 pour cent (15 %) de l'ensemble de la population de
24 Nouvelle-Zélande. Les bébés maoris sont pris en
25 charge par l'État cinq fois plus souvent que les

1 bébés néo-zélandais.

2 En Australie, les enfants de cinq à neuf
3 ans sont pris en charge douze (12) fois plus
4 souvent que dans le reste de la population.
5 Soixante-et-onze pour cent (71 %) des jeunes
6 contrevenants en Nouvelle-Zélande sont maoris. Et
7 dans le cas de l'Australie c'est cinquante pour
8 cent (50 %).

9 Les enfants aborigènes sont sept fois plus
10 fréquemment abusés sexuellement. Et ça, c'est à
11 partir des données qui existent. On considère qu'il
12 n'y a que trente pour cent (30 %) des abus qui sont
13 déclarés. Aux États-Unis, les enfants autochtones
14 se retrouvent aussi deux fois plus souvent en
15 famille d'accueil, mais selon les états, étant
16 donné l'importance numérique de la population, ça
17 peut atteindre cinquante pour cent (50 %) de
18 l'ensemble des enfants placés.

19 On considère qu'un enfant autochtone sur
20 trente (30) aux États-Unis est abusé sexuellement,
21 alors que la moyenne est deux fois plus élevée
22 chez... c'est-à-dire un enfant sur cinquante-huit
23 (58), soixante (60) pour la population américaine.
24 Ça nous fait bien comprendre que ce qui se passe au
25 Québec et au Canada avec les populations

1 autochtones n'est pas exclusif, même s'il y a des
2 parcours, des trajectoires qui sont, ceux-là,
3 exclusifs et qu'il faut regarder plus en détail.

4 Dans tous ces pays, et habituellement quand
5 on parle des peuples autochtones ailleurs, c'est ce
6 groupe de quatre pays : États-Unis un peu moins,
7 Australie, Nouvelle-Zélande, Canada, Québec. Il est
8 certain que les impacts de la colonisation sont mis
9 en cause. Une colonisation dont on ne connaît pas
10 encore bien tous les processus à travers lesquels
11 les politiques, les régimes de pensionnat, les
12 politiques assimilatrices sont passés. C'est-à-dire
13 pour parler aujourd'hui de décolonisation, il faut
14 absolument savoir comment la colonisation a agi.

15 Par exemple, sur le plan territorial, on
16 sait déjà qu'il y a eu mise en réserve, qu'il y a
17 eu des terres spoliées, mais on parle aussi d'une
18 aliénation culturelle en limitant la possibilité de
19 pratiquer ces coutumes, ces façons de faire.
20 Aliénation identitaire avec la perte de statut,
21 lorsque les femmes mariaient des non Indiens, une
22 aliénation sociale, c'est-à-dire que les structures
23 sociales en vertu desquelles les groupes
24 autochtones fonctionnaient ont été peu à peu
25 remplacées ou non considérées au profit de

1 structures plus conformes à ce qu'il y avait aux
2 différentes époques. Une aliénation économique avec
3 des activités de chasse, de pêche, qui ont été
4 entravées au cours des... des siècles, des
5 décennies au cours du vingtième siècle. Une
6 aliénation politique avec des changements dans les
7 modes de chefferie. Bref, vous avez là une petite,
8 très petite idée de l'ensemble des secteurs où la
9 colonisation a agi. Et le fait que la colonisation
10 a agi de cette façon-là, il faut comprendre que ce
11 n'est pas limité à des époques données. Ça s'est
12 reproduit dans le temps jusqu'à aujourd'hui.

13 Alors dans tous les cas, les liens que les
14 Autochtones, peu importe leur origine, ont
15 développé avec les institutions, et là on parle de
16 n'importe quelle institution, le monde de
17 l'éducation, la santé, la protection de l'enfance,
18 les liens que les Autochtones ont développé avec
19 les institutions ont été désastreux.

20 Et il faut aujourd'hui encore, lorsque l'on
21 parle d'éducation, de santé, de justice, de
22 services correctionnels, comprendre que ces liens
23 ont été désastreux.

24 Mais il existe aussi quelque chose d'autre.
25 Bien sûr qu'au départ il y a le poids de la

1 colonisation toujours présent, mais ce que l'on
2 constate aussi dans le discours en Australie et en
3 Nouvelle-Zélande, c'est que les abus perpétrés à
4 l'égard des enfants, qui sont aussi la conséquence
5 de cette condition particulière de la colonisation,
6 que les abus perpétrés sont non seulement répandus,
7 mais maintenus aujourd'hui parce que la violence,
8 les agressions sont passées dans une certaine
9 normalité.

10 On les considère culturellement acceptable
11 et c'est le cas dans beaucoup de communautés au
12 Québec aussi puisqu'on banalise l'impact que
13 peuvent avoir les abus sexuels, par exemple.

14 Alors ces dernières années en Nouvelle-
15 Zélande, en Australie, on a déclaré publiquement,
16 officiellement que la principale cause des
17 problématiques psychosociales et des mauvaises
18 conditions de vie qui affectent les populations
19 autochtones, ce sont les politiques publiques
20 elles-mêmes qui ont été instaurées par ces États au
21 cours du vingtième (20e) siècle.

22 Au Québec, au Canada, les politiques
23 publiques sont en cause évidemment, avec les lois
24 qui les précèdent parce que les logiques d'action
25 et les principes directeurs qui guident la

1 formulation et l'élaboration des politiques
2 publiques reposent sur des visées néolibérales
3 universalistes qui ont peu de correspondance avec
4 les modes de vie, les cultures, les visées
5 sociales, les aspirations des Premières Nations et
6 des Inuits.

7 La méconnaissance des réalités, des
8 trajectoires, des défis, des enjeux qui
9 caractérisent les sociétés autochtones aujourd'hui
10 engendre continuellement des décisions à leur égard
11 qui vont à l'encontre de leur mieux-être individuel
12 et collectif.

13 Même le principe d'inclusion qui guide
14 aujourd'hui les choix politiques - je crois qu'il
15 n'y a pas une journée où on ne parle pas de faire
16 du Québec une société inclusive dans toutes les...
17 dans toutes les sphères de la société - bien ça se
18 traduit aussi souvent par une assimilation déguisée
19 à l'endroit des peuples autochtones. Les mesures
20 d'adaptation qui sont mises de l'avant sous couvert
21 de culture ne sont souvent qu'un pâle reflet de nos
22 propres visions des affaires publiques puisqu'elles
23 sont basées sur nos propres politiques, donc nos
24 propres notions de la famille, notre lien aux
25 enfants, la manière dont on conçoit le lien entre

1 les parents et les enfants, etc. Si on essaie
2 d'adapter à partir de cette vision centrale, bien
3 c'est pas surprenant, avec les quelques
4 informations que je vous ai données au début, que
5 l'on passe à côté.

6 Alors la méconnaissance du monde autochtone
7 nous empêche aussi, à l'inverse, de voir les
8 ressorts culturels et sociaux, les expériences, les
9 réussites sur lesquelles pourraient reposer les
10 prochaines prises d'action.

11 On compte par centaines des initiatives qui
12 ont été mises de l'avant par les Autochtones eux-
13 mêmes au cours des deux-trois dernières décennies,
14 pour améliorer leurs conditions d'existence, que
15 l'on parle des communautés, que l'on parle des
16 instances communautaires dans les villes.

17 Une majorité de ces initiatives ont été
18 menées par des femmes et elles ont visé, bien sûr,
19 la diminution de la violence domestique, familiale,
20 communautaire. Une majorité d'entre elles également
21 se sont heurtées à des murs administratifs, souvent
22 aussi à l'échelle locale, certainement à l'échelle
23 gouvernementale.

24 Le manque de financement récurrent pour ces
25 initiatives a fait en sorte qu'on... qu'on a

1 entravé le succès de certaines de ces initiatives,
2 pourtant très porteuses. On constate aussi ces
3 dernières années que dans le mode de fonctionnement
4 organisationnel des groupes autochtones. On voit
5 l'émergence de petits OSBL. De petites organisation
6 en dehors des conseils de bande, si on veut, les
7 conseils de Premières Nations. Pour que ces
8 organisation puissent avoir une marge de manoeuvre
9 plus grande pour fonctionner à l'échelle de leur
10 communauté. On ne parle pas ou très, très peu
11 encore du fait que cinquante pour cent (50 %) et
12 plus de la population des Premières Nations des
13 Inuits au Québec réside désormais dans les villes.
14 Et c'est une présence très significative
15 puisque'elle connaît une croissance démographique
16 deux fois plus rapide que celle des communautés, en
17 plus des paramètres que j'ai identifiés plus tôt.
18 Il y a cinquante (50) villes au Québec qui comptent
19 au moins cinq pour cent (5 %) de membres de
20 Premières Nations dans leur population. En plus,
21 les douze (12) villes québécoises où sont situés
22 les Centres d'amitié autochtone regroupent près du
23 tiers de l'ensemble de la population des Premières
24 Nations des Inuits qui se retrouvent dans les
25 villes au Québec. Les deux tiers restant se sont

1 distribués avec des concentrations dans six cent
2 quatre-vingt-sept (687) autres villes ou villages.
3 Donc, il y a là une concentration extrêmement
4 importante dans les villes qui accueillent des
5 Centres d'amitié.

6 Les femmes autochtones, Femmes autochtones
7 du Québec qui comptent déjà quarante-cinq (45) ans
8 d'existence disposent d'un vaste réseau dans toutes
9 les communautés. Enfin cela fait partie aussi des
10 paramètres qu'on passe sous silence la plupart du
11 temps. C'est la même chose avec le mouvement des
12 Centre d'amitié autochtone qui compte cinquante
13 (50) ans d'expertise en ce qui concerne les groupes
14 sociaux des villes.

15 Je crois que j'arrive un peu à la fin.
16 J'avais quelques initiatives inspirantes qui nous
17 viennent d'Australie et la Nouvelle-Zélande, mais
18 ce que je peux dire en terminant, et je pourrai
19 répondre aux questions s'il y en a à ce sujet,
20 c'est qu'on considère, en Nouvelle-Zélande par
21 exemple, qu'aucune structure qui concerne la
22 protection des enfants ne peut être sous la
23 direction de communautés non maoris. Il y a déjà là
24 un premier pas qui est accepté partout et il y a
25 même... on a même créé en deux mille dix-sept

1 (2017) un ministère de l'Enfant, « Oranga
2 Tamariki », dont le but est de développer une
3 nouvelle approche dans les quatre prochaines années
4 pour les enfants à risque d'abus, de violence,
5 d'abus de toutes sortes. Mais cette approche, on la
6 veut en lien avec ce qui se fait déjà chez les
7 Maoris, c'est-à-dire qui prend en considération
8 l'enfant, sa famille et sa famille élargie. On
9 n'est pas dans une perspective individualiste ou
10 individualisante. Et la caractéristique de ce
11 ministère de l'Enfant dirigé par des instances
12 maoris, qui coordonne un ensemble d'activités, la
13 caractéristique de ce Ministère c'est d'être
14 offert... d'offrir ses services à tous les enfants
15 néo-zélandais. Pas seulement aux enfants maoris,
16 mais tous les enfants néo-zélandais qui sont
17 intéressés à fonctionner dans ce système maori
18 peuvent être acceptés dans les services. Donc, on a
19 renversé la machine plutôt que de passer d'une
20 extension de nos propres services pour voir si on
21 peut rejoindre quelques enfants autochtones, on a
22 renversé la machine chez les Maoris.

23 Alors il reste peut-être quelques mots à
24 dire sur des initiatives. Nous en avons documenté
25 au total presque une centaine d'initiatives dans

1 différents domaines, mais au niveau des services
2 sociaux plusieurs qui ont été développées au
3 Québec, dans les communautés des Premières Nations
4 ou chez les Inuits, qui... qui visent à transformer
5 les conditions de leur société, de leur communauté,
6 de leurs Premières Nations, des initiatives à
7 succès. Je crois que vous entendrez parler
8 notamment de la clinique Minowé plus tard
9 aujourd'hui à Val d'Or, mais d'autres associations,
10 soit dans les villes, soit dans certaines
11 communautés, qui méritent d'être documentées, qui
12 méritent de... dont on mérite de tirer des
13 enseignements précieux pour la suite, ne serait-ce
14 que de vos questionnements. Merci beaucoup.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci beaucoup, Madame Lévesque, pour votre
17 témoignage. Alors on va commencer la période de
18 discussion avec Jean-Marc Potvin.

19 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

20 Q. [49] Merci beaucoup, Madame Lévesque, c'est très,
21 très éloquent comme témoignage. En même temps, ça
22 illustre toute la complexité de ce dans quoi on
23 est. Vous ne nous avez pas parlé directement ou
24 beaucoup de l'autodétermination, mais on comprend
25 que c'est un peu en toile de fond comme un a

1 priori. Il y a un consensus là-dessus, il faut
2 aller vers ça. En même temps que dans la manière de
3 réaliser cette autodétermination pour les
4 communautés, il y a toute une démarche, là, dont
5 vous êtes en train de nous parler. Dans le résumé
6 de votre témoignage, puis vous en avez moins fait
7 mention dans votre témoignage directement, mais il
8 était question de trois approches, là, une approche
9 d'intégration qu'on comprend, là, qui était en
10 quelque sorte un échec, une approche de
11 différenciation, mais aussi une autre approche que
12 vous appelez « interface ou dialogue ».

13 R. Oui.

14 Q. **[50]** J'aimerais ça que vous nous parliez davantage
15 de cette approche-là comme telle, puis c'est entre
16 les chercheurs, les gouvernements, les communautés,
17 mais dans une perspective d'autodétermination.

18 R. Oui, très bonne question qui pourrait amener une
19 très longue réponse. Quand j'ai parlé aux personnes
20 qui préparaient les présentations, effectivement,
21 on peut classer à peu près en trois... trois
22 directions le travail qui se fait, qui peut se
23 faire. Cette approche d'assimilation ou
24 d'intégration qui... enfin qui n'est pas du tout
25 celle où je me situe, mais à l'inverse il y a la

1 séparation totale, c'est-à-dire comme si on pouvait
2 recréer un système de santé propre, un système de
3 services sociaux propre aux Autochtones. Mais il
4 reste quelque chose qui est... qui se situe à
5 l'interface, c'est-à-dire qui permet le meilleur
6 des deux mondes, d'une certaine façon. Et quand on
7 parle d'autodétermination, il ne s'agit pas à mes
8 yeux d'exclure les forces de notre propre société.
9 Il s'agit peut-être de les... de les considérer de
10 façon à ce que cet interface puisse exister.

11 Vous parlez d'autodétermination, j'aime
12 bien parler de gouvernance, qui est une
13 manifestation de l'autodétermination. Parce que
14 l'autodétermination, est-ce qu'elle est financière?
15 Est-ce qu'elle est sociale? Est-ce qu'elle est
16 culturelle? Est-ce qu'elle est politique? Est-ce
17 qu'elle est économique? Et... ou bien elle est tout
18 ça et comment, dans le contexte d'une amélioration
19 des soins ou de la protection à apporter aux
20 enfants, qu'est-ce qui va primer d'abord?

21 L'autodétermination, pour moi, c'est la
22 capacité de reconnaître les forces vives qui
23 existent dans le monde autochtone et qui pourraient
24 permettre de rencontrer les forces de notre propre
25 société dans un dialogue fructueux, dans un

1 dialogue... dans un partage pour le mieux-être des
2 enfants autochtones, puisque c'est le thème qui
3 nous réunit. Alors qu'est-ce que ça veut dire de
4 manière concrète au niveau de la Loi, que les
5 Services de protection de la jeunesse dans les
6 différentes communautés ou à l'échelle des nations,
7 les nations qui regroupent plusieurs Premières
8 Nations? Je crois que malgré les obstacles récents,
9 je crois qu'on va y arriver dans un avenir plus ou
10 moins rapproché, puisqu'il y a déjà des initiatives
11 porteuses, ne serait-ce que dans le cas du Conseil
12 national des Atikamekw avec le système
13 d'autorité... d'intervention d'autorité Atikamekw,
14 la déclaration récente du grand chef Constant
15 Awashish pour que les abus sexuels à l'égard des
16 enfants soient freinés. Il y a déjà des... il y a
17 déjà des... des orientations qui sont définies.

18 Mais une autodétermination vague pour tout
19 le monde en même temps, les Inuits c'est pas la
20 même chose que les Premières Nations, les... il y a
21 des Premières Nations, comme chez les Cris, qui ont
22 déjà un traité, qui ont déjà une autonomie de
23 fonctionnement, il y a beaucoup d'autonomie de
24 fonctionnement et quand on parle des initiatives
25 qu'on a documentées, il y a quand même beaucoup

1 d'initiatives qui ont permis une prise en charge de
2 certains secteurs.

3 Est-ce que le Système de protection de la
4 jeunesse, qui est très particulier, qui est très
5 particulier au Québec, devrait... il devrait y
6 avoir un système parallèle dans le cas des
7 Autochtones? Dans ce cas-ci, j'aurais tendance à
8 aller vers cette direction. Ça ne veut pas dire
9 qu'il n'y a pas de lien possible, mais ça veut dire
10 qu'à cause justement de ces... de ces tendances
11 populationnelles, à cause de l'ensemble des
12 difficultés qui sont beaucoup plus complexes que
13 dans d'autres situations... l'héritage aussi, si on
14 veut parler d'autodétermination des systèmes de
15 protection de la jeunesse, j'aurais tendance à
16 aller vers cette... cette approche. Je ne sais pas
17 si ça répond un peu à votre question.

18 Q. **[51]** Oui, tout à... vous parlez d'exemples ou
19 d'initiatives, par exemple, qui sont prometteuses
20 dans cette forme d'interface ou de dialogue...

21 R. Oui.

22 Q. **[52]** ... entre chercheurs, communautés. Il y a les
23 Atikamekw, est-ce qu'il y a d'autres exemples ou
24 des exemples que vous voudriez illustrer davantage?

25 R. Bien...

1 Q. [53] Pour qu'on comprenne bien le concept derrière
2 ça. C'est toute une démarche dont vous nous parlez
3 là.

4 R. Bien c'est un... c'est un processus. Ça ne se fait
5 pas du jour au lendemain. C'est une démarche, mais
6 l'important, je crois, c'est de mettre en présence
7 des personnes, des acteurs qui proviennent de
8 différentes institutions et qui ont envie de faire
9 cette démarche ensemble. Parce qu'on a beau... on
10 peut dire on va... on souhaiterait un Système de
11 protection de la jeunesse autochtone, mais une fois
12 qu'on a dit ça, comment est-ce qu'on met ça en
13 place? Avec des gens qui ont déjà des expertises
14 dans les communautés, avec des initiatives qui ont
15 déjà eu lieu, qui ne sont pas nécessairement
16 répertoriées, des initiatives qui... ou des groupes
17 de femmes, bien souvent ça vient des femmes, des
18 femmes qui se sont réunies en disant : bien il se
19 passe telle chose dans notre communauté, on va
20 essayer d'intervenir.

21 Le système d'intervention d'autorité
22 atikamekw est quand même assez unique au Québec. Il
23 y a des exemples dans l'Ouest canadien de
24 tentatives de ce côté-là, mais il est assez unique
25 et il a quand même près de vingt (20) ans ce

1 système, même si c'est difficile à mettre en place
2 et difficile de renouveler les approches. Dans
3 les... ce qui se passe en Nouvelle-Zélande, par
4 exemple... là, je fais référence à cette question
5 sur laquelle repose un système de protection de la
6 jeunesse des jeunes autochtones. Est-ce qu'on veut
7 les garder dans les communautés pour ne pas qu'ils
8 perdent leur culture, leur langue? Donc, on ne veut
9 pas les envoyer ou on ne veut pas cautionner leur
10 accueil, si on veut, dans des familles non
11 autochtones.

12 Chez les Maoris, entre les familles
13 autochtones maories et les familles non
14 autochtones, il y a une marge de possibilités qui
15 ne sont pas développées au Québec. Il y a des
16 foyers collectifs qui sont tenus par plusieurs
17 parents maoris et qui accueillent plusieurs
18 enfants. Ces foyers ne sont pas nécessairement sur
19 le territoire puisque la situation est telle que
20 dans certains cas, sur le territoire, les
21 protections ne sont peut-être pas idéales.

22 On a développé aussi des réseaux de
23 familles non maories, qui connaissent la culture
24 maorie et qui fonctionnent de manière à offrir aux
25 enfants maoris un cadre culturel, même si eux ou

1 elles ne sont pas maoris. Donc, on a tendance à...
2 c'est un peu là que je pourrais parler d'interface.
3 On a tendance à voir les situations comme opposées.
4 Ou c'est autochtone ou c'est non autochtone.

5 Et je crois que ce qui se fait comme
6 travail à l'échelle des centres d'amitié notamment,
7 les Centres d'amitié autochtone, c'est justement la
8 nécessité de créer des interfaces où les situations
9 ne sont pas aussi tranchées. Et pour le bien-être
10 des enfants, il y a un rapport qui vient de sortir
11 chez les maoris, qui constate qu'on a fait des
12 gains significatifs dans bien des domaines en
13 offrant une gamme de possibilités. Du côté du
14 système d'intervention atikamekw, je crois qu'il y
15 a énormément de potentiel, mais il y a aussi des
16 tensions qui peuvent exister entre certaines
17 familles, qui font en sorte que ça rend... ça rend
18 l'application parfois difficile. Mais plus qu'on a
19 tendance à isoler, polariser d'un côté ou de
20 l'autre, bien on n'arrive pas, d'après moi, à
21 trouver le meilleur... les meilleures conditions
22 pour les enfants.

23 Il reste que si on veut parler
24 d'autodétermination, ça prend quand même dans ces
25 cas-là une gouvernance autochtone, on parle des

1 leaders, des décideurs, des intervenants
2 autochtones, qui ont le respect de leurs collègues
3 non autochtones, qui apportent aussi leur savoir,
4 leur expertise dans le but de créer de nouvelles
5 formules d'accueil, de protection pour les enfants
6 qui, pour le meilleur du cheminement des enfants.
7 Et non pas : il faut que ce soit un, il faut que ce
8 soit l'autre. Je ne dis pas qu'il faut que ce
9 soient toutes des personnes non autochtones qui
10 s'occupent des enfants, mais il y a des familles,
11 si on se fie à l'exemple des Maoris, il y a des
12 familles non maories qui adhèrent à ces façons de
13 travailler plus collectivement, moins orientées
14 vers l'individu qu'on veut isoler ou etc.

15 La question tout à l'heure que j'ai
16 apportée au fait qu'il y a plusieurs enfants dans
17 les familles autochtones au Québec, les familles
18 des Premières Nations, les familles inuits il y en
19 a plus encore, il peut y avoir des formules de...
20 qui respectent la fratrie des enfants, que les
21 enfants ne soient pas séparés. Il y a plusieurs
22 choses qui sont expérimentées un peu partout. Donc,
23 oui, pour répondre à votre question, une forme...
24 une forme ou une autre d'autonomie, une forme de
25 gouvernance, mais le mot « autodétermination »,

1 bien il faut voir à quel niveau il doit
2 s'appliquer. J'aurais tendance à dire : il faut que
3 ça s'applique de manière globale, intégrée. Et
4 souvent dans les services qui sont offerts en
5 milieu autochtone, c'est ce qu'on essaie de
6 recréer, c'est-à-dire des institutions qui ne vont
7 pas isoler les enfants des jeunes, des familles,
8 des parents, le monde de la santé, le monde de
9 l'éducation. Quand on parle de créer des
10 interfaces, on parle d'approches beaucoup plus
11 intégratrices, beaucoup plus globalisantes. Nos
12 systèmes sont très... sont très sectoriels, sont
13 très... parce qu'il y a... la population est plus
14 nombreuse, mais peut-être justement qu'en milieu
15 autochtone, puisqu'on parle de petite population,
16 c'est peut-être l'occasion d'expérimenter des
17 formules qui pourraient, en retour, avoir des
18 retombées dans la société québécoise, parce que
19 quelque part c'est ce qui est arrivé avec les
20 Maoris, à force de... de reconnaître leur
21 leadership dans certains domaines, bien ils offrent
22 à la société néozélandaise maintenant des formules
23 de soins, de protection qui étaient inédites chez
24 eux.

25 Q. [54] Merci beaucoup.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. On va poursuivre avec Andrés Fontecilla.

3 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

4 Q. [55] Bonjour, Madame Lévesque.

5 R. Bonjour.

6 Q. [56] On entend beaucoup parler concernant les
7 Premières Nations inuits le concept de sécurisation
8 culturelle. J'aimerais vous entendre. Croyez-vous
9 qu'il est bien compris et appliqué au Québec?

10 R. Très, très bonne question aussi. Personnellement,
11 je... on peut voir deux, deux écoles de pensée à
12 l'heure actuelle pour la sécurisation culturelle.
13 L'école que j'appelle un peu plus instrumentale qui
14 vise à mettre, à saupoudrer, je dirais, quelques
15 petits éléments culturels dans des modes de
16 fonctionnement québécois. L'autre école de pensée,
17 c'est l'école institutionnelle. C'est-à-dire, ça
18 rejoint un peu l'échange qu'on vient d'avoir sur
19 l'interface.

20 La sécurisation culturelle est possible si
21 elle a, de mon point de vue, si elle mène à des
22 engagements de nature institutionnelle. Quand je
23 parlais tout à l'heure de l'exemple Maori où on a
24 développé un ministère de l'enfant qui,
25 aujourd'hui, offre ses services à tous les enfants

1 Maoris, mais aussi à des enfants non Maoris qui
2 pourraient être intéressés à fonctionner dans ce
3 système. Voilà une situation où on a dépassé la
4 sécurisation culturelle. Le concept, la démarche de
5 sécurisation culturelle nous vient d'ailleurs de
6 Nouvelle-Zélande, des travaux qui ont été faits
7 dans le domaine de la santé, des soins infirmiers
8 chez les Maoris depuis les années quatre-vingt-dix
9 (90).

10 Mais le but était beaucoup plus large que
11 ce qu'on en a fait ici au Québec. C'est-à-dire
12 qu'en même temps qu'on souhaite avoir des soins un
13 peu plus respectueux des cultures et de l'histoire
14 des Maoris, on a développé des programmes de
15 formation pour les Maoris dans les soins
16 infirmiers. On a développé d'autres activités que
17 le seul fait d'offrir des services plus larges à la
18 population maorie.

19 Il y a des étapes. C'est une démarche. On
20 parle d'une démarche, la sécurisation culturelle. À
21 l'heure actuelle, ici au Québec, cette démarche, on
22 la voit comme étant une application des systèmes,
23 des programmes du réseau québécois qui est en
24 place. Et dans ce sens-là, le poids de la
25 transformation souhaitée repose sur les

1 intervenants, personnel médical, travailleuse
2 sociale, infirmière, infirmier, médecin.

3 Lorsqu'on est dans le courant de la
4 sécurisation culturelle instrumentale, on est dans
5 une optique individualisante. Quand je disais tout
6 à l'heure qu'il faut changer les logiques d'action
7 au niveau des politiques, c'est ça que ça veut
8 dire. Ça veut dire que nos politiques sont basées
9 sur des approches individualisantes. On offre des
10 services à des individus séparément.

11 La caractéristique première du monde
12 autochtone, c'est de nous amener à dépasser l'idée
13 de l'individu pour le replacer continuellement dans
14 sa famille, dans sa famille immédiate, dans sa
15 famille élargie, dans sa collectivité, dans sa
16 communauté. La sécurisation culturelle dans son
17 mode plus ouvert, qui conduit à des transformations
18 institutionnelles, repose sur une vision partagée,
19 collective, intégrée.

20 C'est très différent entre former une
21 infirmière, mettons, autochtone ou non autochtone,
22 qui soit sensible aux réalités autochtones, c'est
23 une chose, et de s'engager collectivement sur le
24 plan institutionnel à transformer des façons de
25 faire. Et c'est là que se jouent les principaux

1 enjeux de la sécurisation culturelle au Québec. On
2 ne peut pas prendre en considération les réalités
3 autochtones si on n'accepte pas de changer nos
4 façons de faire et de voir que les limites de nos
5 propres systèmes causent des difficultés, des
6 entraves importantes en milieu autochtone, parce
7 que la base, la population à la base ne répond pas
8 aux mêmes modes de fonctionnement. Ils n'ont pas
9 les mêmes visions du monde. Le rapport même entre
10 deux personnes, les modes d'interaction entre deux
11 personnes ne se basent pas sur les mêmes principes,
12 sur les mêmes façons de faire. Donc, oui, la
13 sécurisation culturelle, mais dans une perspective
14 de transformation sociale.

15 Si c'est pour ajouter, extensionner un
16 programme, une politique qui existe déjà, et on va
17 mettre, et pour les autochtones à la fin, bien, je
18 ne pense pas qu'on va y arriver. Et non seulement
19 on ne va pas y arriver, mais les impacts de ces
20 initiatives-là vont rester à l'échelle des
21 individus. C'est toute la question de la place de
22 l'individu dans une collectivité ou de l'individu
23 dans une société perdue dans la masse.

24 Et je pense que les enseignements qu'on
25 peut tirer des expériences en Australie, en

1 Nouvelle-Zélande, c'est d'avoir réussi à faire
2 reconnaître l'idée de cette appartenance
3 collective. Et à partir de là, on peut concevoir
4 des programmes différents. On peut offrir des
5 services différents. Alors, la sécurisation
6 culturelle, oui, mais pas n'importe laquelle.

7 Q. **[57]** Merci. Dans le temps qu'il nous reste, pas
8 beaucoup. Si vous aviez une recommandation, si vous
9 pouviez conseiller la Commission Laurent pour une
10 recommandation, qu'est-ce que vous pourriez
11 avancer?

12 R. Question un peu piège, hein.

13 Q. **[58]** En effet.

14 R. Je dirais de miser sur les acquis, parce qu'il en
15 existe. Il y a des difficultés, mais il y a aussi
16 des acquis. J'en parlais avec les exemples dans
17 certaines communautés des initiatives, du travail
18 que fait le Mouvement des centres d'amitié
19 autochtones au Québec qui, par sa propre posture,
20 je dirais, se situe à l'interface. Les centres
21 d'amitié sont déjà à l'interface. Donc, leurs
22 initiatives sont à l'interface. Les travaux, les
23 activités qui ont été faites avec Femmes
24 autochtones du Québec, on ne les documente pas
25 suffisamment. On ne les prend pas en compte. Alors,

1 on devrait tenir compte de ces... ce que j'appelle
2 des marqueurs, des ressorts socio-culturels qui
3 existent déjà, mais qu'on passe sous silence parce
4 que, bien souvent, ils échappent à nos propres
5 grilles de compréhension, d'explication.

6 Alors, l'idée, c'est d'écouter, de
7 reconnaître l'autonomie des groupes autochtones en
8 sachant qu'il y a des initiatives. Les gens ne sont
9 pas passifs. Il faut reconnaître cette agentivité
10 des acteurs autochtones dans les communautés, sur
11 le terrain, dans des situations où ils sont
12 confrontés à des difficultés considérables. Malgré
13 les écueils, malgré les situations qu'on nous
14 décrit parfois qui sont extrêmement difficiles, je
15 continue d'espérer que des solutions d'abord vont
16 venir d'eux-mêmes, mais on doit être à l'écoute de
17 ces initiatives et faire en sorte de leur donner
18 les moyens de poursuivre.

19 Vous avez un beau projet. Ça dure le temps
20 d'une subvention. Ça dure cinq ans. Et il n'y a pas
21 d'autres financements. Cinq ans, c'est très peu
22 pour développer, changer les mentalités, protéger
23 les enfants dans la durée. C'est très peu. Donc, du
24 financement qui permet d'aller plus loin que des
25 initiatives ponctuelles et de tirer des leçons.

1 L'autre recommandation que je ferais, ce
2 serait de contribuer à développer davantage de
3 collaboration entre les instances autochtones
4 elles-mêmes, qu'elles soient en communauté,
5 qu'elles soient en ville, pour créer des ponts, des
6 ponts de service, pour créer des ponts aussi de
7 compréhension des besoins des gens. On voit
8 beaucoup ce qui se passe dans une ville ou dans une
9 autre ou dans une région, mais on n'a pas souvent
10 l'occasion de voir que des personnes à Montréal,
11 par exemple, qui se retrouvent en situation
12 d'itinérance, on apporte des... on apporte des
13 programmes pour les aider, mais souvent ces
14 personnes-là ont été des enfants dont on a abusé,
15 des enfants qu'on a moins bien protégés. Donc, il y
16 a des liens entre les situations, entre ce qu'on
17 peut être comme enfant et ce qu'on va devenir, il y
18 a des liens, il y a des liens de compréhension à
19 établir. Donc, il y a des liens peut-être sur le
20 plan des programmes pour voir dans la durée comment
21 on peut pérenniser certaines initiatives et
22 certaines actions.

23 Q. [59] Merci beaucoup.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. On va poursuivre avec Hélène David.

1 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

2 Q. **[60]** Merci beaucoup pour cet appel très exigeant à
3 l'égard de plusieurs concepts. J'avoue, là, que je
4 ne sais plus par où commencer, parce que votre
5 lecture anthropologique et votre expérience auprès
6 des communautés autochtones, tout ce que vous nous
7 rapportez sur la Nouvelle-Zélande, mon Dieu,
8 qu'on... O.K. On refait nos devoirs et puis on fait
9 aller nos méninges. Moi, toute la question de la
10 sécurisation culturelle, on entend tellement
11 l'expression anglaise « save space ».

12 R. Oui.

13 Q. **[61]** Je pense qu'il y a un rapport avec ça. On veut
14 des « save space » pour le antiracisme, on veut des
15 « save space » pour les femmes qui, avec
16 l'intersectionnalité. Vous avez parlé d'agentivité.
17 Vous avez parlé de décolonianisme. Toutes les
18 notions qui circulent énormément qui nous font
19 réfléchir, mais vous les appliquez à la question
20 autochtone. Vous nous dites vraiment qu'au Québec,
21 là, on est pas mal en culottes courtes par rapport
22 à la Nouvelle-Zélande. Je dirais ça un peu comme
23 ça. Qu'on n'a pas vraiment compris ce que c'était
24 encore la sécurisation culturelle.

25 Vous nous appelez à une réflexion beaucoup

1 plus large, holistique, parce que saupoudrer, ce
2 n'est pas de la sécurisation culturelle. Mais, là,
3 moi, ça me fait réfléchir parce qu'on saupoudre
4 dans bien d'autres choses que la sécurisation
5 culturelle. Dans plein d'autres sécurisations, on
6 saupoudre.

7 Et puis vous nous appelez à une autre
8 réflexion qui, moi, j'avoue, là, je ne serais pas
9 capable de répéter ce que vous avez dit, parce que
10 ça me bouscule. Puis vous êtes la première à
11 vraiment faire cette nuance. Gouvernance et
12 autodétermination. Un n'est pas l'autre. Puis j'ai
13 l'impression, parce que j'ai noté ce que vous avez
14 dit, vous préférez parler de gouvernance plutôt que
15 d'autodétermination. Moi, je suis obligée pour mon
16 bienfait à moi d'être capable de comprendre, de
17 vous reposer cette question-là.

18 Pouvez-vous nous expliquer avec encore plus
19 peut-être de détails? Ou c'est peut-être moi qui...
20 je suis peut-être la seule à ne pas avoir bien
21 compris. Parce que tout le monde parle
22 d'autodétermination, vous, vous parlez plus de
23 gouvernance. Alors aidez-moi ou aidez-nous à
24 comprendre vraiment la différence pour qu'on adopte
25 peut-être les bons concepts pour les bons gestes

1 qu'on veut proposer.

2 R. Bien, je ne dirai pas qu'il s'agit des bons
3 concepts. Il s'agit peut-être de ma lecture. Vous
4 l'avez dit, je suis anthropologue. Je suis donc une
5 personne de terrain. Et je continue encore
6 aujourd'hui à aller sur le terrain. Et pour moi, la
7 gouvernance, c'est quelque chose qui s'applique
8 dans la réalité. L'autodétermination peut rester au
9 niveau idéologique. Ça ne veut pas dire que s'il y
10 a autodétermination, il n'y a pas gouvernance ou
11 vice versa. Je pense que, pour accompagner une
12 vision d'autodétermination, il faut développer des
13 pratiques de gouvernance. Ce serait ça la
14 différence.

15 Parce que la question de
16 l'autodétermination en ce qui concerne les
17 autochtones, bien, moi, j'en entends parler depuis
18 que j'ai commencé ma carrière, c'est-à-dire il y a
19 bientôt cinquante (50) ans. Donc, est-ce que c'est
20 parce qu'on n'a pas fait de pas là-dedans? Je pense
21 qu'on a fait des pas. Mais on a parlé beaucoup
22 d'autodétermination sur le plan politique sur des
23 grandes questions, question de traité, de
24 revendications territoriales. Et c'est tout à fait
25 légitime.

1 Mais il faut aussi qu'à l'échelle des
2 communautés, des différentes organisations, que
3 l'on puisse s'approprier ces questions
4 d'autodétermination ou d'autonomie. Et se les
5 approprier pour moi, c'est se développer des
6 pratiques de gouvernance. Parce que les personnes
7 qui sont sur le terrain, dans les communautés, dans
8 les villes, ne peuvent pas simplement rêver
9 d'autodétermination. Il faut que ça s'applique dans
10 des situations très précises.

11 Et lorsqu'il y a rencontre interface entre
12 des organisations autochtones et des instances
13 gouvernementales québécoises, bien, nécessairement
14 il y a des pratiques de gouvernance à développer
15 dans cette rencontre. Et c'est la différence que je
16 fais. Quelque chose qui est plus lié au terrain,
17 quelque chose qui est plus lié à des pratiques.
18 Tout le monde peut être d'accord, moi aussi, avec
19 l'autodétermination. Mais quand vient le temps
20 d'atterrir à l'échelle des communautés, on ne parle
21 pas dans les communautés à tous les jours
22 d'autodétermination, mais on parle de se doter
23 d'outils de gouvernance.

24 Alors, c'est un peu... Oui, c'est sur le
25 plan conceptuel qu'il faut voir la différence. Mais

1 je préfère la voir dans ses applications concrètes.
2 Et on a souvent amené l'autodétermination à des
3 relations entre État et autochtones. C'est à une
4 échelle très vaste, hein. Mais sur le terrain.
5 Lorsque les groupes, les organisations, les
6 administrations locales sont aux prises avec des
7 problèmes à régler à court terme, à offrir une
8 offre de service qui corresponde aux besoins de
9 leurs concitoyens, concitoyennes, bien, on parle
10 davantage de pratique de gouvernance, parce que
11 c'est à cette échelle-là que ça se passe.

12 C'est une question d'échelle aussi, hein.
13 Parce que l'autodétermination, qu'est-ce que ça
14 voudrait dire? Qu'on abolit la Loi sur les Indiens?
15 Oui, je pense qu'il faudrait abolir la Loi sur les
16 Indiens. Mais est-ce que, automatiquement, à
17 l'échelle des communautés, on aurait changé les
18 pratiques? C'est la question qu'il faut poser.

19 Q. **[62]** Mais j'imagine, vous ne nous appelez pas à une
20 gouvernance saupoudrée, par contre?

21 R. Non. Une réelle gouvernance qui implique des
22 pratiques, qui implique une remise en question des
23 façons de faire, qui implique des changements dans
24 les protocoles de soins, qui implique des
25 changements dans la manière de définir les

1 programmes. C'est là que le dialogue est possible.
2 En Nouvelle-Zélande, pour reprendre cet exemple-là,
3 parce qu'il y a quand même des enseignements qu'on
4 peut tirer qui sont... qui seraient porteurs pour
5 nous.

6 On essaie d'intégrer les activités. On
7 essaie d'intégrer les services offerts. On ne veut
8 pas que ce soit des services, bon, Santé fonctionne
9 de son côté, Protection de la jeunesse de son côté.
10 On développe des pratiques et des services qu'on
11 offre aux gens, aux Maoris, qui permettent de faire
12 le pont entre la Protection de la jeunesse,
13 l'Éducation, la Santé, les liens avec les aînés qui
14 ont aussi, qui font face à certaines difficultés.
15 Donc, on est dans des approches beaucoup plus
16 larges qui permettent de développer des pratiques
17 de gouvernance nouvelles. L'autodétermination est
18 comme un principe très large, une vision qui a
19 besoin d'atterrir, qui a besoin de ses champs
20 d'application. Et c'est à cette échelle-là que je
21 situe les pratiques de gouvernance.

22 Q. **[63]** Merci beaucoup.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci.

25 Q. **[64]** À mon tour, j'avais une question, Madame

1 Lévesque. Vous avez fait référence plus tôt à
2 l'inclusion, quand vous parliez d'inclusion puis
3 vous disiez, oui, au Québec, on en parle à peu près
4 tous les jours de l'inclusion. Mais que, à certains
5 moments, ça peut avoir l'effet d'assimilation chez
6 les autochtones. Pouvez-vous nous donner quelques
7 exemples?

8 R. Je pourrais parler des services de santé, par
9 exemple.

10 Q. [65] Hum, hum.

11 R. Avec cette approche de l'inclusion, on veut faire
12 en sorte que tout le monde, indépendamment de son
13 statut, de sa culture, de son âge, ait accès aux
14 services de santé. Tout le monde est pour la vertu,
15 hein. Donc, on veut inclure tout le monde. Mais
16 dans le contexte des autochtones, et ça serait
17 peut-être la même chose dans d'autres groupes, mais
18 disons que je reste avec les autochtones, ce n'est
19 pas tant de rendre les services accessibles, mais
20 de faire en sorte que la gamme des services offerts
21 soit mieux en concordance avec leurs besoins.

22 Donc, on peut sous couvert d'inclusion
23 dire, voici nos services, utilisez-les, on enlève
24 les entraves qui pourraient empêcher
25 l'accessibilité. Mais ce n'est pas suffisant. Il

1 faut aller vers quelque chose qui va amener un
2 renouvellement de ces services justement. Donc,
3 l'accessibilité en elle-même qui se définit, et on
4 peut le lire régulièrement sous ce thème
5 d'inclusion, bien, ça veut peut-être dire, on va
6 uniformiser tout ça sans mettre l'accent sur ces
7 distinctions.

8 Q. **[66]** Hum, hum. Je ne réponds pas aux besoins?

9 R. Et je ne réponds pas aux besoins.

10 Q. **[67]** O.K. Je comprends. Merci. On va poursuivre
11 avec André Lebon.

12 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

13 Q. **[68]** Bonjour, Madame Lévesque. Mon expérience dit
14 que ce n'est jamais simple de vous rencontrer,
15 parce que vous ne faites pas dans les raccourcis,
16 mais combien stimulant. Alors, je veux que vous
17 nous parliez de la réalité des autochtones hors des
18 communautés, ce qu'on appelle les... l'équipe qui
19 s'en vient tout de suite après vous, là, les
20 centres d'amitié autochtones. C'est cinquante pour
21 cent (50 %), vous nous avez bien décrit ça, hein,
22 cinquante pour cent (50 %) des autochtones vivent
23 en dehors de leur communauté, particulièrement une
24 concentration dans certains grands centres. Mais
25 au-delà de ça assez éparpillés. Vous avez même

1 nommé le nombre de...

2 Comment est-ce qu'on doit les considérer?

3 Comment est-ce qu'on doit réfléchir la dimension
4 autochtone de ces gens-là qui ont choisi de vivre
5 en dehors de leur communauté? Aidez-nous à
6 comprendre ça! Parce que ceux qui suivent, là, ils
7 nous ont dit quand on a fait des sessions de
8 travail, puis ils nous ont dit, mélangez pas les
9 cartes, ça reste des autochtones, mais leur réalité
10 est autre. Parlez-nous-en un peu! Aidez-nous!
11 Continuez votre travail pédagogique!

12 R. D'abord, quand on dit la population autochtone à
13 l'extérieur, on parle des Premières Nations et des
14 Inuits. Au Québec, je ne parle pas de la population
15 qui se déclare métis. On s'entend bien. Donc, c'est
16 plus de cinquante pour cent (50 %), cinquante-deux
17 (52 %), cinquante-trois pour cent (53 %) de la
18 population des Premières Nations et des Inuits qui
19 vit à l'extérieur des communautés territoriales.

20 Il y a une histoire. Je vais essayer de la
21 faire courte. D'abord, des femmes indiennes qui
22 étaient en union ou mariées avec des non-Indiens
23 qu'on a exclues de leur communauté.

24 Pendant... du milieu du 19e siècle ou vers
25 dix-huit cent soixante-dix (1870) jusqu'à la

1 Deuxième Guerre mondiale, il n'y avait pas
2 nécessairement une application concrète dans tous
3 les cas de ces couples mixtes, application pour les
4 envoyer à l'extérieur des communautés. Souvent, ils
5 vivaient en périphérie.

6 C'est à partir de la Deuxième Guerre
7 mondiale que, là, cette disposition de la Loi sur
8 les Indiens est entrée en force. Et à partir de la
9 Deuxième Guerre mondiale, il y a beaucoup de
10 familles qui se sont installées à l'extérieur des
11 communautés, des réserves, ce qu'on appelait les
12 réserves, parce qu'elles n'étaient plus bienvenues
13 sur le territoire de la réserve. Et ces familles
14 tranquillement se sont installées en périphérie de
15 certaines villes. Il y en a plusieurs où sont
16 installés les centres d'amitié aujourd'hui.

17 Ces familles se sont installées en
18 périphérie, mais quand même, dans beaucoup de cas,
19 sur des territoires ancestraux autochtones. Ce qui
20 n'était pas les territoires de la réserve, mais qui
21 étaient les territoires ancestraux. Et se sont
22 tranquillement installées, ont eu des enfants, ont
23 commencé à échanger avec d'autres familles qui
24 étaient dans la même situation, ont cherché des
25 emplois, ont cherché aussi des services, parce que

1 les services aux autochtones à cette époque ne
2 concernaient... enfin arrêtaient à la frontière de
3 la réserve.

4 Et c'est comme ça qu'on a créé au Canada,
5 et les mouvements ont été plus forts et plus
6 rapides dans l'Ouest... Et quand je dis
7 « l'Ouest », c'est finalement à l'ouest du Québec,
8 là. Et tranquillement ces personnes ont voulu se
9 rassembler et s'entraider, partager les mêmes
10 réalités, la marge. On est dans la marge. On a de
11 la difficulté à trouver des emplois. Sur le plan
12 économique, c'est difficile. On n'a pas accès aux
13 services. Et on est marginalisé. S'il y a du
14 racisme aujourd'hui qui se déclare, même presque
15 quotidiennement, imaginez il y a soixante-dix (70)
16 ans, il y en avait aussi.

17 Alors ces familles ont grandi. Et elles se
18 sont installées de manière définitive dans les
19 villes. Et ces personnes ont gardé quand même leur
20 statut, leur plein statut défini selon les termes
21 de la Loi sur les Indiens. Ce sont des personnes
22 qui ont le statut d'Indien inscrit à part entière.
23 Il y en a qui ne l'ont plus. Mais on n'en parle pas
24 de ceux-là pour l'instant. Je reste avec cette
25 proportion dont je vous parlais tout à l'heure.

1 Alors, ces personnes qui avaient perdu leur
2 statut parce que la mère avait épousé un non-Indien
3 ont pu le regagner à partir des années quatre-
4 vingt-cinq (85) avec les batailles qu'ont menée les
5 femmes autochtones au pays et dirigées d'ailleurs
6 par les femmes autochtones du Québec. Elles ont
7 regagné leur statut. Elles se sont fait reconnaître
8 leur statut d'Indien inscrit qu'on leur avait
9 enlevé, mais au fond d'elles-mêmes n'avaient pas
10 perdu.

11 Et il y a eu depuis quatre-vingt-cinq (85)
12 deux autres décisions de la Cour suprême qui ont
13 invalidé certaines clauses discriminatoires de la
14 Loi sur les Indiens pour faire en sorte que, non
15 seulement les mères qui avaient été privées de leur
16 statut puissent le transférer à leurs enfants, mais
17 à leurs petits-enfants et à arrières-petits-
18 enfants. Jusqu'à aujourd'hui on est à cette étape-
19 là.

20 Donc, ces familles se sont regroupées dans
21 certaines villes, ont formé des associations qui
22 sont devenues les centres d'amitié autochtones au
23 Canada. Il y en a quelques cent vingt (120)
24 aujourd'hui. Il y en a une douzaine au Québec. Et
25 tranquillement elles ont commencé, ces

1 regroupements, ils ont commencé à tenter de
2 répondre aux besoins de ces familles qui vivaient,
3 comme je dis, à la marge. Donc, ces personnes ont
4 plein statut aujourd'hui.

5 Il faut dire que le statut indien est
6 reconnu aux membres d'une... ce qu'on appelle
7 encore sur le plan administratif une bande
8 indienne. O.K. Et cette bande indienne, elle est
9 définie... Historiquement, il faudrait faire le
10 détail de ça. Elle est définie en vertu d'une
11 histoire, d'une reconnaissance qui est liée à la
12 Loi sur les Indiens, qui est liée à la définition
13 des réserves, et caetera. Mais cette bande indienne
14 de tout temps, il y a eu des gens qui étaient des
15 résidents des communautés et ceux qu'on appelle les
16 résidents hors réserve.

17 Le hors réserve aujourd'hui est devenu plus
18 nombreux que le sur réserve. Mais, ça, c'est quand
19 on voit ça de manière polarisée encore une fois. Et
20 si on est dans une approche d'interface, on va voir
21 ça différemment. Il est très rare que ces
22 personnes, même s'il y a eu des générations qui ont
23 passé, ont coupé tous les liens avec leur famille
24 d'origine, famille élargie d'origine.

25 Les personnes qui vivent, et on a fait des

1 travaux là-dessus, les personnes autochtones qui
2 vivent dans les villes, à une échelle de... à une
3 hauteur de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %)
4 affirment avoir un lien avec leur territoire
5 d'origine même si elles n'ont jamais vécu sur le
6 territoire d'origine. Donc, il y a quelque chose
7 dans la manière d'être qui n'est pas géographique,
8 qui appartient à une entité culturelle beaucoup
9 plus large.

10 Alors, dans les villes aujourd'hui, pour
11 des raisons... la première raison, vous savez, ce
12 n'est pas nécessairement les problèmes sociaux, la
13 première raison pour laquelle on retrouve de plus
14 en plus de gens dans les villes, c'est l'éducation,
15 c'est l'école. Il n'y a pas d'écoles secondaires...
16 Il n'y a pas d'écoles collégiales, universitaires
17 en milieu autochtone. Donc, on vient étudier en
18 ville. Beaucoup restent.

19 Les patients de certaines régions plus
20 éloignées viennent à Montréal ou à Québec ou dans
21 les villes de région pour recevoir des soins. Il y
22 a une circulation continue entre les communautés
23 territoriales et les villes. Et on a tendance à
24 penser ou à voir ça comme étant des mondes séparés
25 comme si, automatiquement, votre statut d'Indien,

1 d'Indienne inscrit était lié à une seule variable
2 géographique. Mais c'est beaucoup plus que ça.

3 Et la croissance, dans certaines régions,
4 là, au Canada, c'est quatre-vingts pour cent (80 %)
5 de la population autochtone. Et, là, je parle
6 Premières Nations, Inuits et Métis (avec un grand
7 M, les Métis reconnus à l'extérieur du Québec),
8 quatre-vingts pour cent (80 %) qui se retrouvent
9 dans certaines villes. On considère que d'ici
10 trente (30) ans la population autochtone à Winnipeg
11 sera majoritaire.

12 Donc, on est face à des mouvements
13 démographiques qui ont une incidence considérable
14 sur la manière d'organiser aujourd'hui les
15 services. Et ces gens se retrouvent à l'interface,
16 ne veulent pas perdre leur identité. Ils l'ont
17 souvent gagnée de peine et de misère, regagnée.
18 Mais ces personnes interagissent avec deux mondes
19 d'une certaine manière. Je ne sais pas si c'est
20 suffisamment clair. Mais ce n'est pas anodin de
21 prendre en considération que cinquante-deux (52 %),
22 cinquante-trois pour cent (53 %) de la population
23 est à l'extérieur.

24 Et il est possible parce qu'il y a beaucoup
25 de problèmes sociaux dans les communautés, dans

1 certaines communautés isolées qu'on voit une
2 croissance aussi de la présence dans les villes. Et
3 ce n'est pas n'importe quelle présence. Parce qu'on
4 aurait pu aller dans les détails. C'est
5 majoritairement des femmes avec leurs enfants. Le
6 ratio homme/femme chez les Inuits à Montréal, vous
7 avez neuf femmes pour cinq hommes. C'est énorme.
8 Sur le plan statistique, sur le plan démographique,
9 c'est énorme. Donc vous avez... Il y a des...
10 C'était un peu ça le but premier d'identifier
11 certaines tendances démographiques. C'est qu'on
12 voit apparaître à travers ces tendances-là des
13 orientations qui vont guider la prise d'actions par
14 la suite.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Ça va? Alors, c'est vite passé. On a même dépassé
17 un peu le temps qu'on avait avec vous, Madame
18 Lévesque. Merci beaucoup pour votre témoignage.
19 Merci pour votre contribution à la Commission. Vous
20 avez vu par plusieurs questions que vous avez
21 suscité de bonnes réflexions. On aura de bonnes
22 discussions en pensant à vous. Merci beaucoup.
23 Alors le temps d'installer l'autre témoin, une
24 pause de dix minutes. Vous vouliez ajouter quelque
25 chose?

1 Mme CAROLE LÉVESQUE :

2 Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci à vous. Et j'ai été très impolie, je n'ai pas
5 salué les étudiantes qui sont dans la salle. Vous
6 êtes très bienvenues. Alors dix minutes de pause et
7 on reprend.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci. Nous accueillons maintenant madame Tanya
13 Sirois, qui est directrice générale du Regroupement
14 des centres d'amitié autochtones du Québec.
15 Bienvenue.

16 Madame Audrey Bergeron-Bilodeau qui est
17 conseillère en justice et en sécurité publique.
18 Bienvenue.

19 Et elles sont accompagnées de madame Édith
20 Cloutier, qui est directrice générale du Centre
21 d'amitié autochtone de Val-d'Or. Bienvenue. Et
22 madame Ève Laoun, qui est avocate au centre, aussi.
23 Bienvenue, Mesdames.

24 Alors, aujourd'hui, vous allez nous
25 présenter le modèle du Centre d'amitié autochtone

1 de Val-d'Or ainsi que les recommandations du
2 Regroupement des centres d'amitié autochtones,
3 évidemment, dans le but d'améliorer les services
4 rendus à travers le Québec. Alors, on a soixante
5 (60) minutes ensemble. Quinze (15) minutes de
6 présentation. Ensuite, échanges avec les
7 commissaires. Ça va? Alors, avant de vous laisser
8 la parole, je vais demander au greffier de vous
9 assermenter, s'il vous plaît.

10

11 REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉS AUTOCHTONES
12 DU QUÉBEC

13

14 **TANYA SIROIS,**

15 **AUDREY BERGERON-BILODEAU,**

16 **ÉDITH CLOUTIER,**

17 **ÈVE LAOUN,**

18 (Sous serment)

19

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci, Monsieur le Greffier. Alors, Mesdames, la
22 parole est à vous.

23 Mme TANYA SIROIS :

24 Donc, bon après-midi à tous, Madame la Présidente,
25 Messieurs les vice-présidents et un beau bonjour à

1 tous les commissaires. Donc, je vais commencer la
2 présentation. Je vais prendre un court cinq (5)
3 minutes pour, justement, nous remettre un peu là...

4 On s'est rencontré il y a, à peu près, deux
5 mois, donc au mois de décembre pour justement venir
6 démystifier toute cette question autochtone-là avec
7 une pluralité d'acteurs, de réalités et tout ça. Et
8 à la demande de la Commission, on avait parlé du
9 projet là, du Mino-Pimatisiwin, de l'initiative.
10 Donc, on trouvait ça vraiment pertinent de venir
11 aujourd'hui et de venir vous faire la présentation.

12 Mais juste avant, je voudrais vous faire un
13 court rappel au niveau de l'autochtonie urbaine et
14 des centres d'amitié autochtones du Québec. Donc,
15 vous le savez, on l'avait dit la dernière fois.
16 Depuis les cinquante (50) dernières années, les
17 centres d'amitié autochtones ont eu un réel impact
18 par leur capacité à répondre à des besoins qui sont
19 de plus en plus grandissant, des dynamiques
20 également qui ont évolué avec le temps.

21 Donc, la réalité de l'autochtonie urbaine,
22 il y a vingt (20) ans, n'est pas la même
23 qu'aujourd'hui. Des différentes réalités locales.
24 Donc, je le dis toujours qu'est-ce qui se passe à
25 Montréal, qu'est-ce qui se passe à Val-d'Or, ce qui

1 se passe à Maniwaki, ce n'est pas la même chose.

2 La population qui augmente de plus en plus,
3 je crois que madame Lévesque en a parlé plus tôt.
4 Des populations qui ont, maintenant, des enjeux
5 socio-économiques qui s'aggravent de plus en plus.
6 Malheureusement, on croirait qu'en deux mille vingt
7 (2020), ça va de mieux en mieux pour la situation
8 des autochtones en milieu urbain là, parce qu'ici,
9 c'est ce dont on discute. Bien, non, les enjeux se
10 sont plutôt amplifiés dans les dernières décennies
11 par le racisme, les traumas intergénérationnels,
12 les cycles de vulnérabilité combinés à de la
13 pauvreté. Donc, on comprend que le sujet de la
14 Commission d'aujourd'hui nous touche énormément.

15 Regroupement des centres d'amitié
16 autochtones est l'association provinciale qui
17 réunit ces centres d'amitié autochtones au Québec.
18 Donc, on est des organisations, on va dire
19 communautaires autochtones. À défaut d'avoir, nous-
20 mêmes là, détaillé comment qu'on est, c'est-à-dire
21 qu'on est des OSBL.

22 Donc, on est gouverné par des membres des
23 Premiers Peuples, les Premières Nations Inuit.
24 Donc, il y a des conseils d'administration, il y a
25 des assemblées générales annuelles. Donc, c'est

1 vraiment le pour et le par les autochtones.

2 Au fil des années, à coups de financement
3 de projets, du financement non récurrent, non
4 pérenns, des projets pilotes, les centres d'amitié
5 ont réussi, tant bien que mal, à construire une
6 offre de service hollistique basée sur les réalités
7 locales et, bien sûr, basée sur les besoins, oui,
8 des individus, mais des familles qui ne sont pas
9 nécessairement cadrées par des normes québécoises.

10 Donc, c'est faux de penser que les
11 individus, les familles autochtones doivent rentrer
12 dans les cadres. On a trop souvent voulu les
13 rentrer dans les cadres de la société québécoise.

14 Ces centres d'amitié connus et reconnus par
15 les membres des Premiers Peuples, dans leurs villes
16 respectives, ils sont connus, certes, par les
17 gouvernements, mais très peu de reconnaissance
18 gouvernementale en ce qui a trait à la prestation
19 de services de première ligne.

20 Malheureusement, cela a pris énormément de
21 temps aux gouvernements à réagir à cette présence
22 autochtone qui n'était pas visible dans les
23 services, mais elle était visible dans certains
24 services, cependant, les services de la protection
25 de la jeunesse, la justice, les services policiers.

1 Ça, il y a une présence autochtone, mais quand on
2 parle de prévention, de soutien, d'accompagnement,
3 de suivi bon... post événements, là on ne retrouve
4 pas les Autochtones dans les services de l'état
5 québécois. Et Dieu sait que dans les villes, on le
6 sait, que l'obligation populationnelle relève du
7 Gouvernement du Québec.

8 Le mouvement des centres d'amitié, puis on
9 en a discuté en décembre dernier, est clairement
10 une solution de milieux de vie qui permet d'agir en
11 amont, en accompagnement et en soutien, c'est-à-
12 dire des fois pendant des événements malheureux, et
13 également en aval.

14 On est déterminé, un peu, comme vos
15 attentes, à préserver les cultures et les langues
16 autochtones, c'est extrêmement important pour nous,
17 au niveau des enfants. Mais, également, nous avons
18 réussi...

19 Pour arriver à cet objectif-là, celui-ci
20 doit être ancré dans une démarche collective de
21 prestation de services. Donc, on ne peut pas
22 aspirer de conserver la culture et les langues
23 autochtones si on ne donne pas de l'accompagnement,
24 du soutien et tout ça. On vous a soumis en
25 documents, je ne passerai pas par-dessus parce

1 qu'on a très peu de temps, mais vous avez entre vos
2 mains des recommandations parce qu'on a été
3 consultés, consultés avec des mémoires...

4 On a déposé des mémoires. On a fait des
5 consultations après consultations. Donc, ça n'a pas
6 été compliqué de faire des recommandations. Il a
7 juste fallu, un petit peu, les retravailler, les
8 synthétiser parce que ça fait plus de vingt (20)
9 ans qu'on répète la même chose.

10 Mais je comprends qu'ici, vous voulez
11 vraiment passer à l'action et c'est vraiment... Et
12 nous, on veut que cette Commission-là serve de
13 levier parce que présentement, à l'heure qu'on se
14 parle, présentement là, malgré le fait que le
15 chantier de la question autochtone au Québec est
16 immense, mais présentement on peut poser des
17 actions, des actions qui vont briser des cycles et
18 des cycles de vulnérabilité. Et là, on en est rendu
19 là.

20 Donc, à travers votre Commission, Madame
21 Laurent et les commissaires, on veut que cette
22 tribune-là vienne nous aider à confirmer une
23 reconnaissance de nos services de première ligne
24 par les gouvernements, que ça soit autant fédéral
25 que provincial.

1 Une reconnaissance qui fera certainement
2 écho aux différentes recommandations de la
3 Commission Viens. Et pour terminer, je veux juste
4 vous dire, et je le dis souvent, l'inaction, pour
5 moi, est une forme de discrimination. De ne pas
6 agir, pour moi, c'est une décision qu'on prend
7 collectivement de ne pas vouloir régler une
8 situation.

9 Donc, je voulais terminer. Avant de passer
10 la parole à mes collègues du Centre d'amitié
11 autochtone de Val-d'Or, qui ont travaillé depuis...
12 Mon Dieu, on en parlait ce midi là, depuis plus
13 d'une dizaine d'années, à un modèle, une
14 initiative, qui est vraiment porteuse et qui est
15 très concrète, très terrain, on répond à des
16 besoins et ça a un impact.

17 Et madame Cloutier et maître Laoun vont
18 pouvoir vous parler de ce modèle-là. Donc, je vous
19 remercie.

20 Mme ÉDITH CLOUTIER :

21 (Inaudible) Merci, de nous donner cette opportunité
22 et permettez-moi, d'abord, de reconnaître le Peuple
23 Premier, (inaudible), et les remercier de
24 l'hospitalité, de l'accueil sur leurs territoires
25 traditionnels non cédés.

1 Donc, j'ai le grand privilège de vous
2 présenter le Mino-Pimatisiwin qui se traduirait
3 simplement par « mieux-être et santé » en langue
4 anishinabe qui... et je voudrais souligner, qui est
5 une expérience prometteuse à l'oeuvre, qui
6 s'inscrit dans ce que madame Lévesque appelait une
7 approche d'interface et de dialogue. On demandait
8 la question à savoir s'il y avait des exemples
9 concrets. On vous en présente un, présentement.

10 Donc, le Mino-Pimatisiwin, c'est une co-
11 construction d'une réponse entre le Centre d'amitié
12 autochtone et le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
13 qui vise, donc, à bâtir une offre renouvelée de
14 services de première ligne destinés à la population
15 autochtone dans les villes.

16 En fait, le Centre d'amitié et le CISSAT
17 ont uni leur force et leur expertise à l'intérieur
18 de ce qu'on a appelé un collaboratoire qu'on
19 pourrait appeler un espace d'interface et de
20 dialogues qui favorisent la rencontre, la réflexion
21 et une approche d'action pour, justement, que les
22 deux acteurs partagent leurs visées communes dans
23 une perspective de transformation et d'innovation
24 sociales, en matière de soins, santé et services
25 sociaux pour les Autochtones dans les villes.

1 Depuis, donc, deux mille seize (2016), nous
2 oeuvrons à cette co-construction du modèle Mino-
3 Pimatisiwin là. Et, donc, ce modèle vise clairement
4 l'amélioration de l'état de santé, des conditions
5 de vie des Autochtones, des familles, des femmes,
6 des enfants et à accroître, aussi, l'accessibilité
7 à des services de soins, santé et services sociaux.

8 Ce qui caractérise cette initiative, ce
9 sont les approches, les pratiques que je vais vous
10 parler, qui sont ancrées dans les savoirs et les
11 traditions, mais aussi dans l'identité et la
12 culture propre aux Autochtones.

13 Donc, cette initiative-là trouve quand même
14 ancrage dans ce que le Centre d'amitié a
15 progressivement développé comme services depuis
16 mille neuf cent soixante-quatorze (1974). Cette
17 année, nous allons souligner la quarante-cinquième
18 (45^e) année d'existence du Centre d'amitié à Val-
19 d'Or, dans un mouvement qui en compte cinquante
20 (50) années.

21 Et, en fait, c'est une base de services qui
22 est en développement depuis plus de quatre
23 décennies qui, au regard des mandataires du réseau
24 de la santé, une offre de service qui, relevant
25 pourtant de son domaine de compétence, a passé,

1 passe à peu de choses près, totalement inaperçue
2 dans le réseau de la santé. Alors, il était, donc,
3 devenu essentiel. Et vous savez qu'avec les
4 événements Val-d'Or, en deux mille quinze (2015),
5 où des femmes Autochtones ont dénoncé publiquement
6 les abus perpétrés à leur égard par des policiers.
7 Et, bien, ça a jeté une lumière sur des réalités
8 peu reluisantes pour les Autochtones en milieu
9 urbain.

10 Alors, l'initiative vise, en quelque sorte,
11 de permettre au Ministère de la Santé et des
12 Services sociaux, d'assumer ses obligations
13 populationnelles en matière de santé.

14 Donc, une fois déployée, l'initiative Mino-
15 Pimatisiwin, va donc offrir une gamme de services
16 en santé, soins, services psychosociaux et de
17 première ligne, y compris ce qui est déjà à
18 l'oeuvre, des services en périnatalité, en petite
19 enfance, auprès des mères, des familles.

20 Des services qui visent, qui misent sur la
21 préservation de l'identité culturelle des enfants.
22 C'est une démarche de sécurisation culturelle qui a
23 donc un visée transformatrice dans les systèmes,
24 dans le système de la santé et des services sociaux
25 et dans les autres systèmes de l'État québécois.

1 Je le disais, c'est une initiative co-
2 construite. On a créé le CISSAT et le Centre
3 d'amitié autochtone, un espace d'interface et de
4 dialogue, dans une perspective de restaurer la
5 relation avec le réseau et d'accroître la
6 confiance.

7 D'ailleurs, je pense que le commissaire
8 Viens, dans son rapport, est très éloquent par
9 rapport à la rupture de confiance des Autochtones
10 face au réseau québécois de services publics.

11 Ces services-là se distinguent des autres
12 services de première ligne de la région. Donc, de
13 ceux offerts dans un CLSC, justement parce que les
14 approches et les pratiques sont issues des systèmes
15 de savoir autochtone. Aussi, de par son caractère
16 inédit, innovateur, et son potentiel exportable
17 parce que le but, c'est de développer un modèle.

18 Donc, on est à développer un modèle depuis,
19 je dirais, quatorze (14) ans. Et le but, c'est donc
20 d'assurer une exportabilité au moins dans les
21 villes où on retrouve un Centre d'amitié autochtone
22 au Québec, au nombre de quatre.

23 Je vais rapidement passer sur l'évolution
24 de cette initiative. Je le mentionnais, quatorze
25 (14) ans. En deux mille six (2006), en fait, la

1 première Fondation reposait sur un engagement
2 mutuel du Gouvernement du Québec lors du forum
3 socio-économique des Premières Nations, qui s'était
4 tenu à Mashteuiatsh.

5 Et un de ces engagements-là, donc, visait à
6 favoriser le partenariat et le transfert de
7 connaissances et d'expertises entre, à l'époque,
8 les CSSS et les Centres d'amitié autochtones et
9 d'identifier des zones de complémentarité.

10 Depuis, et là je fais un accéléré jusqu'en
11 deux mille vingt (2020), nous sommes, donc, devant
12 un modèle qui a su évoluer. Et, donc, où on vient
13 synchroniser une offre de services de première
14 ligne à celle d'un centre d'amitié autochtone.

15 Dans l'offre de services, on a les soins
16 classiques en santé, psychosociaux, communautaires,
17 mais encore le modèle, dans son aspect novateur a
18 une particularité et c'est d'ajouter une offre de
19 service en matière de guérison traditionnelle.

20 Et c'est une première, au Québec, où,
21 justement, on tient compte des réalités
22 historiques. On sait que ces réalités-là ont
23 engendré des blessures, des traumatismes
24 intergénérationnels, personnels, familiales et
25 communautaires. Et, donc, qui interpellent, qui

1 appellent à des processus de guérison particulière.

2 D'ailleurs, l'offre de service en matière
3 de guérison traditionnelle de l'initiative Mino-
4 Pimatisiwin, repose sur des pratiques prometteuses
5 qui ont été répertoriées par la Fondation
6 autochtone de guérison. Donc, du « counseling »
7 dispensé par des aînés. Des retraites de guérison
8 fermées, en milieux naturels ou en forêt, des
9 cercles de partage, des cérémonies particulières,
10 et caetera.

11 Et, d'ailleurs, en ce sens, le commissaire
12 Jacques Viens a fait ce constat, et c'est cité du
13 rapport. Donc :

14 Les projets au programme[...]
15 Et on faisait référence à l'initiative Mino-
16 Pimatisiwin.

17 [...] de cette nature, sont en mesure
18 de donner un élan véritable au
19 mouvement de reconnaissance des
20 savoirs et des expertises autochtones
21 nécessaires à la réconciliation et à
22 l'amélioration de la qualité des
23 services offerts aux peuples
24 autochtones du Québec, et
25 particulièrement hors communauté.

1 Il y a des appels à l'action. On en a dégagé trois
2 qui interpellent le Gouvernement du Québec,
3 spécifiquement sur le modèle Mino-Pimatisiwin.
4 Donc, l'appel à l'action 76 qui fait référence à
5 une financement récurrent et péren, il est
6 important de le souligner. Les services aux
7 Autochtones ne se donnent pas en rabais.

8 Et le deuxième, l'appel à l'action 96 qui,
9 justement, encourage les établissements de réseaux
10 de santé du Québec à s'inspirer du modèle de la
11 clinique Minowe, qui a mené à l'initiative Mino-
12 Pimatisiwin. Et finalement, clairement, de financer
13 de façon récurrente, l'initiative que je vous
14 présente aujourd'hui.

15 Il y a clairement une conjoncture qui est
16 favorable. Actuellement, je vous dirais que le
17 Mino-Pimatisiwin est à l'étude depuis deux ans au
18 sein du Ministère de la Santé et des Services
19 sociaux.

20 Également, la Commission Viens en a fait
21 clairement référence dans son rapport. Le rapport
22 des femmes et filles, Autochtones, disparues,
23 assassinées, relève des appels à la justice en ce
24 sens et évidemment, aussi, la Commission vérité et
25 réconciliation.

1 Il ne faut pas oublier que le
2 Gouvernement... le premier Ministre a offert des
3 excuses officielles aux Autochtones à la suite du
4 dépôt du rapport de la Commission Viens, en octobre
5 deux mille dix-neuf (2019). Il est maintenant temps
6 de passer des excuses à l'action. Et c'est ce que
7 nous proposons.

8 D'ailleurs, l'actuel Ministre des affaires
9 autochtones, madame Sylvie D'amour, a fait cette
10 déclaration en décembre dernier que le Gouvernement
11 souhaite miser sur les centres d'amitié comme porte
12 d'entrée des services publics au Québec.

13 Je pourrais vous parler du mode de
14 financement, mais je reviendrai dans une de vos
15 questions, en espérant qu'elle me sera posée.
16 Alors, voilà...

17 En conclusion, je vais aller seulement sur
18 la dernière citation que je trouve très pertinente,
19 tirée du rapport du commissaire Viens où on dit
20 qu'il nous faudra avoir le courage de nous
21 réinveter collectivement pour qu'émerge des espaces
22 de collaboration plus égalitaires et respectueux de
23 tous. (inaudible).

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. Alors, on va débiter la période d'échanges

1 avec Lesley Hill... Ah... excusez... C'est Lise
2 Lavallée. Pourtant, je regardais les beaux yeux
3 de... mais c'est ça. Désolée, Lise.

4 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

5 Q. [69] Désolée, ça va être moi qui va poser la
6 question. Écoutez, vous êtes un parfait exemple. Si
7 vous voulez faire bouger les choses puis qu'on soit
8 en action sur des propositions, bien, vous
9 démontrez que vous êtes déjà en action sur les
10 façons de faire, sur la façon d'offrir une... le
11 service de première ligne, puis on en entend
12 beaucoup parler depuis le début des audiences, que
13 ça soit chez les allochtones ou les autochtones, la
14 faiblesse qu'il y a eu au niveau des services de
15 première ligne. Mais de toute évidence, vous, quand
16 on vous écoute, vous, vous êtes vraiment là et vous
17 bougez.

18 Êtes-vous capable de parler de ce que vous
19 constatez, à date, de... ce que vous avez mis en
20 place à Val-d'Or?

21 R. Je peux me lancer. Oui, on est connu, mais nous ne
22 sommes pas reconnus. C'est important de le noter.
23 Oui, il y a... si je prends, tiré de l'évaluation,
24 de l'initiative en périnatalité sociale et de la
25 clinique Minowe, en fait, tiré de cette évaluation-

1 là, en deux mille quatorze (2014), c'est un
2 partenariat avec...

3 À l'époque, on avait les CSSS et les
4 centres jeunesse donc, de l'Abitibi-Témiscamingue.
5 Et le centre jeunesse, après trois ans de ce
6 partenariat-là, on a pu démontrer que près de
7 quarante pour cent (40 %), qu'on constatait qu'il y
8 avait près de quarante pour cent (40 %) moins de
9 rétentions, de signalements, pour des enfants
10 autochtones à Val-d'Or que dans les années
11 antérieures.

12 Également, on voyait que cette approche,
13 culturellement pertinente et sécurisante d'un
14 service de première ligne auprès des familles
15 autochtones, favorisait la prévention des familles
16 que, sachant que soixante pour cent (60 %) des cas
17 de signalements étaient pour cause de négligence.

18 On a pu voir que le travail en amont,
19 facilitant les habilités parentales, créant des
20 espaces de confiance, avait un résultat direct sur
21 la diminution du nombre de rétentions d'enfants
22 placés en familles d'accueil. Ça, c'est un exemple,
23 je pourrais... j'en ai vus d'autres.

24 En fait, aussi, ce qui est important, ce
25 qui se dégageait de ce constat-là, c'est que ces

1 approches-là ont permis, aussi, parce qu'on mettait
2 de l'avant des services professionnels. Le modèle
3 de la clinique, c'est qu'on travaillait avec des
4 prêts de services, avec une infirmière et des
5 services d'un médecin également, mais aussi de
6 l'intervention, mais que ces gens-là travaillaient
7 à l'intérieur du Centre d'amitié autochtone.

8 Et, donc, on visait cette approche qui
9 n'était pas seulement que d'intervenir alors qu'une
10 famille était signalée, mais on travaillait, de
11 façon plus globale et holistique.

12 On l'a mentionné, les centres d'amitié
13 autochtones travaillent, non pas, juste, seulement
14 sur la problématique de l'enfant, mais aussi d'une
15 façon très intégrée, auprès des mamans à travers
16 les services de périnatalité, auprès des familles à
17 travers les services communautaires que nous
18 offrons.

19 Donc, concrètement, il y a des résultats de
20 créer des filets de sécurité qui favorisent le
21 mieux-être des familles.

22 Mme ÈVE LAOUN :

23 R. Peut-être que je peux rajouter un élément. Si je
24 pouvais faire une distinction entre ce qu'on
25 retrouve dans le réseau par rapport à l'approche

1 qui a été développée au Centre d'amitié.

2 C'est que, dans le réseau, quand il y a un
3 signalement, on s'intéresse... on place l'enfant au
4 centre et l'intervention est dirigée, à cause des
5 motifs de compromission reliés à l'enfant. Et quand
6 les motifs de compromission, on va arrêter d'être
7 là, et bien, on ferme le dossier et puis la
8 protection de la jeunesse se retire.

9 Au Centre d'amitié autochtone, une des
10 caractéristiques qui est intéressante, c'est qu'on
11 va suivre les familles dans tout leur développement
12 et on suit les familles de manière globale.

13 Et comme Carole Lévesque le disait plus
14 tôt, dans sa présentation, on ne s'intéresse pas
15 juste à l'enfant, de manière individuelle, mais à
16 sa famille immédiate, à sa famille élargie et à sa
17 communauté.

18 Et, donc, ça permet d'avoir une approche
19 qui est, souvent, intergénérationnelle. Donc, quand
20 les motifs de compromission sont reliés à certains
21 facteurs de risque X ou Y, bien, on va travailler
22 ces facteurs de risque avec la famille.

23 On va mobiliser des équipes de travailleurs
24 sociaux, de psychoéducateurs, d'infirmières. On va
25 travaillé aux difficultés de trouver un logement, à

1 la sécurité du revenu, aux besoins de conseils
2 juridiques.

3 Donc, on encadre la famille dans toutes les
4 étapes pour réduire les motifs de compromission en
5 s'attaquant à tous les noyaux du problème, et de
6 manière... c'est ça, holistique, avec, toujours,
7 l'identité autochtone en arrière plan.

8 Q. [70] Bien, j'avais une autre question qui parlait
9 d'expliquer comment vous faites différemment,
10 comment votre façon vous permet de respecter la
11 vision autochtone de l'intérêt de l'enfant. Mais ce
12 que je comprends, c'est que pour vous, l'intérêt de
13 l'enfant est beaucoup plus large, ce n'est pas
14 particulier là. Vous allez avoir une vision
15 beaucoup plus large que juste l'intérêt de
16 l'enfant, dans votre approche?

17 Mme TANYA SIROIS :

18 R. Oui. Tout à fait. C'est sûr qu'il y a une priorité
19 au niveau de l'intérêt de l'enfant. Cependant, si
20 on le traite juste individuellement et dans un
21 silo...

22 Et souvent... et là, je vais sortir, peut-
23 être, du dossier de la protection de la jeunesse,
24 mais peu importe dans quoi qu'on intervient, que ça
25 soit dans la persévérance scolaire, que ça soit de

1 mettre en emplois des membres des Premières Nations
2 et des Inuits.

3 S'il n'y a pas de mieux-être... Et c'est ça
4 l'initiative, Mino-Pimatisiwin, le mieux-être, oui,
5 de l'enfant, mais des parents, de la famille
6 élargie, de la communauté parce qu'il faut le
7 traiter transversalement.

8 Donc, on ne peut pas traiter juste d'un
9 enjeu sans prendre connaissance de tout ce qui se
10 passe. Et c'est pour ça qu'il y a eu tant de ratées
11 entre le réseau québécois et les Autochtones parce
12 qu'on va à l'hôpital pour une chose, on va au CLSC
13 pour une autre chose. On y va par silo.

14 Et même le Gouvernement est composé par
15 silos, si on prend, par exemple, les ministères.
16 Donc, c'est vraiment de voir, effectivement, de...
17 Oui, l'intérêt pour l'enfant, mais vu qu'on
18 travaille pour justement réparer les erreurs du
19 passé.

20 Donc, on parlait de cycles de
21 vulnérabilité. Donc, tant qu'à agir sur l'enfant,
22 on va agir au niveau de la famille. Donc, on est
23 deux fois plus gagnants et le taux de réussite est
24 beaucoup plus élevé parce qu'on y va dans une
25 stratégie de long terme, d'accompagnement et de

1 soutien.

2 Q. [71] J'aime vraiment beaucoup ce que j'entends
3 parce que vous travaillez de façon vraiment
4 globale. Puis j'ai lu dans vos documents, ça
5 m'intrigue un peu le « Cercle de bienveillance ».
6 Pouvez-vous parler de qu'est-ce que c'est?

7 Mme ÉDITH CLOUTIER :

8 R. Bien, en fait, l'offre de service d'un centre
9 d'amitié autochtone repose donc, sur une approche
10 de proximité qui est culturellement pertinente et
11 sécurisante, et qui situe, comme on le mentionnait,
12 dans son coeur, vraiment l'action collective et les
13 interventions auprès de la population, elle-même.

14 Alors, nos services sont structurés en
15 fonction de profils de populations et non en
16 fonction de domaines de services. Alors, les
17 profils de populations, dans un centre puisqu'on
18 interagit, de façon globale et holistique, dans la
19 communauté. C'est de tenir compte des personnes qui
20 peuvent être en rupture sociale. Donc, nous avons
21 tout un volet de services qui interagit auprès de
22 toute la question de l'inclusion sociale, des
23 ruptures sociales. Et on retrouve, même, des
24 familles dans des contextes de très grande
25 vulnérabilité. Donc, on interagit sur le plan des

1 personnes en itinérance, des personnes en sortie de
2 détention, des femmes en sortie de prostitution,
3 mais aussi des jeunes en sorti de protection de la
4 jeunesse. Alors, nous misons, aussi, sur
5 l'accomplissement d'une communauté. Donc, on
6 regroupe des services autour de la notion de la
7 naissance, croissance. Autour des environnements
8 d'apprentissage, de la parentalité, des soins et
9 bientraitance de l'enfant, tout en s'assurant qu'on
10 interagisse, aussi, sous l'angle de la citoyenneté,
11 du droit, de la démocratie, en soutenant la
12 communauté dans l'exercice de leurs droits, dans la
13 manifestation de leurs spécificités, par toutes
14 sortes de services, d'activités, de programmes qui
15 sont offerts en continu, en continuum, dans la
16 communauté. Et, oui, notre façon de travailler est
17 d'organiser, de structurer, des équipes
18 multidisciplinaires qui interviennent à l'intérieur
19 de ces services-là. Nous avons, dans nos services,
20 pour vous situer, des disciplines... Les
21 disciplines qu'on a dans une équipe
22 multidisciplinaire, il y a, évidemment le travail
23 social, la psychoéducation, l'éducation, la santé,
24 donc en des, des spécialistes en périnatalité. On a
25 une infirmière, on a un médecin qui vient

1 régulièrement à la clinique et donc, aussi dans
2 l'organisation communautaire et la gestion.

3 Les plans de mieux-être qui sont inclus et
4 Ève pourra compléter, mais s'incluent donc à
5 travers la construction d'un cercle de
6 bienveillance qui trouve écho justement dans
7 l'esprit de la communauté dans le collectif.

8 Par exemple, je vais donner un exemple et
9 Ève pourra en, en, en donner un autre. Nous avons
10 ce qu'on appelle des parcours en enrichissement des
11 compétences qui est un programme de préparation à
12 l'emploi au Centre d'amitié pour des personnes
13 éloignées du marché du travail et lorsque un
14 participant s'inscrit dans l'un de nos parcours,
15 nous faisons une évaluation des besoins du
16 participant, mais nous évaluons aussi les besoins
17 de sa famille parce que ce participant-là, son, sa
18 trajectoire de réussite est étroitement liée à la
19 réussite de sa famille à travers sa démarche
20 personnelle et individuelle parce que les personnes
21 qu'on rencontre ont un cumul de, de problématiques
22 sociales et peuvent avoir un cumul de trauma, mais
23 inévitablement, ils sont entre, ils sont choqués
24 souvent par la réalité. Et donc, un cercle de
25 bienveillance s'établit donc pour prévoir un

1 soutien, un accompagnement, oui, auprès du
2 participant ou de la personne, mais aussi auprès de
3 ses enfants, auprès de son conjoint, sa conjointe,
4 auprès de sa famille élargie parce que souvent les
5 grand-parents, les oncles, les tantes gravitent
6 autour de cette personne-là et donc, nous
7 travaillons avec nos plans d'un, de mieux-être à
8 faire cheminer l'individu dans sa réussite, mais
9 elle le fait si on fait cheminer sa famille dans
10 cette même réussite-là.

11 Mme Eve LAOUN :

12 R. Je vais peut-être vous donner un exemple très
13 concret d'une situation qu'on a eue à Val-D'Or
14 début deux mille vingt (2020), vous allez pouvoir
15 comprendre directement. Une famille que le Centre
16 d'amitié suit depuis de nombreuses années, une mère
17 monoparentale, on a deux adolescentes et un
18 adolescent dans cette situation concernée. On a une
19 situation particulière qui arrive, un signalement
20 est fait, on s'en va à la Cour. La mère n'est pas
21 représentée, elle est en état de, de choc, il y a
22 énormément de méfiance par rapport à la Protection
23 de la jeunesse. Un lien très difficile avec les
24 intervenants de la Protection de la jeunesse et
25 donc, ce qui est intéressant, c'est qu'on a mis en

1 place une cellule d'urgence pour traiter cette
2 situation afin que la mère et les adolescents et
3 adolescentes se sentent le mieux possible dans la
4 situation et que l'intervention ne reste pas juste
5 au niveau de la Cour, mais qu'il y ait un réel
6 soutien pour régulariser la situation.

7 Donc, comment on a fait ça, et ben on a
8 deux intervenants sociaux qui ont été, qui
9 travaillent avec les, les personnes, donc il y a un
10 lien de confiance, donc on a travaillé avec eux du
11 côté de l'adolescent et de la, la DPJ recommandait
12 d'aller en Centre jeunesse, donc on a travaillé
13 avec lui comment il se sentait par rapport à ça. Il
14 y a eu des interventions avec les deux
15 adolescentes, ce qui était recommandé, c'était
16 qu'elles soient placées en famille d'accueil à
17 Senneterre, ce qui est donc une ville, à quarante-
18 cinq (45) minutes de Val-D'Or à peu près, mais
19 complètement coupés de leur, leur famille
20 biologique et la mère complètement catastrophée là-
21 dedans.

22 Donc, au niveau de l'intervention sociale,
23 ben on a, on a cherché à comprendre quels étaient
24 leurs besoins, qu'est-ce qu'ils pouvaient proposer
25 à la DPJ et puis, moi au niveau juridique, et ben,

1 je me suis dit, mais ça n'a aucun sens que ces deux
2 adolescentes soient placées dans une famille
3 allochtone et que la mère en fait n'était même pas
4 au courant de la famille qui avait été choisie par
5 la DPJ, donc encore plus catastrophée en arrivant à
6 la Cour.

7 Et donc, moi en moins de vingt-quatre (24)
8 heures, j'ai trouvé une famille autochtone qui
9 était prête à prendre ces deux adolescentes pour un
10 six (6) mois. C'était une ancienne intervenante des
11 Centres d'amitié et son conjoint qui sont des, des,
12 des parents eux aussi dans leur vie, qui ont, qui
13 connaissent la famille, il y a déjà un lien de
14 confiance et donc, toute cette équipe-là, on s'est
15 rendu au tribunal, on a proposé ça à la DPJ et on a
16 obtenu un placement dans la famille autochtone à
17 Val-D'Or.

18 Donc, ça c'est la Cour, mais après la,
19 l'intervention ne se termine pas à la Cour, on
20 continue. Donc, pendant ce six (6) mois de mesures
21 de la DPJ, on est là. On accompagne la famille, on
22 les rencontre, on va les visiter à domicile, on
23 leur, on les appelle, on leur téléphone, on leur
24 demande comment ça va, donc il y a, il y a une
25 intervention continue qui se fait.

1 Mme Edith CLOUTIER :

2 R. Cercle de Bienveillance.

3 Mme Ève LAOUN :

4 R. Voilà et donc, d'où l'idée du cercle de
5 bienveillance où on place les gens au centre et on
6 vient mettre des services autour d'eux. On réunit
7 tous les acteurs et on discute ensemble, on ne
8 crée pas des silos dans les services.

9 Mme Lise LAVALLÉE, commissaire :

10 Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci, alors on va poursuivre avec Danielle
13 Tremblay.

14 Mme Danielle TREMBLAY, commissaire :

15 Q. [72] Alors, bonjour Mesdames. Maître Laoun, vous
16 venez de nous illustrer concrètement un exemple de,
17 de votre intervention et est-ce que vous pourriez
18 nous parler, je m'adresse à vous, mais ça peut être
19 à l'ensemble, les, on, on, à la Commission, on
20 s'est fait beaucoup dire, la Loi sur la protection
21 de la jeunesse n'est pas adaptée à la situation et
22 provoque même la discrimination, etc. Comment vous
23 vous servez de ces instruments législatifs-là, on
24 sait que tout récemment là, les normes minimales de
25 la Loi concernant, je vais la dire au complet, la

1 Loi concernant les enfants, les jeunes et les
2 familles des Premières Nations inuits et métisses
3 sont entrées en vigueur. Comment vous vous servez
4 de ces instruments législatifs là pour et quelle
5 est votre, quels sont vos constats par rapport à la
6 Loi sur la protection de la jeunesse et ces
7 nouvelles dispositions-là de C-92?

8 Mme ÈVE LAOUN :

9 R. Je vais commencer une réponse, puis je vais laisser
10 ma collègue continuer aussi. Donc, vaste question.
11 Je, je ne sais pas si on se sert ou si on utilise
12 ces instruments législatifs, mais plus qu'on
13 s'inscrit dans la continuité des textes de loi qui
14 existent et de ceux qui ont été récemment adoptés,
15 je fais référence ici à C-92.

16 Donc, je commencerais pas les éléments
17 qu'on retrouve dans la Loi sur la protection de la
18 jeunesse, donc la LPJ. Il y a des articles
19 spécifiques qui traitent de l'intérêt de l'enfant
20 autochtone, je vous réfère notamment à l'article 3,
21 donc encore une fois, on ne peut que souligner le
22 fait que l'intérêt de l'enfant autochtone est
23 intrinsèquement relié à celui de sa famille et sa
24 communauté et donc, nous, une des choses qu'on
25 remarque, c'est que malgré le fait que l'article 3

1 stipule qu'il faut tenir compte de l'identité
2 culturelle de l'enfant, il y a une sorte de, de
3 hiérarchisation qu'on remarque dans la,
4 l'évaluation des critères qui définissent l'intérêt
5 de l'enfant.

6 Donc, je, moi je remarque souvent des juges
7 qui vont établir différents critères pour définir
8 l'intérêt de l'enfant, tels que la stabilité, tels
9 que les liens affectifs avec développer avec la
10 famille d'accueil et que la préservation de
11 l'identité culturelle même si c'est un des
12 éléments, ben, c'est un élément qui a tendance à
13 être mis un peu en dessous ou après qu'on ait
14 traité tous les éléments alors que selon moi, cela
15 ne devrait pas être le cas.

16 Et C-92 nous le répète et nous le souligne
17 encore une fois. Dans le, la, l'évaluation de
18 l'intérêt de l'enfant, on a une panoplie de
19 critères qui incluent notamment la, la continuité
20 culturelle, le lien avec la langue, avec le
21 territoire. On parle de flexibilité. Donc, ça,
22 c'est un élément qui pour nous est très important,
23 cette préservation d'identité culturelle et qui
24 devrait faire partie de tous les plans
25 d'intervention que la DPJ met en oeuvre.

1 Q. **[73]** Je présume que l'inter, l'exemple que vous
2 nous avez apporté l'illustre bien.

3 R. Oui.

4 Q. **[74]** Hein, bon plutôt que les deux jeunes filles
5 soient, soient envoyées en famille d'accueil
6 allochtones, loin de chez elles, vous avez, vous
7 êtes intervenus pour faire en sorte qu'elles
8 puissent rester au coeur de leur communauté.

9 R. Oui.

10 Q. **[75]** Dans une famille d'accueil autochtone.

11 Mme Édith CLOUTIER :

12 R. Donc, c'est aussi d'être capable d'avoir une offre
13 de services qui rend accessible la culture, les
14 langues, la tradition et à travers une offre de
15 services de première ligne qui mise, oui, sur, sur
16 des services classiques en santé, services sociaux,
17 communautaires, mais qui doit être combinée à une
18 offre de services qui, qui valorise la culture, qui
19 offre des opportunités inter-générationnelles de
20 rencontre, d'être en contact avec sa culture et sa
21 langue et son territoire et, et c'est très novateur
22 dans, dans ce qui est proposé qui est, et je le
23 répète, qui vient d'une co-construction. Ce n'est
24 pas, ce n'est pas une initiative du Centre d'amitié
25 autochtone et des autochtones seuls, c'est une

1 initiative co-construite avec le réseau de la santé
2 et des services sociaux qui le CIUSSS en Abiti-
3 Témiscamingue.

4 Alors, maintenant, c'est comment qu'on peut
5 recevoir un, un, un financement parce que c'est là
6 qu'on est rendu qui permet de mettre de l'avant une
7 initiative novatrice qui sert, qui est une
8 exemplarité, qui est un modèle qui peut être une
9 expérience prometteuse qui s'inscrit dans cette
10 vision, on parlait d'autodétermination, de
11 gouvernance, de, d'espace d'interfaces et de
12 dialogues, alors maintenant, on est rendu à voir si
13 on est capable de doser au Québec et d'avoir ce
14 courage de mettre de l'avant une initiative
15 porteuse.

16 Mme Tanya SIROIS :

17 R. Et si je peux me permettre, on en parlait ce midi.
18 Édith, est-ce que tu pourrais donner l'initiative
19 parce qu'elle fait quand même, ça fait quand même
20 plus de dix (10) ans qu'on travaille dessus. Juste
21 pour vous donner une, une idée au niveau du, moi je
22 trouve, moi je suis comptable de formation, donc
23 les chiffres ça me parle.

24 Donc, j'aimerais ça Édith que tu, que tu
25 nous, que tu nous décrives pour donner une idée ici

1 là de, de à quoi ça peut ressembler une initiative
2 qu'on, qu'on essaie comme je disais au début, petit
3 projet pilote, là le Centre d'amitié autochtone de
4 Val-D'Or, le poste de Ève et tout ça, c'est des
5 grenailles qu'on prend ici et là là. Il n'y a, n'y
6 a pas de programme qui existe pour soutenir une
7 action comme ça.

8 Mme Edith CLOUTIER :

9 R. D'ailleurs, Ève, t'as une expiration le trente et
10 un (31) mars selon l'entente. Donc, juste pour vous
11 situer dans, dans l'évolution de, de l'initiative
12 qui a commencé par une clinique Minowe, un projet
13 pilote et qui est maintenant devant une initiative,
14 donc depuis deux mille neuf (2009), les
15 investissements se chiffrent comme suit. On a, on a
16 été cherché à travers différents programmes trois
17 points un millions de Dollars (3,1 M \$) sur dix
18 (10) ans pour garder cette initiative-là vivante et
19 en évolution et qui se présente aujourd'hui comme
20 un modèle d'exemplarité.

21 De ce trois point un million (3,1 M) de
22 Dollars, un point sept million (1,7 M) vient du
23 Gouvernement du Canada via Santé Canada dans le
24 cadre d'un programme qui s'appelle le Fonds
25 d'intégration des services de santé, donc c'était

1 justement comment mieux travailler l'accessibilité
2 des services de santé.

3 Du trois point un million (3,1 M), on a eu
4 un financement privé de la fondation Avenir
5 d'enfants qui était soutenue par la fondation
6 Chagnon. De un point quatre million (1,4 M) qui a
7 permis de bonifier la clinique Minowe avec une
8 initiative en périnatalité sociale autochtone et le
9 Gouvernement du Québec sur dix (10) ans a investi
10 quatre-vingt cinq mille (85 000) Dollars.

11 Et je ne veux pas oublier non plus la
12 contribution du, du CIUSSS de l'époque et du Centre
13 jeunesse qui se traduisait en fait en prêt de
14 service de deux (2) ressources dont une infirmière
15 et un intervenant social et qui ne se chiffre pas
16 non plus la contribution de la recherche via le
17 Réseau Dialogue qui a assurée une veille
18 scientifique pendant quatorze (14) ans de ce
19 projet.

20 Mme Danielle TREMBLAY, commissaire :

21 Je vous remercie.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci, on va poursuivre avec Andrés Fontecilla.

24 M. Andrés FONTECILLA, commissaire :

25 Q. [76] Bonjour Mesdames, vraiment très impressionnant

1 ce que, ce que vous l'approche, les actions que
2 vous mettez de l'avant. Moi, j'aimerais tout
3 particulièrement vous entendre sur les principes
4 qui font en sorte que la Loi sur la protection de
5 la jeunesse au Québec ont des effets
6 discriminatoires selon vous sur les populations
7 autochtones.

8 Mme Audrey BERGERON-BILODEAU :

9 R. Oui. Dans le fond, les principes de la Loi, ils ont
10 été fondés sur des conceptions occidentales de la
11 famille, donc c'est sûr que quand c'est appliqué en
12 contexte autochtone, il y a des effets
13 discriminatoires, puis en plus que ces principes-là
14 laissent très peu de place pour des pratiques
15 parentales culturellement différentes.

16 Donc, en lien avec ça, c'est sûr que si on
17 réfère vraiment à la famille occidentale en quoi la
18 Loi de la protection de la jeunesse est réfléchi,
19 ça va être les parents qui vont être les principaux
20 dispensateurs de soin pour l'enfant. Ça va être les
21 parents qui vont assurer son éducation, son
22 développement en majorité, mais en contexte
23 autochtone, la famille élargie va être autant plus
24 importante pour l'enfant, donc l'enfant va vraiment
25 avoir des figures représentatives dans sa vie, il

1 va en avoir plusieurs, donc ça c'est sûr, mais ça
2 l'a, ça ne l'empêche pas que l'enfant va quand même
3 avoir des, un attachement sécurisant avec ses
4 parents, mais ça, ça peut parfois être vu comme si
5 c'était mal in, interprété en fait.

6 Ensuite, il y a toute la, on en a parlé
7 tantôt, mais tout ce qui a trait à l'intérêt de
8 l'enfant, donc souvent l'intervention est, devrait
9 être centrée sur la famille qui a besoin de soutien
10 pour retrouver un équilibre, mais on centre plutôt
11 les interventions sur l'enfant, assurer sa
12 protection et c'est ça la priorité au détriment dès
13 fois de sa famille.

14 Il y a aussi l'aspect culturel qui est
15 maintenant dans l'intérêt de l'enfant, mais parfois
16 c'est un peu négligé, mis de côté tandis que ça
17 devrait être vraiment transversal dans toutes les
18 parties de l'intérêt de l'enfant.

19 Il y a aussi tout ce qui touche le respect
20 des droits, donc pouvoir parler la langue
21 maternelle. Lors des contacts avec les enfants,
22 c'est des choses qui ont été quand même relevées
23 sur le terrain que lors des contacts, ils ne
24 peuvent pas parler leur langue, en centre de
25 réadaptation aussi alors que c'est prouvé que

1 c'est, ça favorise le bien-être des enfants. Le
2 fait de parler leur langue.

3 Il y a tout ce qui a trait aussi à la
4 communication aussi avec les parents, des
5 informations, donc souvent le français, ce n'est
6 pas la, la première, la première langue des
7 autochtones. Parfois, c'est leur deuxième, voire
8 leur troisième langue. Donc, c'est sûr que toutes
9 les informations, toutes les lois et tout ça c'est
10 compliqué, donc toujours d'assurer d'avoir la bonne
11 information aussi, ça crée des effets
12 discriminatoires.

13 Ensuite, par rapport à la participation des
14 parents, ça on le sait aussi, il était mentionné
15 que dès fois il y a des, il y a des plans
16 d'intervention qui sont élaborés en l'absence des
17 parents. Donc, vraiment, on leur impose des
18 solutions. Puis aussi, les alternatives aux
19 solutions que les intervenants vont avancer ne sont
20 pas toujours considérées comme valable, donc les
21 alternatives par rapport à la guérison ou peut
22 importe ne sont pas équivalentes on dirait que les
23 traditionnelles.

24 Ensuite, tout ce qui fait référence à la
25 confidentialité, tantôt on parlait là, la famille

1 élargie est autant impliquée, donc c'est sûr que
2 elle devrait être plus impliquée dans le suivi, au
3 Tribunal aussi, en Cour et tout ça. Puis, c'est ...

4 Q. [77] Il y en a, il y en a beaucoup là.

5 R. Oui.

6 Mme Ève LAOUN :

7 R. Moi, ce que j'aimerais rajouter en fait, c'est que
8 ces principes-là sont discriminatoires par effet
9 accessoire, dans la mesure où ils ne sont pas
10 discriminatoires en tant que tel, mais que le,
11 c'est l'application universelle sans tenir compte
12 des spécificités autochtones qui pose problème et
13 donc, des problèmes qui sont notamment
14 l'éloignement géographique, le lien de méfiance
15 envers les intervenants de la DPJ, une condition
16 socio-économique difficile qui fait en sorte que
17 les mesures qui sont proposées par la DPJ, ne sont
18 pas réalisables. Je pense par exemple à avoir des
19 droits de contact dans une ville extérieure, mais
20 la, le parent n'a pas de véhicule pour se déplacer,
21 donc comment va-t-il faire ou bien des thérapies
22 fermées à l'extérieur qui sont recommandées aux
23 parents, mais le parent travaille à temps plein
24 dans sa communauté et ce n'est pas envisageable de
25 prendre plusieurs semaines de, de, de temps pour

1 aller travailler ces questions à l'extérieur de sa
2 communauté et puis surtout moi, ce qui me, me
3 dérange beaucoup, c'est le, l'application des
4 théories de l'attachement de manière universelle
5 sans tenir compte de la manière dont elle
6 s'applique en milieu autochtone. Et puis ça, ça
7 était dénoncé notamment à la Commission Viens,
8 c'est que les théories de l'attachement, donc je
9 vous réfère notamment à toutes les théories de
10 Bowlby dans les années soixante (60), etc. C'est
11 des théories qui n'ont pas été testées en milieu
12 autochtone et notamment, la Commission Viens, le
13 juge Gramond parlait de la théorie de l'attachement
14 multiple en disant que l'enfant autochtone n'aura
15 pas un attachement significatif avec juste sa
16 famille nucléaire, mais peut développer toute sorte
17 d'attachement significatif au courant de sa vie qui
18 ne sont pas indissociables. Et que à rester campé
19 dans nos principes de, de stabilité et puis il faut
20 absolument prévoir un plan de vie dans le, la vie
21 de l'enfant le plus rapidement possible, t'sais, on
22 parle des, de délais de placement maximaux, ils
23 sont prévus dans la Loi, donc à douze (12) mois,
24 pour un enfant moins de deux (2) ans, un dix-huit
25 (18) mois pour un enfant de deux (2) à cinq (5)

1 mois, vingt-quatre (24) mois maximum pour un enfant
2 de plus de six (6) ans. Donc, on, on rentre dans
3 des cas, des situations dans lesquelles les
4 autochtones ne rentrent pas et donc, ça revient à
5 ce que disait Carole Lévesque plus tôt, arrêtons
6 d'adapter, mais réfléchissons autrement et donc,
7 réfléchissons à quelles sont les théories de
8 l'attachement qui peuvent s'appliquer en milieu
9 autochtone et comment peut-on travailler autour de
10 ça.

11 Q. **[78]** Je vous remercie.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. On va poursuivre avec André Lebon.

14 M. André LEBON, vice-président :

15 Q. **[79]** Bonjour, je vais passer ailleurs, mais madame,
16 pas avant d'avoir souligné madame Cloutier que ça
17 valait vraiment le coup d'entendre parler de votre
18 expérience, puis non seulement, vous êtes connue,
19 mais vous méritez d'être reconnue, puis les
20 exemples que vous donnez.

21 Je pense ça illustre aussi la gouvernance
22 Dialogue, hein, je pense que Interface Dialogue,
23 vous avez construit ça avec l'établissement, c'est
24 super intéressant. Je vais aller ailleurs parce que
25 j'ai souvenir, madame Sirois, quand on a fait notre

1 session de travail ensemble. Vous aviez levé la
2 main en disant : Écoutez, je soulève un drapeau
3 parce que là, on parle des communautés, des
4 réserves, des communautés, puis là, on parle
5 beaucoup de ça, de l'autodétermination, mais on
6 représente quand même plus de la moitié des
7 autochtones qui vivent hors communauté. C'est une
8 autre dimension et vous, vous aviez dit, faut pas
9 nous mettre avec tout le monde, faut, faut
10 reconnaître, faut savoir reconnaître la dimension
11 de, de que représentent les autochtones que vous
12 couvrez par votre Centre d'amitié autochtone.

13 On a vos, on a une super équipe de travail
14 ici, on a vos recommandations même si ils ne sont
15 pas sur votre diapo, d'ailleurs, faudrait nous
16 laisser votre présentation. Tout le reste a été
17 déposé en preuve, mais dans votre, il y a une
18 recommandation ici quatre (4) qui dit que les
19 Centres d'amitié autochtone du Québec soient
20 considérés comme des ressources déterminantes dans
21 l'élaboration - et de grande valeur, j'ai oublié -,
22 dans l'élaboration des services en protection de
23 l'enfance.

24 Alors, si je fais, là, là, madame Lévesque,
25 pardonnez-moi là, je vais faire un petit raccourci

1 quand même. Si on donne, si on a besoin d'un
2 interlocuteur là pour agir au plan québécois, on
3 est conscient que la réalité de Val-D'Or, vous avez
4 développé ça proche de votre communauté. J'imagine
5 que les Montagnais de Sept-Iles s'ils ont un Centre
6 d'amitié autochtone, ils feraient quelque chose en
7 fonction de leur réalité à eux qui a ses
8 distinctions.

9 Alors, nous là, si on disait dans le sens
10 de l'autodétermination gouvernance, puis que les
11 gens s'approprient les décisions de stratégie
12 d'opérationnalisation, est-ce qu'on peut dire que
13 le, votre organisation a des racines, des
14 tentacules pour être un porte-parole qui pourrait
15 générer une forme d'activation et d'initiative.
16 C'est-tu ça que vous nous dites dans la
17 recommandation quatre (4)? Est-ce que je vous
18 entends bien?

19 Mme Tanya SIROIS :

20 R. Vous entendez très bien. En, en effet, le
21 regroupement des Centres d'amitié est un exemple
22 d'autodétermination parce que quand il a été créé
23 en mille neuf cent soixante seize (1976), c'était
24 des Centres d'amitié, les Centres d'amitié sont
25 arrivés avant le regroupement qui se sont dotés

1 d'une, d'une instance provinciale pour les
2 représenter et les soutenir, mais beaucoup les
3 représenter et c'est comme ça qu'on développe au
4 niveau de la programmation.

5 Quand qu'on s'assoit avec le Gouvernement,
6 nous, on est très, parce que sinon je me fais taper
7 sur les doigts assez rapidement si je ne prends pas
8 compte des réalités terrain.

9 Donc, effectivement, vous avez raison, la
10 réalité de Val-D'Or, la réalité de Sept-Îles, la
11 réalité de Roberval et dans toutes les villes que
12 nous sommes, nous en prenons compte.

13 Donc, pour moi, c'est une forme aussi
14 d'autodétermination que les Centres d'amitié se
15 dotent eux-mêmes de leur priorité et c'est ça que
16 on essaie de promouvoir auprès des différents
17 gouvernements de nous donner les ressources, oui,
18 avec un cadre, je veux dire, au niveau du Conseil
19 du trésor et tout ça, mais qu'on respecte les
20 réalités locales à Sept-Îles, à Québec, à Montréal,
21 à Roberval justement pour que les Centres sont les
22 meilleurs placés parce que les Centres, ils ont des
23 membres qui déterminent eux-mêmes leur réalité.
24 Peut-être qu'à Sept-Îles, c'est une autre, exemple,
25 les, les enjeux de santé mentale, ça ressort plus à

1 Sept-Îles et tout ça et nous, pour nous, c'est très
2 important comme interlocuteur privilégié du
3 Gouvernement du Québec en ce qui a trait à la
4 question urbaine de mettre de l'avant ces, ces
5 spécificités-là.

6 Donc, oui, c'est un peu ça ce qu'on dit,
7 c'est donnez-nous les ressources, on va respecter
8 les grands cadres, vous va co-construire avec le
9 système parce que je veux dire, il y a un système,
10 mais laissez-nous la chance de co-construire et de
11 proposer des solutions et c'est ça de
12 l'autodétermination et on a notre propre
13 gouvernance aussi qui est Premières nations et
14 Inuits.

15 Donc, c'est ça, quand on recommande-là,
16 l'interface de nos recommandations, c'est ça qu'on
17 dit au Gouvernement. C'est ça qu'on dit aux
18 partenaires et on veut qu'il y ait des grandes
19 orientations, justement là on parlait du CISSAT là,
20 le, le, le six de l'Abitibi-Témiscamingue, mais qui
21 me dit que les autres CISS vont vouloir ou pas et
22 s'avancer autant qu'un CISS comme ça et il y a
23 beaucoup de politiques publiques à changer pour
24 s'assurer que la collaboration se fasse. Mais, moi,
25 je crois qu'elle se fait main dans la main, qu'on

1 doit travailler ensemble. Le milieu québécois a
2 clairement des moyens, des idées aussi, mais nous
3 aussi on a notre culture, on a nos valeurs, on a
4 notre savoir-faire, donc comment qu'on peut assurer
5 le mariage de ces deux cultures-là pour le bien-
6 être des enfants et des familles. Donc, je, je ne
7 sais pas si ça répond à votre question, mais ...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[80]** Il nous reste une minute et quart.

10 R. Oui.

11 Q. **[81]** Alors, ce que je vais faire, je vais lui
12 permettre une autre question. J'en ai une, puis
13 après ça, vous répondez aux deux (2) questions.

14 R. O.K.

15 M. André LEBON, vice-président :

16 Q. **[82]** Elle m'a tellement passionnée que je l'ai
17 oubliée.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[83]** Ah, c'est bon ça. Parfait, génial, je t'adore.
20 Alors, moi, j'allais sur, comment est-ce qu'on fait
21 pour en tout cas, donnez-nous des idées pour faire
22 encore plus reconnaître l'expertise des
23 professionnels, des travailleuses, des travailleurs
24 qui sont dans les organismes autochtones. Cette
25 reconnaissance-là, on l'a fait comment?

1 Mme Tanya SIROIS :

2 R. Oui, bien cette reconnaissance-là, ça, ça vient par
3 un changement de, de culture organisationnelle.
4 C'est sûr, si il n'y pas une commande qui est
5 lancée, on va prendre le M3S qui oblige un peu ces
6 structures locales à mieux travailler, à
7 reconnaître cette expertise-là, c'est sûr qu'on n'y
8 arrivera pas. Il faut qu'il y ait une réelle
9 volonté politique de changer les choses. Donc, tout
10 va passer par un changement de culture
11 organisationnelle et c'est une très, bien vous le
12 savez, c'est une très grosse machine, le M3S et
13 c'est, ben je dis ça comme exactement, donc vous
14 voyez, fait que quand ça arrive à la question
15 autochtone, c'est, je comprends que ce n'est peut-
16 être pas la priorité numéro un (1), deux (2), trois
17 (3), puis peut-être vingt-cinq (25).

18 Q. **[84]** Non, je comprends, je vous amène ailleurs.

19 O.K. Laissons le Ministère de la santé et services
20 sociaux là où ils sont là.

21 R. Ouais.

22 Q. **[85]** Mais, vous avez été capable de travailler avec
23 l'établissement de l'Abitibi.

24 R. Oui, oui.

25 Q. **[86]** Comment est-ce que, est-ce que vous êtes

1 capable de dire aujourd'hui, oui, il y a une
2 reconnaissance de votre expertise ou des
3 professionnels, des travailleuses, des travailleurs
4 au moins en Abitibi puis comme si c'est ça, comment
5 est-ce qu'on fait après ça pour l'exporter
6 ailleurs? Comment vous avez réussi cette
7 reconnaissance de votre expertise?

8 Mme Édith CLOUTIER :

9 R. Faut d'abord dire qu'on est connu, la
10 reconnaissance vient avec un financement adéquat
11 pour des services de première ligne autochtones qui
12 s'inscrit dans l'offre de services publique et
13 c'est là qu'on se situe et donc, il est un peu tôt
14 pour parler de reconnaissance parce
15 qu'actuellement, le modèle Mino-Pimatisiwin ou je
16 pourrai dire le modèle Centre d'amitié ++ reconnu
17 dans sa capacité d'offrir un continuum de services
18 ne reçoit aucun financement.

19 Donc, ça passe par une capacité financière,
20 donc et je pense que le Commissaire Viens est très
21 éloquent en ce sens. Un financement qui n'est pas à
22 la pièce, c'est épuisant. Un financement qui
23 n'offre pas des services à rabais aux enfants
24 autochtones, d'ailleurs vous avez le pouvoir de
25 faire écho publiquement aux recommandations de la

1 Commission Viens, on vous en a, on a mis de l'avant
2 trois (3) de ces appels à l'action, il y en a
3 d'autres.

4 Je pense que le poids de cette Commission à
5 l'écoute de notre expérience et du leadership du
6 CISS et du Centre, d'un Centre d'amitié autochtone,
7 ben, le poids que vous avez, je pense que pourrait
8 justement faire transcender ce, cette compréhension
9 du modèle-là à des, d'autres niveaux.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci beaucoup. Alors, en terminant, comme je l'ai
12 dit ce matin à l'ouverture de cette semaine où ces
13 seize (16) audiences sur les, les réalités des
14 différentes communautés autochtones, j'ai rappelé
15 que tel que prévu dans le décret, on ne reprend pas
16 le processus, mais qu'on va prendre appui sur les
17 recommandations du juge Viens qui ont été
18 extrêmement documentées.

19 Alors, tout au long de la semaine, vous
20 allez nous entendre parfois demander aux groupes
21 qui sont là, qu'est-ce que vous voulez dans Viens,
22 comment, comment aller plus loin dans Viens, alors
23 c'est l'orientation qu'on a prise pour cette
24 semaine. Déjà, le temps est écoulé qu'on avait
25 ensemble. Merci infiniment mesdames pour votre

1 participation. Merci de votre contribution à la
2 Commission. Bonne fin de journée et bon retour!
3 Merci. Alors, dix minutes de pause, le temps
4 d'installer nos prochains témoins. Merci encore.
5 N'oubliez pas de nous déposer votre, le Power
6 point. Merci.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9 _____
10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci. Alors nous recevons maintenant madame Mary
12 Hannaburg, qui est vice-présidente de Femmes
13 autochtones du Québec, bienvenue, ainsi que madame
14 Alexandra Lorange, qui est analyse juridique et
15 politique au sein de Femmes autochtones du Québec,
16 bienvenue.

17 Alors durant votre témoignage vous allez
18 nous présenter des pistes de réflexion concernant
19 la mise en oeuvre des appels à l'action de la
20 Commission Viens, ainsi que des solutions vraiment
21 pour tendre vers un transfert de compétence. Alors
22 je vous rappelle que nous avons soixante (60)
23 minutes ensemble, quinze (15) minutes de
24 présentation et ensuite échange avec les
25 commissaires. Ça va? Alors avant de vous laisser la

1 parole, je vais demander au greffier de vous
2 assermenter s'il vous plaît.

3

4 FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

5

6 **MARY HANNABURG,**

7 **ALEXANDRA LORANGE,**

8 (Sous serment)

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, mesdames, alors la parole est à vous.

12 Mme MARY HANNABURG :

13 Bonjour. Femmes autochtones du Québec est un
14 organisme bilingue sans but lucratif et né d'une
15 initiative communautaire en mil neuf cent soixante-
16 quatorze (1974). Nous représentons les femmes
17 autochtones du Québec qui vivent en communauté ou
18 en milieu urbain. FAQ souhaite tout d'abord
19 remercier les commissaires pour leur invitation à
20 se prononcer sur les enjeux entourant la protection
21 de la jeunesse chez les Autochtones au Québec, nous
22 dialoguer, pour ainsi nous permettre de pouvoir
23 témoigner de ce que nous croyons être la priorité
24 des problèmes et des solutions afin de veiller à la
25 protection de nos enfants.

1 La Loi sur la protection de la jeunesse
2 s'applique partout dans la province de Québec, tant
3 dans les communautés autochtones que dans les
4 municipalités de la société majoritaire. Cela dit,
5 il existe des ententes entre le gouvernement
6 fédéral et provincial, qui définissent le
7 financement de certains services ou le
8 remboursement du gouvernement fédéral au
9 gouvernement provincial. Ces principes sont
10 possibles en raison du partage des compétences.
11 Notons cependant que la province n'a pas compétence
12 pour adopter une législation spécifique pour les
13 enfants autochtones du Québec, au Québec.

14 En lien direct avec sa mission, FAQ
15 soutient les femmes autochtones du Québec dont les
16 familles et les enfants reçoivent des services de
17 protection à l'enfance et la jeunesse. Nous
18 écoutons leurs histoires, connaissons et
19 reconnaissons les inégalités qui persistent au sein
20 même du Système de protection de la jeunesse. Nous
21 remercions nos membres pour leur confiance et
22 attestons du fait que tous ces témoignages prennent
23 racine et doivent être considérés et analysés en
24 regard de l'histoire coloniale qui (inaudible) le
25 développement du Canada et du Québec. En cette

1 heure post-coloniale, nous sommes convaincues que
2 les relations doivent maintenant s'inscrire dans un
3 rapport égalitaire où les changements se
4 concrétisent dans un esprit de décolonisation. Le
5 trente (30) septembre deux mille dix-neuf (2019),
6 l'honorable Jacques Viens a dévoilé son rapport
7 final de la Commission d'enquête à Val d'Or. FAQ
8 n'est pas surprise des descriptions et des
9 témoignages de traitement discriminatoire qui sont
10 rapportés.

11 Nous avons analysé l'appel à l'action
12 proposé par le commissaire Viens. Le chapitre 11 du
13 rapport final de la Commission Viens se penche sur
14 différents aspects problématiques au sein des
15 Services de protection de la jeunesse au Québec. À
16 l'instar, (inaudible) et les leaders autochtones
17 cités par le rapport, nous croyons que la
18 protection de nos enfants est un devoir. Mais force
19 est de constater que les principes qui en fondent
20 la mise en oeuvre causent problème. Ainsi, afin de
21 lutter contre les menaces d'assimilation et pour
22 favoriser la sécurisation culturelle de nos
23 enfants, nous joignons notre voix à celle de nos
24 collaborateurs autochtones des communautés et des
25 conseils pour soutenir le transfert de compétences

1 en protection de la jeunesse aux peuples
2 autochtones du Québec.

3 Comme le mentionne le commissaire Viens,
4 les Services de la protection de la jeunesse
5 actuels (inaudible) qui s'inscrivent dans les abus
6 de pouvoir et la discrimination. Ne sont pas sans
7 rappeler l'époque des pensionnats et la rafale des
8 années soixante (60). Ainsi, la peur des familles
9 autochtones de se voir retirer leurs enfants est
10 bien réelle et implique la douleur et la crainte de
11 voir les enfants arrachés à leur famille. Et des
12 familles arrachées à leurs enfants.

13 Mais au-delà... Mais au-delà de cet
14 isolement, la crise qui affecte les familles dont
15 les enfants sont retirés par la Protection de la
16 jeunesse touche également (inaudible) et
17 l'accomplissement de l'acculturation des enfants
18 autochtones. FAQ insiste sur l'importance de
19 veiller à la sécurisation culturelle des enfants
20 autochtones ou des prestations de services par la
21 Protection de la jeunesse. FAQ recommande que le
22 gouvernement du Québec reconnaisse le droit pour
23 tout enfant autochtone à la préservation de son
24 identité culturelle, qu'il mette en place des
25 mécanismes qui permettent de guider les

1 intervenants et décideurs pour que leurs droits
2 soient non seulement considérés, mais plutôt
3 pleinement reconnus et respectés.

4 Il importe de rappeler que certains appels
5 à l'action du rapport final de la Commission Viens
6 sont transversaux. Il en est ainsi des appels à
7 l'action qui martèlent l'importance de la formation
8 et la sensibilisation à la culture autochtone pour
9 notamment les professionnels de la santé et des
10 services sociaux.

11 Aussi des mesures doivent être prises par
12 le Service de la protection de la jeunesse pour
13 documenter les actions abusives et ses employés et,
14 dans le même ordre d'idée, des sanctions doivent
15 être prévues pour y remédier.

16 À titre d'exemple, il sera possible
17 d'imaginer que des données soient inscrites au
18 dossier et colligées afin de définir si certains
19 employés sont plus (inaudible) du dogmatisme, voire
20 de discrimination de leurs interventions. Il sera
21 alors possible de cibler ces employés lors des
22 formations sur les cultures autochtones pour mieux
23 les outiller et de faire aider au développement des
24 meilleures relations entre les Services de
25 protection de la jeunesse et les familles

1 autochtones.

2 Certains aspects de l'adoption coutumière
3 autochtone sont maintenant codifiés dans les lois
4 du Québec et cette forme d'adoption est dorénavant
5 reconnue par les actes de l'État civil. En deux
6 mille sept (2007) déjà, FAQ déposait un mémoire au
7 groupe de travail sur le régime québécois,
8 l'adoption au ministère de la Santé et des Services
9 sociaux.

10 Considérant les conclusions du rapport
11 final de la Commission Viens, force est de
12 constater que nos recommandations faites il y a
13 treize (13) ans n'ont pas été prise en compte,
14 encore moins mises en oeuvre. Nous soutenons les
15 appels à l'action du commissaire Viens afin que,
16 dans les cas des adoptions des enfants autochtones,
17 la priorité soit donnée à la garde... de garder
18 l'enfant en contact autochtone d'abord dans sa
19 famille élargie ou dans la communauté. Aussi,
20 lorsqu'il s'agit de choisir une famille d'accueil
21 pour les enfants autochtones, que la priorité soit
22 également donnée aux familles autochtones.

23 Vous constatez, à la lecture de notre
24 mémoire, que nombre de nos recommandations viennent
25 appuyer les appels à l'action du rapport final de

1 la Commission Viens. Cela dit, nous souhaitons ici
2 apporter les solutions concrètes aux problèmes
3 documentés et soulevés dans ce même rapport. En
4 effet, les appels à l'action oblige à réfléchir,
5 nous proposant de passer à l'action.

6 Certains faits ne sont souvent connus que
7 des intervenants qui travaillent sur le terrain ou
8 des juristes qui représentent les familles
9 affectées par les décisions défavorables ou
10 discriminatoires des Services de la protection de
11 la jeunesse actuels.

12 Pour donner un premier exemple, nous
13 parlerons de fédérations qui représentent les
14 familles d'accueil au Québec. En deux mille neuf
15 (2009), l'Assemblée nationale du Québec a adopté la
16 Loi sur la représentation des ressources de type
17 familial et certaines mesures intermédiaires sur le
18 régime de négociation d'une entente collective les
19 concernant. Cette nouvelle loi est différente de la
20 Loi sur la protection de la jeunesse et doit se
21 lire avec la Loi sur les services de santé et les
22 services sociaux. La Loi sur la représentation des
23 ressources de type familial a pour but de permettre
24 d'encadrer le droit association des familles
25 d'accueil notamment.

1 En deux mille douze (2012) est assigné la
2 première entente pour améliorer les conditions de
3 travail des familles d'accueil et des ressources
4 intermédiaires au Québec entre le ministère de la
5 Santé et des Services sociaux du Québec, certaines
6 associations représentent les familles d'accueil.
7 Lors d'une conversation téléphonique entre un
8 conseiller syndical à la Fédération des familles
9 d'accueil et ressources intermédiaires du Québec
10 (FFARIQ) et notre analyste, les observations
11 soulèvent abondant dans le même sens que certaines
12 conclusions du commissaire Viens.

13 Les familles autochtones montrent souvent
14 beaucoup de méfiance devant le système mis en place
15 par des membres de la société majoritaire.
16 Conséquemment, les ressources offertes et
17 disponibles par la Fédération et les centrales
18 syndicales qui représentent et défendent les
19 intérêts des familles d'accueil sont sous-utilisées
20 par les familles autochtones. Toujours selon ce
21 conseil syndical... conseiller syndical, il est
22 difficile d'évaluer à quel point les familles
23 autochtones ont fait que de tels services existent,
24 bien qu'ils relève des obligations des CIUSSS
25 d'informer chaque nouvelle famille d'accueil

1 inscrite. Ainsi, il n'existe aucune statistique
2 pour confirmer ou infirmer l'utilisation efficiente
3 des services par les familles d'accueil
4 autochtones. Ni leur compréhension suite à des
5 divulgations d'informations de ces mêmes services.

6 Pour ces raisons, FAQ recommande la
7 création d'une fédération de familles d'accueil et
8 de ressources intermédiaires autochtones, ainsi que
9 l'octroi des financements nécessaires à son
10 fonctionnement. Notre second exemple relate la
11 migration des services à l'enfance, passant de
12 famille d'accueil à la tutelle.

13 Alors que les familles d'accueil sont liées
14 au CIUSSS par les entremises des compétences, qui
15 relèvent des Services de la protection de la
16 jeunesse et dans la Loi sur la protection de la
17 jeunesse et des règlements, la tutelle se trouve
18 codifiée au sein du Code civil du Québec. Lorsqu'un
19 enfant est placé dans une famille d'accueil, il
20 doit y avoir une révision de sa situation de
21 manière régulière. L'objectif étant de pouvoir
22 retourner l'enfant dans son milieu dès que faire se
23 peut. La tutelle peut se voir comme ayant un
24 avantage réel, puisque assurer une stabilité à
25 l'enfant, puisqu'il se trouve ainsi à être pris en

1 charge jusqu'à sa majorité.

2 Il a été porté à notre attention que de
3 plus en plus de familles d'accueil autochtones se
4 font mettre de la pression pour devenir tuteur des
5 enfants autochtones qu'ils hébergent. Ces
6 situations ont lieu autant sur les communautés
7 qu'en milieu urbain et les événements auxquels nous
8 faisons ici référence ont lieu dans les communautés
9 de la région Abitibi et dans le milieu urbain en
10 Outaouais précisément.

11 D'un côté, comme nous l'avons mentionné,
12 l'enfant se trouve dans une situation plus stable,
13 mais il en résulte un problème majeur de
14 financement des familles. En effet, le montant
15 octroyé aux familles d'accueil est bien au-dessus
16 de ce que reçoivent les familles qui acceptent une
17 tutelle à l'enfant, même en prenant en compte les
18 problèmes discriminatoires de financement des
19 familles d'accueil autochtones.

20 FAQ reconnaît deux problèmes dans le fait
21 de favoriser la tutelle pour les enfants
22 autochtones. D'abord, nous précisons que nous
23 savons que cette pratique n'est pas spécifiquement
24 ciblée pour les familles autochtones. Elle est
25 générale. Mais elle se matérialise avec des

1 problèmes supplémentaires, qui sont des réalités
2 autochtones.

3 Si une fois un enfant autochtone est placé
4 dans une famille d'accueil non autochtone, la
5 tutelle est une manière d'acculturer l'enfant. Nous
6 croyons donc que le placement dans une famille
7 autochtone doit être favorisé. Si un enfant
8 autochtone est placé dans une famille d'accueil
9 autochtone, il est documenté que cette famille a
10 déjà été défavorisée dans le versement des
11 prestations qu'elle reçoit en comparaison avec les
12 familles d'accueil non autochtones. De plus, les
13 familles d'accueil autochtones sur les communautés
14 sont souvent aux prises avec des problèmes
15 économiques qui les placent dans une situation de
16 vulnérabilité.

17 Le montant reçu pour l'entretien d'un
18 enfant en famille d'accueil, lui permettre de faire
19 vivre cet enfant, conséquemment, si la famille
20 d'accueil sur la communauté devient tuteur de cet
21 enfant, elle perd ce montant au profit d'un montant
22 nettement inférieur déterminé par le Tribunal. Le
23 cycle de la vulnérabilité est ainsi perpétué.

24 Mme ALEXANDRA LORANGE :

25 Il faut conclure. Il faut tu... juste ça.

1 Mme MARY HANNABURG :

2 O.K. « That's it? »

3 Mme ALEXANDRA LORANGE :

4 Ya.

5 Mme MARY HANNABURG :

6 Il est capital de voir nos recommandations que vous
7 trouvez dans notre mémoire comme formant un tout.

8 En effet, ce n'est que... comprenant que c'est
9 (inaudible) et accès en suivant des formations, des
10 ateliers de sensibilisation créés et donnés par des
11 organismes autochtones spécialisés sur les réalités
12 autochtones, que les intervenants des Services de
13 la protection de la jeunesse pourront modifier
14 leurs interactions avec les familles autochtones.

15 Dans le même esprit que c'est en étant
16 dûment représentées et dûment informées que les
17 familles d'accueil autochtones pourront collaborer
18 avec les Services de la protection de la jeunesse.
19 Ces mesures peuvent rapidement être mises en place,
20 ce qui permet une zone tampon pendant laquelle la
21 communauté pourrait négocier des ententes en vertu
22 de l'article 37.5 de la Loi sur la protection de la
23 jeunesse. Embaucher le personnel spécialisé
24 nécessaire et offrir les services directement à ses
25 propres enfants. Ainsi, chaque recommandation

1 inscrite dans un continuum qui mène au vivre-
2 ensemble et à l'autonomie.

3 La Commission Laurent peut faire une
4 différence en soutenant les appels à l'action du
5 rapport final de la Commission Viens et surtout en
6 mettant de l'avant les recommandations des
7 organismes spécialisés autochtones, comme Femmes
8 autochtones du Québec. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci beaucoup, Madame Hannaburg, pour votre
11 présentation. Et je salue vos efforts d'avoir fait
12 toute cette présentation en français, bravo! Alors
13 nous allons débiter la période d'échange avec
14 Hélène David.

15 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

16 Madame la Présidente, est-ce qu'on peut lui offrir
17 de répondre en anglais ou c'est pas prévu, donc les
18 gens vont...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je regarde en arrière de toi, il n'y a pas de
21 traducteur, c'était pas prévu.

22 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

23 C'est parce que peut-être que madame... enfin, va
24 se sentir plus... on peut peut-être traduire, nous,
25 à mesure, je ne sais pas, enfin.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Allez-y comme vous le souhaitez, Madame David.

3 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

4 Non, c'est pas moi, là, c'est madame.

5 Q. [87] Bien je vais vous poser des questions en
6 français puis vous ferez ce que vous pouvez.
7 Écoutez, vous avez mentionné à un moment donné
8 qu'il y avait... il faudrait peut-être instaurer un
9 système de contrôle à l'intérieur des... du Système
10 de protection de la jeunesse, pour les employés en
11 fait. Et vous parlez d'abus de pouvoir, de
12 discrimination, de dogmatisme chez certains
13 employés, il faudrait mieux documenter. Pouvez-vous
14 nous en parler un petit peu plus de ce que vous
15 voulez dire par « abus de pouvoir »? Avez-vous des
16 exemples? Est-ce que ça vous préoccupe beaucoup?

17 Mme MARY HANNABURG :

18 R. Mais, moi, j'ai des « concerne » parce que tu sais
19 déjà il y a déjà une grosse méfiance à cause de la
20 colonisation. Souvent... excusez. Souvent on est
21 jugé à cause de la pauvreté, à cause de la manière
22 qu'on habille dans nos maisons et la manière que la
23 maison n'est pas assez bien salubre pour les
24 enfants. C'est une grosse, grosse... quand tu vis
25 dans la pauvreté et tu as la seule maison que tu as

1 et des fois c'est des maisons que d'autres ont
2 laissé, puis tu vis dedans. Puis là t'arrives là,
3 peut-être que c'est à cause qu'ils ne sont pas bien
4 isolés ou... c'est des affaires de même. Puis ils
5 sont jugés. Ça, c'est pris en considération.

6 Puis j'ai vu ça avec mes propres yeux en
7 restant dans le territoire, parce que... à cause
8 que t'es pas capable de fournir une maison. Mais où
9 est-ce que tu vas fournir une maison si t'as pas de
10 place à aller rester? Puis les maisons c'est
11 trop... c'est trop... il va falloir que tu t'en
12 ailles de ta communauté. C'est vraiment à cause de
13 la pauvreté. Des fois, ils prennent des décisions,
14 des fois à cause de la consommation, oui. Mais
15 aussi il faut penser toutes ces choses-là ça vient
16 d'où? C'est la colonisation puis le post-
17 traumatisme qui a lieu avec les générations de
18 traumatisme qu'on a vécu. Puis maintenant les
19 communautés sont prises en main pour essayer
20 d'aider les jeunes, mais on a besoin des
21 ressources, on a besoin de ne pas être jugé, de ne
22 pas faire arracher nos enfants. Quand les enfants
23 sont arrachés, ils s'en vont, on perd les
24 connexions, c'est brisé. Des fois, il part, puis il
25 y en a d'autres qui les adoptent, puis c'est même

1 pas des Autochtones. Puis après ça, ils sont
2 assimilés, ils ne connaissent même pas leur
3 famille. C'est vraiment difficile. Puis quand ces
4 mères-là perdent les enfants, qu'est-ce que tu
5 penses qu'ils vont faire? À cause peut-être qu'ils
6 ont consommé. T'sais, c'est un cercle vicieux, il
7 faut comprendre. Ça ne prend pas le blâme, ça ne
8 prend pas l'incarcération, ça prend... pour guérir
9 le bobo il faut aller là-dedans puis donner le soin
10 que ça a besoin. Puis la pauvreté c'est une grosse
11 chose, puis des fois on se fait juger à cause de la
12 pauvreté. On se fait arracher les enfants à cause
13 de la pauvreté. Et ça, c'est juste un exemple.

14 Puis le fait que, t'sais, elle n'est pas
15 capable de peut-être donner de la nourriture. Comme
16 on devrait... on devrait avoir tout de la bonne
17 nourriture, mais des fois ça dépend de l'argent
18 qu'on reçoit. Ça fait que la base, c'est basé sur
19 la pauvreté. Le fait qu'il manque des ressources,
20 il manque de l'hébergement, il manque de la place
21 pour aller vivre, puis faire grandir les enfants en
22 bonne et due forme. C'est ça. Des fois on est jugé
23 là-dessus. Je ne dis pas tous les cas c'est de
24 même. Je ne dis pas il ne devrait pas y avoir des
25 appréhension des enfants, mais d'aller prendre les

1 enfants, les arracher de nos familles puis les
2 mettre dans les autres familles, ça cause des
3 blessures pas juste à la mère, mais à ces enfants-
4 là.

5 Quand on voit les femmes qui sont
6 incarcérées, puis elles sont souvent séparées des
7 enfants. Elle a déjà la honte à cause qu'elle est
8 dans la prison. Mais les enfants sont là, puis il
9 n'y a pas personne pour s'en occuper et prendre
10 soin d'eux autres, puis là ils les font placer. Et
11 tu comprends, c'est des cercles vicieux qui se
12 propagent et, nous, on a besoin des ressources pour
13 stopper ça. On a besoin d'arrêter ce cercle
14 vicieux. Puis arrête de dire : bien, nous, on sait
15 mieux que toi. Nos peuples, nos communautés sont
16 capables, elles savent, elles connaissent les
17 familles. Elles savent c'est quoi le traumatisme,
18 elles connaissent... elles connaissent les enfants.
19 Mais ça prend un entraînement pour eux autres. Ça
20 prend vraiment... t'sais, pour quelqu'un... pour
21 vérifier voir s'ils font le bon geste pour mettre
22 un service pour les garder dans la communauté, ça
23 prend l'entraînement spécifique, ça prend quelqu'un
24 qui connaît c'est quoi, puis non juger, non juger.
25 Puis souvent c'est ça, on est jugé par l'extérieur.

- 1 Q. **[88]** Vous n'avez pas besoin de traduction, vous
2 vous exprimez vraiment très bien, on comprend tout
3 à fait. Et ce que je comprends de ce que vous
4 demandez aussi, c'est qu'on puisse reconnaître plus
5 l'expertise, la compétence de travailleurs
6 professionnels autochtones pour travailler
7 justement dans les communautés ou avec les
8 communautés des Premières Nations.
- 9 R. Oui, tout à fait, tout à fait. On a besoin, on a
10 besoin. Parce qu'on commence à se bâtir de la base,
11 mais c'est important de savoir si ces compétences
12 c'est vraiment en bonne qualité. C'est pas juste
13 quelqu'un qui va recevoir un certificat sur le
14 télécopieur, ça prend quelqu'un qui a fait une
15 formation, ça prend quelqu'un qui est capable de
16 faire... mais entre-temps, arrêtez de prendre les
17 enfants puis les amener à l'extérieur. Arrêtez de
18 causer encore du mal, des blessures, de la peine.
19 Arrêtez de briser les familles comme ça. Parce que
20 les connexions, quand c'est brisé, c'est brisé. Tu
21 sais, tu as des membres de ta famille à
22 l'extérieur, tu peux passer peut-être même sur un
23 endroit, puis ils ne te connaissent même pas.
24 T'sais, ça c'est perdu, ça. Puis eux autres sont
25 perdus aussi quand ils grandissent. T'sais, c'est

1 comme il faut penser à les enfants puis il faut
2 penser à les familles qui ont perdu ces enfants.

3 La honte, la communauté qui ressent, il
4 faut que tu penses à ça. Parce que c'est un cercle
5 vicieux qui se propage. Puis pour guérir ça, ça
6 nous prend du temps, ça nous prend des
7 entraînements pour les personnes. Je dis pas tout
8 le monde dans la communauté c'est des experts, non,
9 je ne dis pas. Parce que, moi, je pense à ça, ce
10 serait un enfant... regarde voir s'ils ont des
11 compétences, le travailleur a les compétences pour
12 le faire. Mais aussi on a notre coutume pour garder
13 les enfants avec nous autres, mais il manque les
14 ressources. Il manque les ressources, il manque le
15 financement, il manque l'infrastructure. Il en
16 manque tellement. C'est ça qu'il manque.

17 Q. **[89]** Les ressources, comment on pourrait faire pour
18 créer plus de professionnels?

19 R. Mais de donner peut-être des formations pour guider
20 pour les personnes... pas pour être l'expert, puis
21 moi... tu fais ça comme je te... C'est comme mettre
22 en... pour essayer d'être à côté pour les bâtir,
23 pour être là. Donner les ressources que ça prend,
24 peut-être que ça prend des formations, t'sais,
25 peut-être au cégep ou quelque chose de même.

1 Formuler, aide les personnes à vouloir de prendre
2 ce travail-là, t'sais. C'est difficile dans la
3 communauté de faire ce travail-là, c'est difficile
4 pour les travailleurs à l'extérieur de faire ça.
5 Mais c'est plus facile si les enfants vont être
6 gardés dans la communauté. C'est plus facile, pour
7 que ces enfants soient dans la communauté. C'est
8 plus facile et c'est plus guérissant. Puis si tu as
9 vraiment un esprit de décoloniser, c'est ça la
10 manière d'y aller, c'est de garder les enfants puis
11 essaye assister à les parents de travailler pour
12 les ravoir. Fais de quoi, si tu veux avoir des
13 enfants. Pas : O.K. Là, maintenant c'est seize (16)
14 mois, là, ou bien un an, ils sont parties pour de
15 bon. Parce que ça ne marche pas de même. Il faut
16 amener ces personnes-là à travailler sur eux autres
17 puis de se guérir avant qu'ils peuvent avoir
18 l'enfant.

19 T'sais, des fois c'est coupé comme ça
20 drette, là, puis là après ça bien c'est ça, le vide
21 est là. Le vide est là pour les parents et le vide
22 est là pour l'enfant. Une crise identitaire c'est
23 vraiment gros à l'extérieur, on entend ça. Les
24 femmes assassinées et disparues ça fait partie de
25 ça. Ça fait partie, une grosse partie, ils ont

1 perdu les enfants, ils ont perdu la mère. Ils sont
2 tout le temps... les traumatismes durent ben, ben
3 des années, puis c'est multigénérationnel. Ça
4 dépasse une génération et génération. On vient de
5 loin, on vient de loin. On vient de la
6 colonisation. Puis pour rebâtir ça prend du temps,
7 puis ça prend des esprits puis la compréhension des
8 personnes qui travaillent comme vous, de regarder
9 puis enlever les lunettes de jugement. Puis pas :
10 ah bien O.K., c'est neuf mois, là, « too bad »,
11 t'as perdu ton enfant. Non. Et se mettre debout. Et
12 qu'est-ce que ça prend pour les garder, ces
13 enfants, dans la communauté. De devenir vraiment
14 fier de ce qu'ils sont. Parce que chaque personne,
15 ils savent où est-ce qu'ils viennent. Ces enfants-
16 là, ils doivent savoir d'où est-ce qu'ils viennent
17 aussi. Ils ont des connexions, ils ont un
18 identitaire. Puis c'est la loi d'un être humain de
19 savoir d'où est-ce qu'il vient et d'être fier de
20 son identité.

21 Mais la manière que c'était, c'était pas
22 comme ça pour longtemps, longtemps, dans les
23 ancêtres, c'était pas comme ça. Ils ont été
24 vraiment écrasés à cause des Autochtones. Mais
25 aujourd'hui, c'est le temps de changer ça. Excuse-

1 moi, hein, parce que...

2 Q. [90] Merci beaucoup.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci. Alors on va poursuivre avec Lesley Hill.

5 Mme LESLEY HILL, commissaire :

6 Q. [91] « Thank you very much », merci d'être ici
7 puis... c'est un plaidoyer vibrant que vous faites
8 aujourd'hui, pour un changement. Donc, le statu
9 quo, on ne peut plus le tolérer, il faut aller de
10 l'avant. Là, comment aller de l'avant? Ça va être
11 l'essence de ma prochaine question. Puis je vois
12 que dans vos recommandations vous êtes peut-être
13 plus nuancée sur certains égards que d'autres
14 personnes que nous avons entendues. Donc, dans vos
15 recommandations - puis je vais le lire - vous dites
16 que :

17 Dans la mesure où cela est réalisable,
18 les Services de la protection de la
19 jeunesse soient pris en charge
20 directement par les communautés
21 autochtones du Québec.

22 Puis dans votre mémoire dont je veux saluer, en
23 passant, l'excellence, parce que c'est vraiment
24 très bien écrit, félicitations, vous parlez d'une
25 démarche plus qu'un moment X, comme un temps zéro,

1 puis ces collaborations... en fait confiance,
2 collaboration, transfert de compétences et
3 autonomie, donc on est sur une... un processus, une
4 démarche. Donc, pouvez-vous en parler un peu plus
5 parce que je trouve que c'est intéressant la
6 manière que vous l'amenez? Je suis à la page 12 de
7 votre mémoire en haut, deuxième paragraphe.

8 Mme ALEXANDRA LORANGE :

9 R. Merci, on vient de... on vient de me transférer la
10 question.

11 Q. **[92]** Excellent.

12 R. Merci beaucoup pour la question. Oui, comme le
13 disait Mary et en répondant à madame David, la
14 question est aussi dans la question des ressources.
15 Donc, évidemment, on a pleinement conscience qu'il
16 peut y avoir un moment tampon entre les... ce qui
17 se donne... ce qu'il y a présentement comme
18 ressources à l'intérieur des communautés et le fait
19 d'aller vers une autonomie. Et comme le documentait
20 le commissaire Viens dans son rapport final, la
21 confiance pour travailler ensemble entre Protection
22 de la jeunesse et les communautés, présentement,
23 elle n'est pas là. Et ni d'un côté ni de l'autre,
24 en fait. C'est ce qui est documenté. C'est ce de
25 quoi émanent les abus de pouvoir, et caetera, et

1 caetera, puis la discrimination. Et le fait que les
2 familles ne se sentent pas respectées aussi parce
3 qu'elles sentent... il n'y a pas une confiance donc
4 envers le système et le système n'a pas confiance
5 aux familles, dû notamment, entre autres, à une
6 incompréhension du système et des cultures en fait.
7 Donc, incompréhension qui prend la source de la
8 colonie, on est bien d'accord.

9 Donc, premier point d'ancrage, la
10 confiance. La confiance comment? Dans la
11 connaissance de l'autre. Ensuite, deuxième point
12 d'ancrage, la collaboration. Une fois qu'on a
13 confiance, une fois qu'on comprend comment
14 fonctionne le système parce qu'on a reçu cette
15 information-là, une fois que le système comprend
16 les cultures autochtones et les respecte et arrive
17 à proposer des manières d'intervenir qui sont en
18 lien avec ces cultures-là, donc culturellement
19 sécurisantes, on arrive vers une collaboration où
20 est-ce qu'il peut y avoir une communication réelle
21 et on va tout de suite vers un transfert de
22 compétences.

23 Donc, dans cette collaboration on voit
24 toute la question de la formation. Où on permet à
25 des gens des communautés d'aller avoir une

1 formation soit en technique, soit universitaire où
2 peut avoir donc des ressources qui sont mises en
3 place dans les communautés en raison évidemment
4 d'un financement adéquat, où donc il y a, avec
5 cette collaboration, un transfert de compétences
6 vers les communautés et où ensuite on arrive au
7 point de l'autonomie, parce que la communauté est
8 capable de prendre en charge ses enfants. Aider les
9 familles, autant les parents dans la réhabilitation
10 que les enfants dans le maintien dans la culture et
11 où donc ce continuum-là mène à la guérison.

12 Q. **[93]** Mais quels mécanismes doivent être mis en
13 place pour arriver à ça?

14 R. C'est toute une question que vous posez. Je pense
15 qu'il faut penser vraiment, permettez-moi
16 l'expression... l'anglicisme « penser en dehors de
17 la boîte », là, rendu là. Et je pense que ça
18 dépasse les compétences seulement de la Protection
19 de la jeunesse. Il faut être capable de penser à
20 des mécanismes où est-ce que, par exemple, on le
21 cite dans le mémoire, il y a un paragraphe où on
22 dit que c'est pas nécessairement de la compétence
23 de la Protection de la jeunesse, mais les cégeps et
24 les universités devraient faire des places en
25 travail social pour les personnes autochtones. Ça

1 passe par là, entre autres, comme mécanisme.

2 Ça passe par le système aussi qui se
3 modifie, comprend que la conception de l'intérêt de
4 l'enfant, comprend que la conception du lien
5 d'attachement avec le parent c'est beaucoup plus
6 dans la question de la famille élargie dans les
7 cultures autochtones. Que le système accepte qu'il
8 y a moyen de penser autrement que comme le système
9 a déjà établi ses bases. Et donc, je pense que le
10 processus qui peut être mis en place c'est
11 notamment dans toute la question de la
12 sensibilisation et des formations, où la Protection
13 de la jeunesse accepte une compétence qui n'est pas
14 la leur... qui n'est pas la sienne, accepte donc
15 que quelqu'un d'autre qui a une expertise sur les
16 cultures autochtones peut venir dire : bien voici
17 comment ça fonctionne et qu'il y ait ce dialogue
18 constant entre le formateur, l'expert sur les
19 cultures autochtones et en fonction de chaque
20 nation ou de chaque culture, soit dit en passant,
21 et le Système de la protection de la jeunesse, donc
22 qu'il ait ce dialogue constant en disant : est-ce
23 qu'on fait bien? Qu'est-ce qu'on peut modifier?

24 Évidemment, il y a une loi qui est mise en
25 place, il faut qu'il y a des modifications

1 législatives, certes, mais des modifications
2 législatives ça prend du temps, si jamais ça prend
3 une modification, pour avoir un changement dans
4 la... l'intervention. Mais en revanche, il existe
5 des moments où est-ce qu'il y a un pouvoir
6 discrétionnaire dans l'intervention, donc tout de
7 suite il y a moyen de faire un changement là-dessus
8 avec les formations et la collaboration. Donc, je
9 pense que c'est des choses qui peuvent être mises
10 en place rapidement.

11 Q. [94] Donc, j'entends un genre de coconstruction de
12 quelque chose de totalement nouveau, qui est innové
13 en fonction des besoins des communautés et de leur
14 culture qui leur est propre.

15 Mme MARY HANNABURG :

16 R. Oui, je pense... Je pense comme... c'est
17 coconstruction, mais c'est aussi de comprendre
18 qu'on est capable de le faire, on est capable de le
19 faire, mais ça prend un entraînement, ça prend des
20 jeunes qui sont spécifiques. Parce que tu sais,
21 dans la communauté on est tous presque en famille.
22 C'est beaucoup, beaucoup, beaucoup proche. Puis
23 c'est important qu'il y ait aussi comme un genre de
24 « buffer » pour être sûr que c'est pas des abus,
25 là, qui... t'sais, c'est pas quelqu'un qui va

1 protéger quelqu'un au silence s'il y a eu des cas
2 d'abus. C'est vraiment fragile. Mais c'est
3 important de choisir des personnes qui sont
4 capables d'être entraînées, sont capables de...
5 peut-être pour les premiers temps, pour vérifier
6 voir si les enfants vont bien. C'est comme, t'sais,
7 juste pour... comme les services qui vont... c'est
8 comme un superviseur, mais il regarde comment que
9 ça va. T'sais, prends... parce que si tu mets comme
10 une protection de la jeunesse dans la communauté ça
11 va brasser, difficile, là. Parce que ces jeunes-là,
12 ils vivent dans la communauté, puis ils ont de la
13 famille dans la communauté, puis là s'ils vont être
14 des travailleurs dans une communauté. T'sais, c'est
15 aussi d'avoir un peu de personnes qui vont être là
16 pour mettre en ordre une construction pour que le
17 monde peut s'ajuster, ils peuvent devenir, puis
18 c'est pas toujours les travailleurs de notre
19 communauté qui peuvent être là, ça peut être les
20 autres travailleurs dans une autre communauté.
21 T'sais, pour que ce soit non trop... trop...
22 « conflict »... trop de conflictuel.

23 Ça fait que c'est important d'avoir
24 quelqu'un qui va aussi les formuler. Parce que
25 comme j'ai dit, t'sais, juste à cause que t'as eu

1 un atelier, puis là tu connais pas tout, bien
2 t'sais il faut savoir le développement de l'enfant,
3 il faut que tu comprends toutes les choses que les
4 autres travailleurs... t'sais, le bien-être c'est
5 quoi, la sécurité c'est quoi, c'est quoi les abus,
6 c'est quoi la violence. Informations vraiment
7 approfondies, mais c'est important, il y en a des
8 travailleurs qui ont déjà pris ces entraînements,
9 mais aussi ça prend quelqu'un pour être juste comme
10 un genre de (inaudible), « like oversee »,
11 « oversee ».

12 Mme ALEXANDRA LORANGE :

13 R. Surveillance.

14 Mme MARY HANNABURG :

15 R. Surveillance un peu, t'sais, pour qu'on soit sûr
16 que ces interventions c'est des bonnes choses pour
17 la protection de l'enfant, mais avec le but de
18 garder l'enfant dans la communauté, dans la famille
19 peut-être la famille...

20 Q. [95] Élargie.

21 R. Oui. T'sais, comme peut-être la grand-mère, ça peut
22 être la tante, ça peut être... t'sais, quelqu'un
23 qui est proche de l'enfant, qui est vraiment une
24 bonne personne, qui est capable de prendre soin,
25 puis de faire protéger. On a des personnes, mais ça

1 prend des ressources, t'sais. Ça prend des
2 ressources comme... pourquoi il arracherait
3 l'enfant puis ils vont le donner à un non-
4 autochtone? Puis ils vont lui donner tout qu'est-ce
5 que ça a besoin, cette famille-là. Mais sauf on a
6 du monde dans la communauté qui peut faire la même
7 chose, mais ils ne sont pas supportés dans le même
8 sens. Il y a une inégalité, là. On a besoin de ça,
9 on a besoin de formation, on a besoin de cette
10 construction. Avec le but, peut-être une journée
11 qu'il y a assez de monde, qu'ils sont capables de
12 prendre le travail, puis reprendre ça en bonnes
13 mains.

14 Q. **[96]** C'est clair Merci.

15 R. Oui. Avec l'expertise, ils peuvent avoir du monde
16 qui peut transmettre cette expertise à eux autres.

17 Mme ALEXANDRA LORANGE :

18 R. Je pense que pour répondre directement à votre
19 question, je pense que la coconstruction c'est
20 quelque chose qui mène vers l'autonomie. Donc,
21 qu'au départ, il y ait ce travail ensemble pour
22 effectivement coconstruire quelque chose, qui va
23 permettre un transfert de compétences, tout à fait.

24 Q. **[97]** Merci.

25 R. Merci à vous.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, on va poursuivre avec Lise Lavallée.

3 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

4 Q. [98] Merci beaucoup. On parle beaucoup
5 d'autodétermination, d'autonomie des peuples
6 autochtones et j'avais dans mes notes que les
7 Services de protection de la jeunesse pourraient
8 être donnés par les communautés ou des organismes
9 autochtones compétents. Est-ce qu'actuellement vous
10 êtes capable d'identifier des organismes
11 autochtones qui ont déjà cette expertise-là et sont
12 capables d'agir immédiatement auprès des familles
13 en difficulté, des enfants en difficulté?

14 Mme ALEXANDRA LORANGE :

15 R. Spontanément ce qui me vient en tête, je saute un
16 peu dans l'arène, là, il y a évidemment toutes les
17 ententes qui ont été signées avec le Conseil de la
18 nation Atikamekw sur les deux communautés qui font
19 partie de l'entente, où il y a eu un transfert de
20 compétence. Côté organisme, en milieu urbain il y
21 a, si je ne m'abuse, le Foyer pour femmes
22 autochtones de Montréal, qui a une entente avec
23 Batshaw sur l'île de Montréal, donc c'est vraiment
24 très circonscrit. Je ne suis pas en train de dire
25 que ça fonctionne, je suis juste en train de dire

1 qu'il y a quelque chose d'un peu plus formalisé. Je
2 vous avoue que c'est les deux exemples qui me
3 viennent spontanément en tête.

4 Q. **[99]** Tout à l'heure on a entendu avant vous le
5 Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or...

6 R. Oui, oui.

7 Q. **[100]** ... qui avait un modèle. Est-ce que c'est un
8 modèle que vous connaissez? Puis est-ce que vous
9 dites : bien ça, ça pourrait être un modèle qu'on
10 pourrait partager pour pouvoir agir rapidement, là,
11 avant d'avoir des gens formés et que vous puissiez
12 acquérir une autonomie totale, là.

13 Mme MARY HANNABURG :

14 R. Bien je ne connais pas trop, trop le modèle. J'en
15 ai entendu parler, mais je ne le connais pas trop,
16 trop. Mais ce serait intéressant, par contre, de
17 regarder puis t'sais, ça ne prend pas juste moi qui
18 va décider pour la communauté. C'est aussi les
19 leaders, leadership, ceux qui font des ententes
20 et... c'est eux autres qui vont voir s'ils veulent
21 amener ça à la communauté. Moi, je ne suis pas...
22 je parle pas icitte au nom de tout le Conseil de
23 bande, là. Non, non, non. Je... puis aussi je pense
24 que n'importe quelle chose qui peut être effectif,
25 possiblement de changer la manière qu'on est

1 mené... j'allais dire mené, puis non judgemental,
2 là, parce qu'il y a... moi, je connais, il y a des
3 bons travailleurs, je le sais. J'ai travaillé avec
4 des personnes de la DPJ, je connais ceux qui ont
5 fait un bon travail. Je ne dis pas tout c'est
6 méfiant, non, parce qu'il y en a des fois c'est
7 nécessaire, mais on n'a pas... on a juste eux
8 autres, on a juste eux autres en ce moment. Si on
9 veut faire un copartenariat, puis on veut bâtir, on
10 peut prendre des modèles, on peut investir dans
11 savoir qu'est-ce qui peut fonctionner. Mais jusqu'à
12 tant là, il n'y a pas eu aucun désir d'essayer de
13 structurer quelque chose. Ça fait que là, on
14 commence au début. On est en... au début du
15 processus. Puis on aimerait ça voir, si ça
16 fonctionne pourquoi on ne peut pas le répéter puis
17 le modeler après à notre culture? Pourquoi pas? On
18 peut prendre quelque chose, on peut prendre un
19 exemple, ça s'est déjà fait, puis on peut le
20 transformer, qu'est-ce qui va nous répondre à nos
21 besoins, pour notre communauté, pourquoi pas?

22 Q. **[101]** Dans le fond, ce que je comprends c'est que
23 vous n'êtes pas nécessairement contre
24 l'intervention des gens de la DPJ, tout ça, mais ce
25 que vous reflétez c'est des fois le manque

1 d'empathie ou de connaissances des groupes
2 autochtones et des besoins autochtones, qui fait
3 que des fois les interventions ne sont pas tout à
4 fait adaptées à votre réalité.

5 R. Mais, moi, je dis qu'il y en a... pas tout le
6 monde, c'est pas tous les barils, là, qui... mais
7 qu'est-ce qu'on voit c'est un système qui est à
8 l'extérieur, qui ne répond pas à nos besoins. Puis
9 il y a un manque de confiance de travailler avec
10 eux autres, mais pas tous les travailleurs. Je
11 dis... je ne veux pas venir ici pour « basher »
12 n'importe... tout le monde. Je dis : il y en a des
13 travailleurs ils sont gentils, il y en a des
14 travailleurs qui vont... t'sais, t'as besoin
15 d'assistance, ils vont venir à ton aide. Il y en a
16 des jeunes. Mais, nous, c'est le temps pour nous,
17 de se mettre debout dans cette période ici de
18 décolonisation. Puis s'il y a un esprit de ça, bien
19 pourquoi on ne peut pas prendre ça nous autres
20 mêmes puis essayer de bâtir ça? Mais on a besoin de
21 direction aussi, puis de dialogue pour mettre des
22 bonnes choses qui vont bien marcher. On ne veut pas
23 mettre des enfants en danger, on ne veut pas mettre
24 la famille, on ne veut pas que vous brisiez plus
25 les familles. Mais je pense que si les enfants

1 peuvent rester dans notre communauté, c'est ça on
2 parle, on veut avoir quelque chose, un mécanisme
3 qui va garder les enfants, puis on veut avoir notre
4 propre peuple pour former ces personnes, pour les
5 former.

6 Q. **[102]** Quand vous parlez on veut avoir un mécanisme
7 pour justement prendre les meilleures décisions
8 possible, c'est d'avoir des représentants de la
9 communauté qui fassent partie de la réflexion avant
10 de prendre une décision concernant l'enfant, c'est
11 un peu ça. C'est dire : on accepte que ce soit un
12 intervenant de l'extérieur, mais on aimerait qu'il
13 y ait quelqu'un de l'intérieur de la communauté
14 pour aider à prendre la meilleure décision
15 possible?

16 Mme ALEXANDRA LORANGE :

17 R. Mais temporairement... mais permettez-moi une
18 précision. C'est dans la mission même de Femmes
19 autochtones du Québec que de travailler avec les
20 autorités en place et d'avoir des dialogues avec
21 les gouvernements, et caetera. C'est pas... la
22 mission même de Femmes autochtones du Québec n'est
23 pas de revirer le monde à l'envers, là, ou d'être
24 contre les lois qui sont en vigueur ou quoi que ce
25 soit. Donc, on travaille avec le matériau qu'on a

1 déjà.

2 Quand on parle, par exemple, de la
3 Protection de la jeunesse, c'est qu'il y a... force
4 est de constater que de protéger les enfants c'est
5 la priorité numéro un. Maintenant, si on passe
6 seulement de Système de protection de la jeunesse
7 tel qu'il existe présentement avec la loi et
8 d'ouvrir donc toute la possibilité d'avoir
9 l'autonomie dans les communautés, s'il n'y a pas
10 une zone tampon où est-ce qu'il y a un transfert de
11 compétence et de collaboration, on tombe dans un
12 vide. On n'aide personne.

13 Et donc, ce qu'on essaye de dire et
14 d'exprimer c'est qu'on n'est pas nécessairement
15 contre le Système de protection de la jeunesse
16 présentement, on pense qu'il y a de nettes
17 améliorations à y avoir à court terme - mais dans
18 un but de transférer... de transfert de
19 compétences, on comprend qu'il y a un système
20 présentement et on se questionne à savoir : comment
21 est-ce que c'est possible de le modifier pour qu'il
22 soit culturellement sécurisant? En ayant conscience
23 qu'il ne faut pas qu'il y ait de vide. Donc, la
24 question c'est de savoir : comment est-ce qu'on
25 peut le mieux possible construire cette zone tampon

1 et de passer du système actuel à un système
2 d'autonomie, où est-ce que dans les communautés on
3 imagine qu'un jour il va y avoir les ressources
4 nécessaires et le fait, et caetera, et caetera.

5 Donc, pour répondre à votre question sur le
6 processus décisionnel, c'est pas simplement que
7 quelqu'un de la communauté puisse se prononcer sur
8 le fait du placement d'un enfant en particulier,
9 c'est le fait que les communautés puissent être
10 impliquées - et je ramasse aussi votre question sur
11 le modèle de Val d'Or - c'est le fait de dire : en
12 fonction de la culture présente sur... dans la
13 communauté sur le territoire X, qu'est-ce qui est
14 le meilleur modèle avec les leaders qui sont
15 présents et les groupes de femmes et les groupes,
16 et caetera, et caetera, pour que, à cet endroit-là,
17 en fonction de la culture donnée, l'enfant puisse
18 être sécurisé le mieux possible?

19 Et donc, quel modèle est-ce qu'on peut
20 mettre en place, d'une part? Et aussi : comment
21 est-ce qu'on sécurise l'enfant qui a besoin de
22 protection et qui a besoin de services et les
23 parents qui ont besoin également de protection et
24 qui ont besoin de services. Donc, c'est tout ça. Je
25 sais que c'est immense, là, ce que je suis en train

1 de dire, j'en ai bien conscience. Mais donc, je
2 pense que dans un transfert vers l'autonomie, c'est
3 tout ça qu'il faut prendre en considération, c'est
4 cette espèce d'immense machine qui dit : le système
5 existe tel qu'il est A. Et où est-ce qu'on s'en va
6 comme modèle, où est-ce qu'on s'en va, B, en
7 fonction de la communauté et de la culture qui est
8 là?

9 Q. **[103]** Merci à vous.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Ça va. Merci. Alors dernière question avec Michel
12 Rivard.

13 M. MICHEL RIVARD, vice-président :

14 Q. **[104]** Merci. Alors avant de pa... ça va dans le
15 même sens que la question, là, de Lise Lavallée.
16 Avant de passer à l'autonomie - puis j'en viens à
17 votre dernière recommandation, là - vous parlez
18 d'assouplir... de rendre prioritaire les ententes
19 en vertu de 37.5 de la Loi sur la protection de la
20 jeunesse, donc les ententes. D'ailleurs, Peggie
21 Jérôme, le prochain témoin, va nous parler de ce
22 qu'ils font actuellement. Donc, prioriser, est-ce
23 que c'est ça la zone tampon, prioriser puis peut-
24 être assouplir les critères? Parce qu'il semble que
25 les critères sont très... très restrictifs. Alors

1 est-ce que c'est ce à quoi vous faites référence,
2 là, de les rendre prioritaires, ces ententes-là? Et
3 aussi d'assouplir les critères pour que ce soit
4 plus facile pour les communautés, puis par la suite
5 arriver peut-être à l'autonomie. Est-ce que c'est
6 un peu ça que vous voulez dire?

7 Mme ALEXANDRA LORANGE :

8 R. Oui, entre autres, effectivement, vous avez bien
9 lu, je crois. C'est donc vraiment le fait de dire :
10 on a constaté, effectivement, et documenté que
11 l'article 37.5 est d'une complexité à mettre en
12 place, c'est... c'en est désolant. Donc, de venir
13 assouplir les critères et de donner des ressources,
14 que ce soient des ressources pécuniaires ou de
15 donner du temps ou de prioriser les formations, que
16 ce soient donc des ressources économiques ou
17 financières ou ressources humaines. De manière à ce
18 que cet article puisse prendre effet et d'assouplir
19 les critères de mise en oeuvre effectivement, que
20 ça ne prenne pas un autre vingt (20) ans avant que
21 dans les communautés...

22 Q. **[105]** Comme les Atikamekw, là.

23 R. Bien oui, voilà. Où on puisse voir cet article-là
24 prendre effet et être mis en oeuvre. Donc,
25 effectivement, oui, ça fait partie des... du

1 processus.

2 Q. **[106]** Mais est-ce que je comprends qu'il y a un
3 problème de priorisation? Parce que si vous le
4 dites, est-ce que vous avez eu vent de certaines
5 communautés qui disent : on aimerait, mais on n'a
6 pas d'écoute, on n'a pas d'écho, je ne sais pas,
7 là?

8 R. Oui, effectivement.

9 Q. **[107]** O.K.

10 R. On a entendu quelques communautés, que je ne
11 pointerai pas du doigt présentement, là.

12 Q. **[108]** Non, non.

13 R. Le but n'est pas là. Mais je comprends que c'est
14 pas le but de votre question non plus, de nommer
15 des communautés. Mais oui, tout à fait, on a eu
16 écho que certaines communautés ont souhaité mettre
17 en place des mesures en vertu de l'article 37.5 de
18 la Loi de la protection de la jeunesse. Et ils se
19 sont retrouvés avec une... des montagnes
20 administratives devant eux, des montagnes de
21 possibilités de mise en oeuvre et aucune ressource
22 non plus devant elles. Et elles se sont... elles se
23 sont retrouvées complètement déstabilisées et
24 démunies devant ces problèmes-là et cherchent des
25 solutions concrètes pour pouvoir offrir ce type de

1 service et avoir cette autonomie-là, oui.

2 Q. [109] Merci.

3 R. Merci à vous.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci. Le temps est vite passé, alors Madame
6 Hannaburg, Madame Lorange, merci pour votre
7 participation et merci pour votre contribution à
8 nos réflexions. Je vous souhaite une bonne fin de
9 journée. Alors compte tenu qu'on a pris du retard,
10 cinq minutes s'il vous plaît, le temps d'installer
11 le prochain témoin. Merci. Merci encore, Mesdames.

12 Mme MARY HANNABURG :

13 Merci beaucoup.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. Alors, nous recevons maintenant madame
19 Peggie Jérôme, qui est coordonnatrice de la prise
20 en charge des services sociaux de protection de la
21 jeunesse pour Kitcisakik, Long Point, Lac-Simon et
22 Pikogan. Bienvenue.

23 Madame Mélanie Pénosway, qui est
24 coordonnatrice des services de première ligne de
25 Kitcisakik, et madame Sarah Clément, qui est

1 aide-conseil dans le projet de prise en charge des
2 services sociaux, le projet qu'on appelle MINO
3 OBIGIWASIN.

4 Mon équipe est fière, je ne me suis pas
5 enfargée. Des agents de recherche. Des agents de
6 recherche sur le dossier. Excusez, là, une petite
7 main d'applaudissement, quand même? Non, non, pas
8 vous, quand même, j'ai trop de respect pour vous,
9 vraiment.

10 Alors, en votre compagnie, on va regarder
11 vraiment tout ce qui est de protection de
12 l'enfance, soutien à la famille, les bienfaits de
13 votre approche sur la population puis les raisons
14 pour lesquelles vous avez décidé de vous doter de
15 ce système-là. Alors, on a soixante (60) minutes
16 ensemble, quinze (15) minutes de présentation,
17 ensuite échange avec les commissaires. Ça vous ça?

18 Merci. Avant de vous laisser la parole, je
19 vais demander au greffier de vous assermenter, s'il
20 vous plaît.

21

22 **PEGGIE JÉRÔME,**

23 **MÉLANIE PÉNOWAY,**

24 **SARAH CLÉMENT,**

25 (Sous serment)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, mesdames. Alors maintenant, la parole est à
3 vous.

4 Mme PEGGIE JÉRÔME :

5 R. O.K., on peut partir le chronomètre? Alors je vais
6 vous faire un petit résumé.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bien il n'y a pas de trappe en dessous du
9 chronomètre, d'accord? Calmez-vous, prenez le temps
10 de respirer pendant votre présentation, je vous en
11 supplie.

12 R. Ah, il est là-bas, le chronomètre, O.K., c'est bon,
13 je la vois.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Ne vous en faites pas, la greffière va vous faire
16 signe en temps et lieu.

17 R. Parfait. Je vais vous présenter le projet de prise
18 en charge, un résumé de qui on est, où est-ce qu'on
19 s'en va, et caetera, puis comment une population
20 que nous sommes. On va vous donner un portrait.

21 Alors, je commence avec la première
22 présentation PowerPoint. Pour les quatre
23 communautés, il y a une population totale de quatre
24 mille sept cent deux (4 702) pour les quatre
25 communautés. Puis c'est trente-cinq pour cent

1 (35 %) de la population, plus de trente-cinq pour
2 cent (35 %) de la population algonquine des quatre
3 communautés sont mineures. Donc, ça donne un
4 portrait, là, avec les données du trente et un (31)
5 décembre deux mille dix-huit (2018), qui sont les
6 données qui viennent des Affaires autochtones du
7 fédéral, juste pour donner une idée.

8 Selon les... O.K. Donc, je vous donne... Le
9 prochain PowerPoint, c'est vraiment le portrait des
10 signalements qu'on a dans nos quatre communautés.
11 Les signalements retenus selon les motifs, là. Vous
12 voyez ici que, souvent, c'est des risques sérieux
13 de négligence, de risques de... C'est souvent relié
14 avec la négligence. On voit l'impact historique
15 dans les communautés des pensionnats indiens au
16 niveau de l'habileté parentale, et caetera. On le
17 voit dans nos statistiques, c'est tout le temps la
18 négligence qui est le top signalement, là, retenu
19 dans nos communautés. C'est sûr qu'il y a le
20 mauvais traitement psychologique, on comprend aussi
21 que c'est historique aussi. Puis quarante-huit pour
22 cent (48 %) des signalements retenus, c'est des
23 enfants d'en bas de douze (12) ans. Ça fait que
24 c'est plus que la moitié... presque la moitié
25 seulement, de six à douze (12) ans, je parle, là.

1 Puis après ça, zéro à cinq ans, c'est
2 trente-cinq pour cent (35 %) des signalements,
3 aussi, pour un total de deux cent soixante-quatorze
4 (274), je crois, en tout, avec tout ça. C'est juste
5 pour les données de deux mille dix-huit (2018),
6 deux mille dix-neuf (2019) que je vous présente ici
7 actuellement.

8 Donc, c'est des enfants en bas des âges de
9 douze (12) ans et moins que le signalement est
10 vraiment important. C'est des enfants qui ne sont
11 pas capables de prendre soin d'eux-mêmes, dans le
12 fond, là. Ça fait que des signaleurs, c'est souvent
13 les policiers, des intervenants sociaux, les écoles
14 aussi. C'est souvent eux autres qui font les
15 signalements, le plus, dans les communautés.

16 Donc, pourquoi la prise en charge, les
17 quatre communautés anichinabées? Bien parce que :
18 pour la sécurité de nos enfants, certainement. Dans
19 la continuité culturelle, dans la continuité
20 familiale et communautaire, avec nos familles, nos
21 familles élargies, nos villages, notre nation et
22 nos nations. On parle de « nos nations », ici,
23 parce qu'on a beaucoup de nations à travers le
24 Canada puis le Québec aussi, là. Ça fait qu'on est
25 similaires. Toutes les communautés ont des

1 situations similaires.

2 Ensuite, pour que nous prenions soin de nos
3 enfants, de leurs parents et les familles. On parle
4 souvent des enfants, mais les enfants, ils ont des
5 familles, des parents, aussi. Ça fait qu'on veut
6 prendre soin d'eux autres aussi, pas juste faire la
7 police d'enfants, là, t'sais. Pour inspirer la
8 confiance, la sécurité et la stabilité des enfants
9 chez nous, chez les Anichinabés, on veut avoir une
10 stabilité chez nous, dans nos villages, dans nos
11 terres. Vraiment, c'est très important pour nous,
12 selon nos valeurs, notre culture, notre identité.
13 Pour que les enfants puissent avoir leurs mots à
14 dire, avoir une possibilité de choix, pour qu'ils
15 puissent aussi, pour qu'il y ait parole de
16 l'enfant. Pour le mieux-être des enfants en tant
17 qu'Anichinabés.

18 C'est pour ça qu'on veut prendre en charge,
19 pour le mieux-être de nos enfants Anichinabés. On
20 est fatigués du système, aussi, qui nous a toujours
21 été imposé depuis des années, des siècles. Ça fait
22 que c'est pour ça.

23 Puis avec tout ce qu'on a subi, c'est sûr,
24 pour la guérison de nos peuples, pour notre
25 autodétermination, pour notre dépendance qu'on

1 veut, aussi.

2 Ça fait qu'on a créé, avec les chefs puis
3 le conseil d'administration, le comité de gestion,
4 qui est le même qui est devenu CA, on a créé MINO
5 OBIGIWASIN SERVICES ENFANCE & FAMILLE ANICINAPE,
6 ANICINAPE CHILD & FAMILY SERVICES. C'est une entité
7 trilingue, on parle les trois langues. (Inaudible).
8 On parle français and we speak English too, parce
9 qu'on a été colonisés avec les Français et les
10 Anglais, aussi.

11 C'est quoi, MINO OBIGIWASIN? Pourquoi?
12 C'est... il y a une mission, il y a une vision, il
13 y a des valeurs, aussi. Ça, ça a été créé par tous
14 les chefs des communautés, par des leaders des
15 quatre communautés. Il y avait tous les élus des
16 conseils de bande qui étaient là quand on a créé
17 ces... quand ils ont pondu la mission. C'est
18 d'offrir des services de qualité anichinabés afin
19 d'assurer l'intégrité et l'identité des
20 Anichinabés, des enfants anichinabés.

21 La vision : ensemble, assurer à tous les
22 enfants et les familles anichinabées un milieu de
23 vie stable, sécuritaire, heureux, enraciné dans la
24 culture, dans la culture anichinabée, on parle. On
25 y tient beaucoup. On est vraiment distincts. On est

1 spéciaux.

2 Nos valeurs : c'est sûr, c'est le respect.
3 On veut s'engager, on veut avoir la confiance,
4 parce qu'on n'a jamais eu confiance, parce qu'on a
5 toujours été trahis, dans l'histoire. Donc, on veut
6 amener la confiance. On veut amener la
7 communication, on veut qu'on se comprenne. Pourquoi
8 on parle trois langues? Comment ça que personne ne
9 parle en anichinabé? Voilà.

10 Ça fait que l'organisation des services.
11 C'est sûr qu'il y a une structure là-dedans, il y a
12 eu beaucoup de réflexion, on a eu beaucoup de
13 propositions de quel genre d'organisation qu'on
14 veut faire. Donc, c'est vraiment centraliser au
15 niveau de la protection de la jeunesse, et aussi
16 avoir des services un peu de première ligne. De
17 prendre soin des parents, aussi, sur le terrain,
18 pas juste les enfants, comme je disais tantôt.

19 Ça fait qu'on a... c'est ça, il y a un
20 directeur général, il y a l'administration, il va y
21 avoir un directeur clinique. On n'appelle pas ça
22 « directeur de protection jeunesse »; c'est un
23 directeur qui va être clinicien, O.K.? Pas juste la
24 LPJ, là. On va avoir des services spécialisés -
25 psychologues, psychoéducateurs - on n'a pas mis les

1 traditionalistes ici, là, on va les intégrer aussi.

2 Donc, on a, c'est sûr, des points de
3 service dans chaque communauté, on a quatre points
4 de services : Lac Simon, Kicisakik, Pikogan et Long
5 Point, Long Point qui est une communauté
6 anglophone. Il va y avoir des services juridiques,
7 on va avoir des avocats, aussi.

8 Coordonnateur de ressource-hébergement,
9 c'est toute la gestion des familles d'accueil, dans
10 ce volet-là. Familles d'accueil, parce qu'on a
11 besoin de familles d'accueil. Il faut qu'on
12 travaille sur les critères, parce que nos critères
13 sont différents, chez nous. La façon de vivre est
14 différente. Comment on a été élevés? On a été
15 élevés en famille, avec nos tantes, nos moncles,
16 notre grand-père qui est dans la chambre à côté, et
17 caetera. Ça fait qu'on va en parler un petit peu
18 plus loin. Voilà.

19 Donc, dans la nouvelle structure, on a
20 créé, justement, deux postes culturellement
21 sécurisants, notamment l'agent d'information et
22 facilitateur, qui va être responsable d'informer
23 les parents et les enfants dont la situation a été
24 signalée au directeur de protection de la jeunesse.
25 Ça, c'est... on parle d'aujourd'hui, là... Dont la

1 situation risque d'être signalée aux DPJ. Sur leurs
2 droits, dans le cadre de l'application de la LPJ,
3 sur leurs rôles et leurs responsabilités en tant
4 que parents anichinabés, on va faire la morale à
5 ces parents-là. On ne va pas juste leur dire : « On
6 prend tes enfants » sans explications. « Tu as fait
7 ça, tu as pris un coup, tu n'as pas pris soin de
8 ton enfant, ton enfant est toujours négligé, et
9 caetera, vous avez été violent, et caetera. » On va
10 leur dire, nous, la vraie... la réalité. On ne le
11 ménagera pas. C'est notre approche, c'est de dire
12 la vérité, tout le temps, à tous les mouvements
13 qu'on va faire.

14 Et les services offerts pour les soutenir.
15 On ne les laissera pas tout seuls. « Va chercher de
16 l'aide, on va t'accompagner, on va t'amener
17 chercher de l'aide au centre de santé. Tu veux
18 t'éduquer? On va t'aider, et caetera. » T'sais, on
19 va l'enligner, on ne le laissera pas tout seul. Ça,
20 c'est l'agent d'information qui va faire ça.
21 L'agent participe aux activités communautaires afin
22 d'informer et de faire de la sensibilisation sur
23 les programmes et les services. Il ou elle fait
24 aussi de la médiation en cas d'insatisfaction ou de
25 conflit entre les parents, les enfants et les

1 services de protection de la jeunesse, incluant les
2 familles qui accueillent un enfant - on parle de
3 familles d'accueil - en vertu de la Loi LPJ. C'est
4 un médiateur aussi, là. Ça fait qu'il va faire
5 aussi le programme Ma famille ma communauté, on va
6 vous en parler un peu plus loin, tantôt.

7 Ça fait que l'autre poste, c'est vraiment
8 assistant travailleur culturel. Ce poste-là, là, il
9 va être terrain avec l'équipe d'intervenants
10 sociaux, dans le terrain. Il va... il a le mandat
11 d'assurer que les services soient offerts selon une
12 approche et un mode de communication anichinabée.
13 On parle de la langue, le vocabulaire qu'utilisent
14 les intervenants. Parce que, souvent, les parents,
15 ils ne comprennent pas tous les mots compliqués,
16 là, en français ou en anglais, là. Ça fait que
17 c'est pour ça qu'on veut mettre un assistant
18 travailleur culturel. L'intonation qu'on utilise,
19 parce que c'est très important, dans notre langue,
20 d'utiliser une intonation. Le niveau de voix ou
21 l'intonation qu'on utilise dans notre voix, ça peut
22 dire plein de choses, ça. Le non-verbal, là, les
23 moments de silence, pourquoi les moments de
24 silence? Ça aussi, c'est important. C'est un
25 gros... ça a un gros bon sens là-dessus, là.

1 Le non-verbal, comme je disais, la notion
2 du temps est différente, le respect du rythme. Il
3 faut respecter le rythme des parents. Il ne faut
4 pas toujours les précipiter, les pousser à aller à
5 un centre de réadaptation. Wow! Il faut y aller
6 tranquillement. Il y a un signalement, tu as trente
7 (30) jours. Un instant. En tout cas, on a beaucoup
8 de travail à faire là-dessus aussi.

9 La personne qui occupe ce poste doit avoir
10 une connaissance des gens, des familles et du
11 fonctionnement des communautés. Il ou elle
12 travaillera de pair avec les travailleurs sociaux
13 pour offrir des services culturellement sécurisants
14 aux parents et aux enfants pour sensibiliser le
15 travailleur social et (inaudible) anichinabé et au
16 fonctionnement des familles et de la communauté,
17 des saisons, et caetera, et pour accompagner les
18 enfants et les parents pour la visite... pour les
19 visites supervisées. C'est vraiment une personne
20 qui va connaître comment ça fonctionne, le village.
21 Il connaît les familles, les leaders des familles,
22 il connaît les liens, et caetera. C'est bien
23 important pour nous. Ça sécurise. C'est sécurisant
24 de savoir avec qui qu'on fait affaire. C'est
25 sécurisant de savoir, le voisin qui est là, à côté,

1 il va prendre mon enfant, je sais qu'il a été élevé
2 d'une manière stable, saine, et caetera. T'sais, je
3 vous donne des petits exemples, là.

4 Donc, avec tout ce travail-là, on a créé
5 un... Dans notre plan de travail actuel, c'est sûr
6 qu'on veut conclure une entente avec la CISSS de
7 l'Abitibi-Témiscamingue. On est en plein
8 développement, actuellement, là, on va vous en
9 parler plus en profondeur tantôt.

10 On veut... on fait un développement de
11 modèles de prestation de services anichinabés selon
12 la culture, les valeurs de chaque communauté. On
13 veut favoriser le développement des ressources
14 humaines, formation sur les interventions en
15 milieux anichinabés, autochtones. Mise en place de
16 plans de formation continue, suivis des Coop et
17 démarrage de nouvelles Coop d'étudiants
18 anichinabés. On veut former notre monde dans nos
19 communautés. Les jeunes, là, on veut leur donner de
20 l'espoir puis on veut les faire contribuer, aussi,
21 à la guérison de notre communauté, de nos
22 communautés. Encadrer le travail des intervenants
23 par l'élaboration d'outils cliniques selon une
24 approche culturellement pertinente, soutenir les
25 familles d'accueil afin de préserver l'identité

1 culturelle des enfants anichinabés, outiller et
2 former les familles d'accueil aux réalités et à la
3 culture anichinabée, participation aux activités
4 offertes dans les communautés et d'organiser les
5 organismes autochtones à un milieu urbain. Excusez.

6 Ça, c'est... On a beaucoup de familles
7 allochtones en dehors de nos communautés. Ça fait
8 un grand déchirement pour un enfant, ça, de se
9 retrouver avec des étrangers du jour au lendemain.
10 Ça fait que sûrement, on va les soutenir, on va
11 leur donner les outils pour les... on va leur
12 donner des outils, les familles d'accueil.

13 Participer et créer ou adhérer à un
14 comité... aux comités locaux en vue de favoriser la
15 concertation et la collaboration en développement
16 social et communautaire. Conclure des ententes de
17 collaboration avec les partenaires ou bonifier
18 celles déjà en place ainsi que de développer un
19 protocole d'évaluation des services. Ça me fait
20 penser un peu à la C-92, cette partie-là, mais
21 c'est un peu ce qu'on veut : créer un lien de
22 partenariat avec les services de première ligne de
23 sécurité publique, les écoles. T'sais, comment
24 faire des signalements, et caetera. Même les
25 services d'urgence en milieu urbain aussi, là, avec

1 la DPJ provinciale aussi, pour les services
2 d'urgence, comment qu'on va gérer les urgences, et
3 caetera.

4 Offrir des services de protection de la
5 jeunesse : évaluation, orientation et l'application
6 des mesures incluant le recrutement et l'évaluation
7 et le suivi des ressources hébergement de type
8 familial. Voilà. C'est ça, notre plan de travail
9 pour la prise en charge. On continue?

10 Présentement, ce qui fonctionne avec la DPJ
11 de l'Abitibi, la SISAT, dans le fond, là, ce qui
12 est très agréable à travailler avec, c'est le
13 programme Ma famille ma communauté. Ça vient un peu
14 à l'encontre... ça vient un peu attacher avec... ça
15 s'attache avec nos valeurs, nos façons de faire. Ça
16 fonctionne, mais utilisé seulement à risques élevés
17 de placements ou de déplacements d'un enfant. C'est
18 le seul moment qu'il est utilisé par la DPJ,
19 actuellement. Mais ça permet aux parents et aux
20 membres de la famille élargie de la communauté
21 invitée par les parents de prendre part aux
22 décisions. C'est l'empowerment, ça. Donc, les
23 décisions se prennent en équipe. Il y a un
24 facilitateur qui est là. C'est les parents qui
25 décident qui va être dans la rencontre, incluant

1 l'intervenante sociale, aussi, puis mettons,
2 inviter son psychologue ou son réviseur, et
3 caetera, là. Première ligne aussi, ils sont souvent
4 dans les réunions de Ma famille ma communauté.

5 Le processus de décision en équipe, les
6 « PDÉ », qu'on appelle, est un outil le plus
7 utilisé dans les communautés, parce que cela
8 correspond aux façons de faire. Les cercles de
9 partage, comme je disais tantôt. L'animation se
10 fait par un facilitateur neutre et non décisionnel.
11 O.K. C'est toute une communauté qui protège
12 l'enfant, et ça permet de diminuer une pression sur
13 l'intervenant. Il ne prend pas la décision tout
14 seul. Il améliore... il aide à améliorer la gestion
15 de risques, aussi.

16 Cette approche devrait être utilisée dès
17 qu'il y a un signalement retenu. Élargir cette
18 approche dans le cas de risques de signalements
19 avec les services de première ligne des
20 communautés.

21 Ça fait que je pense que c'est tout le
22 temps que j'avais pour présenter.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Vous aurez certainement l'occasion de passer vos
25 messages en répondant aux questions, parce que nous

1 avions eu votre PowerPoint, donc les commissaires
2 ont eu le temps de le regarder, il y aura sûrement
3 des questions sur les parties que vous n'avez pas
4 eu le temps de présenter. Alors, on débute la
5 conversation avec Jean-Marc Potvin.

6 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

7 Q. **[110]** Alors, merci de votre présence ici. En fait,
8 vous êtes dans une démarche de prise en charge des
9 services en protection de la jeunesse. Dans votre
10 communauté, il n'y a pas beaucoup de démarches de
11 cette nature-là. Il y a les communautés atikamekws,
12 mais pour nous, c'est très important de bien
13 comprendre ce qui se passe dans ce type de
14 démarches-là.

15 Je comprends aussi que votre démarche, au
16 fond, est en vertu de 37.6, ça fait que c'est toute
17 la question des familles d'accueil, là, du
18 recrutement, de l'évaluation des familles
19 d'accueil, puis 37.7, là, qui permet que le DPJ
20 vous autorise à évaluer des signalements, à prendre
21 en charge des situations d'enfants. Puis il y a
22 37.5, aussi, qui est plus large, qui est une prise
23 en charge totale, là, comme dans le modèle
24 atikamekw. Ça fait que j'aimerais ça que vous
25 m'expliquiez un peu les défis que vous avez

1 rencontrés. On nous a dit que c'était très, très
2 long, très compliqué, très ardu de faire ce genre
3 de démarches-là, puis que ça devrait être
4 simplifié, là.

5 Ça fait que j'aimerais ça que vous nous
6 parliez un peu de votre expérience à vous. Puis
7 pourquoi pas 37.5? Est-ce que c'est une étape après
8 ou?

9 Mme PEGGIE JÉRÔME :

10 R. Quand on a commencé la négociation de l'entente
11 bipartite, là, t'sais, on a commencé à s'asseoir
12 avec la DPJ, le directeur de protection de la
13 jeunesse puis la PDG de la SISAT, de la CISSS de
14 l'Abitibi-Témiscamingue, madame... voyons, vous
15 connaissez la PDG actuellement, Caroline Roy, puis
16 il y avait Philippe Gagné puis il y avait moi, puis
17 Sarah. Tout le long de la négociation, ça a super
18 bien été tout le long. C'était vraiment une prise
19 en charge graduelle qu'on voulait avoir. T'sais, ce
20 n'est pas tout... on ne voulait pas tout prendre
21 les articles de Loi, là, de protection de la
22 jeunesse, en partant.

23 Donc, ça a fonctionné. On a terminé notre
24 rédaction de l'entente le douze (12) novembre, puis
25 après ça, bien, il y a eu... Puis on avait intégré

1 là-dessus le C-92 dans un des « attendu que », puis
2 on a eu l'annonce, au mois de décembre, que ça a
3 été contesté par la province. Donc, c'est un peu ce
4 qu'on a vécu dans notre négociation de l'entente
5 bipartite.

6 C'est sûr que les article 37.6, 37.5, 37.7,
7 que c'était vraiment une prise en charge graduelle,
8 là, mais on voulait prendre l'évaluation
9 orientation et l'application des mesures tout de
10 suite en partant, puis la gestion des familles
11 d'accueil aussi, pour le recrutement et
12 l'évaluation, comme je le disais dans ma
13 présentation. Donc, ça nous a bloqués
14 politiquement, là, dans le C-92.

15 Ça fait que nous, quand on a été bloqués
16 avec cet « attendu »-là, on est allé voir les
17 chefs, on a demandé leur avis, puis ils nous ont
18 proposé de... Eux, ils ont envoyé une lettre au
19 ministre pour leur partager leur mécontentement,
20 mais aussi de demander à la province de prouver
21 qu'ils sont prêts à travailler ensemble avec nous,
22 les Anichinabés.

23 Q. [111] Alors, c'est un peu comme si C-92 n'avait pas
24 été contesté, ça aurait été un peu la priorité,
25 c'est ça que je comprends?

1 R. Bien, nous autres, dans le fond, la prise en
2 charge, on le voyait comme une prise en charge
3 graduelle. On ne voulait pas aller trop vite. On va
4 y aller tranquillement, avec du coaching de la DPJ
5 provinciale. Tranquillement, le temps qu'on se
6 prépare. C'est sûr qu'on voulait améliorer... on
7 voulait comme apporter des approches plus
8 sécurisantes culturellement, oui, dans notre
9 processus de prise en charge, mais on voulait quand
10 même suivre la LPJ en attendant qu'on soit prêts.
11 On se donnait trois ans.

12 Q. **[112]** O.K. Donc ça, c'était votre choix,
13 véritablement. Puis avez-vous rencontré des
14 obstacles ou des défis particuliers dans cette
15 démarche-là?

16 Mme SARAH CLÉMENT :

17 R. Est-ce que votre question concerne plus
18 particulièrement l'entente négociée 37.6, 37.7?

19 Q. **[113]** Bien, l'entente ou dans la mise en place de
20 votre modèle de prise en charge, là.

21 R. O.K.

22 Q. **[114]** Soit avec le CISSS de l'Abitibi ou soit vous,
23 à l'interne, qu'est-ce que ça représente comme
24 défis, pour vous?

25 R. C'est sûr que c'est des défis, parce qu'on partait

1 avec quatre communautés qui n'avaient pas pris en
2 charge du tout aucun service de protection de la
3 jeunesse, là.

4 Je vous rappelle, les communautés
5 anichinabées, elles n'avaient pris que les services
6 de première ligne, donc il a fallu... Donc, on a
7 mis les bouchées doubles depuis un an et demi (1½).
8 On a créé... l'OBNL a été créé et puis, donc, on
9 s'est fait des plans d'action qu'on a quand même
10 pas mal respectés, je dirais, des plans d'action.

11 Donc, normalement, au premier (1er) avril,
12 il y avait une prise en charge effective de
13 services de protection de la jeunesse. Ce qui a
14 bloqué, c'est, bon, comme on a dit, la négociation
15 comme telle, elle s'était bien passée au SISAT.
16 C'est vraiment rendu à l'étape de l'approbation
17 ministérielle, l'attendu qui mentionnait que, dans
18 le fond, les communautés s'en allaient vers une
19 prise en charge complète des services de protection
20 de la jeunesse, dans le cadre de l'application de
21 la loi C-92. Alors, c'est là que ça a bloqué. Il y
22 a eu comme des aller-retour et puis, en fait, ce
23 qui a été un peu, disons, qui a été la goutte qui a
24 fait déborder le vase, ça a été aussi cette
25 contestation-là. Donc, on a senti l'obligation de

1 s'asseoir avec le politique, le milieu politique
2 pour regarder ça puis essayer de voir comment qu'on
3 pouvait sortir de ça.

4 Donc, ce qui était proposé, donc, si
5 l'entente bipartite n'allait pas fonctionner...
6 Parce que le milieu politique tenait vraiment à ce
7 qu'il y ait une reconnaissance dans l'entente de
8 cette autonomie, de ce désir de prise en charge
9 complète et d'autodétermination. Pour eux, c'était
10 primordial.

11 Alors donc, c'est sûr que ça a mis
12 l'entente pendant un bout de temps sur... Mais ce
13 qu'on pense, là, c'est qu'il y aura peut-être des
14 propositions qui vont être faites du côté du
15 Québec. On garde espoir. Aux dernières nouvelles,
16 avec madame Roy, la PDG du CISSS, il semblerait
17 qu'il y ait peut-être une certaine ouverture. On le
18 souhaite, là, à ce qu'il y ait un attendu qui
19 reconnaisse, pour les communautés anichinabées,
20 cette volonté d'aller vers une autodétermination en
21 vertu de la législation en vigueur. Peut-être que
22 la loi C-92 ne sera pas mentionnée comme telle,
23 mais au moins en vertu de la législation en
24 vigueur. On l'espère.

25 Sinon, pour ce qui est de la C-92 de la

1 loi, bien, ça obligeait à prendre peut-être des
2 bouchées doubles, c'est-à-dire que si l'entente
3 n'était pas signée... L'objectif, ce n'est pas un
4 37.5 pour les communautés anichinabées. C'était
5 vraiment d'aller vers l'adoption d'une loi
6 anichinabée en vertu de C-92. Donc, on aurait
7 travaillé encore plus fort pour aller vers ça, puis
8 peut-être réduire le délai de trois ans à peut-être
9 un an et demi.

10 Q. **[115]** O.K. Quel est le rôle du gouvernement puis du
11 Ministère dans ce processus-là d'autodétermination
12 et de prise en charge de vos propres services?

13 R. Est-ce que je réponds ou tu veux? Le rôle du
14 gouvernement? J'étais déjà ouverte. Bien, en fait,
15 on se le demande, parce que, je veux dire, c'est
16 une entente, normalement, qui est signée avec
17 CISSS.

18 Q. **[116]** Oui.

19 Mme PEGGIE JÉRÔME :

20 R. Le rôle du gouvernement provincial... Je peux vous
21
22 parler?

23 Q. **[117]** Oui.

24 R. Oui. O.K. Je ne sais pas quoi répondre, parce que
25 le gouvernement nous impose seulement la loi, O.K.?

1 On a le financement du fédéral. Donc, c'est comme
2 un peu... c'est dictateur, pour nous. T'sais, parce
3 que comme je disais tantôt, la LPJ, si tu regardes
4 la Loi de la protection de la jeunesse, je pense
5 qu'il y a trois articles qui concernent les
6 Autochtones, là-dessus. Je ne parle pas des
7 sous-articles, là. T'sais, on parle de 37, tantôt,
8 bon il y a des sous-points là-dessus, c'en est un,
9 ça fait que... Puis il y a la Loi sur l'adoption
10 coutumière. T'sais, il y a la Loi, aussi, le 81.1,
11 pour la protection de l'enfant au niveau de
12 l'audience, t'sais, quand il va à la Cour. C'est à
13 peu près tout ce qu'il y a dans la LPJ qui concerne
14 les Autochtones.

15 Donc, c'est toujours difficile de toujours
16 se faire reconnaître au niveau provincial, nous,
17 les Autochtones. Pourtant, ce qui me vient à
18 l'esprit, moi, c'est qu'on n'a pas cédé nos terres,
19 nous, les Autochtones, les Anichinabés surtout, là.
20 Mais on se fait toujours dicter des lois dans nos
21 communautés, qu'on a... C'est étranger, pour nous.
22 Même encore aujourd'hui, c'est encore étranger.
23 T'sais, ce n'est pas nos valeurs, ça ne vient pas
24 chercher nos valeurs, ça ne vient pas chercher nos
25 façons de faire. Donc, ça vient frustrant tout le

1 temps, chaque jour, pour les intervenants qui sont
2 sur le terrain, les familles qui subissent des
3 impositions de la Loi de la protection de la
4 jeunesse ou la loi qui est en vigueur au niveau de
5 la province de Québec.

6 Q. **[118]** Mais évidemment, la Protection de la jeunesse
7 est une juridiction provinciale.

8 R. Oui.

9 Q. **[119]** Mais ce que je comprends, c'est que vous êtes
10 dans une démarche vraiment de prise en charge selon
11 vos propres règles, là?

12 R. Oui. C'est ce qu'on désire, c'est sûr. Et je ne
13 sais pas comment on va faire pour qu'ils puissent
14 nous reconnaître notre autodétermination. Parce
15 qu'elle l'a pas prouvé à date, la province, à mon
16 avis à moi.

17 Q. **[120]** Hum, hum.

18 R. Mais on est prêts à entendre puis à travailler en
19 collaboration mais, t'sais, il faut que les
20 politiciens aussi ils puissent mettre de l'eau dans
21 leur vin, comme vous dites, votre expression,
22 puis...

23 Q. **[121]** Oui.

24 R. Ça fait que nous, on le fait déjà depuis...

25 Q. **[122]** Depuis longtemps.

1 R. Oui, depuis combien d'années? Depuis que le Québec
2 existe, dans le fond, ça fait que...

3 Q. **[123]** Merci beaucoup.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci. On poursuit avec Danielle Tremblay.

6 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

7 Q. **[124]** Bonjour mesdames. Au-delà du problème
8 politique que vous venez de nous exposer très
9 clairement, vous identifiez d'autres défis : la
10 concertation entre les secteurs, la pénurie de
11 main-d'oeuvre, développer les compétences cliniques
12 anishnabes. Pouvez-vous nous parler davantage de
13 ces défis-là, et comment vous comptez vous y
14 adresser à ces défis-là pour les surmonter.

15 Mme PEGGIE JÉRÔME :

16 R. O.K. Les défis entre les secteurs, on parle de la
17 communication avec, mettons, les systèmes de... les
18 SISAT, la DPJ en milieu urbain, bien, les pays
19 québécois, dans le fond, les intervenants, il y a
20 des systèmes d'urgence, il y a des systèmes de
21 signalement qui se fait, qui existent, il y a des
22 numéros 1-800, je pense.

23 Q. **[125]** Hum, hum.

24 R. Et que souvent, les intervenants qui vont avoir le
25 signalement, il saura pas où appeler, il saura pas

1 que cet enfant-là il vient de la communauté de
2 Pikogan ou de Lac-Simon, t'sais, jusqu'à tant qu'il
3 voit la carte de statut indien. T'sais, c'est plus
4 ça, au niveau communication communautaire. Parce
5 que souvent, quand un enfant il est signalé en
6 milieu urbain, il y a des familles, dans les
7 communautés, que cet enfant-là c'est sa nièce, son
8 neveu, whatever. C'est un enfant qui est rattaché
9 avec une famille dans une communauté. Donc, il y a
10 plus ou moins de communication là-dessus. Ça
11 s'améliore, mais on a encore du chemin à faire là-
12 dessus.

13 Q. **[126]** Donc, une meilleure connaissance puis des
14 meilleurs mécanismes de communication. J'aimerais
15 que vous nous parliez, parce que c'est un des
16 grands sujets d'intérêt de notre Commission, la
17 pénurie de main-d'oeuvre, le développement des
18 compétences. Parce qu'on le sait, on l'entend de
19 façon générale dans la société, ces éléments-là,
20 alors comment vous pensez pouvoir développer, bon,
21 d'une part, vous doter d'une main-d'oeuvre
22 qualifiée, parce que c'est ce que vous disiez tout
23 à l'heure, vous souhaitez cette main-d'oeuvre là,
24 puis le développement des compétences.

25 R. Pour la pénurie de main-d'oeuvre, je pense que

1 c'est partout pareil, sauf qu'il faut pas oublier
2 que dans nos communautés, on se multiplie, les
3 communautés grandissent très rapidement. Le taux de
4 natalité est très élevé, les enfants grandissent,
5 vieillissent, puis je pense qu'il y a beaucoup
6 d'enfants qu'on pourrait leur donner espoir de
7 prendre en charge puis de guérir, de contribuer à
8 la guérison de notre communauté.

9 La pénurie de main-d'oeuvre, je pense que
10 c'est partout actuellement. Même la prise en charge
11 on va le vivre, ça, on est conscients de ça. Dans
12 notre prise en charge, on veut embaucher des
13 assistants travailleurs culturels qui va donner un
14 bon coup de main aux travailleurs sociaux, aux
15 intervenants qui vont être sur le terrain, autant
16 l'application des mesures, qu'en évaluation-
17 orientation, autant dans les familles d'accueil
18 aussi. Mais on a quand même des cours, on a
19 travaillé avec l'UQAT des formations, je vais vous
20 montrer plus loin. On a une formation qu'on a
21 créée, une intervention enfance-famille en contexte
22 autochtone. On a contribué à partir cette
23 formation-là. C'est une attestation, c'est pas un
24 baccalauréat, mais c'est des gens qui vont pouvoir
25 travailler dans la nouvelle entité.

- 1 Puis aussi, on avait dix-huit (18)
2 éducatrices spécialisées en formation actuellement
3 pour dix-huit (18) mois pour être... Plus que la
4 majorité, c'est des autochtones des quatre
5 communautés. Ça fait qu'il y en a plusieurs.
- 6 Q. **[127]** Donc, vous avez travaillé avec les milieux
7 d'enseignement...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. **[128]** Pour développer des programmes qui vont vous
10 permettre, éventuellement, d'engager ces
11 travailleurs-là. C'est ça?
- 12 R. Oui, absolument. Oui. Excusez, je sais pas ce que
13 j'ai fait.
- 14 Q. **[129]** On a perdu votre PowerPoint.
- 15 R. Oui, il y a-tu quelqu'un qui peut le ramener?
- 16 Q. **[130]** Mais nous on là, on l'a ici.
- 17 R. O.K.
- 18 Q. **[131]** Vous avez aussi des idées. J'aimerais, à la
19 prochaine diapo... Et entre autres, vous parlez que
20 l'article 33, donc ce qui permet au DPJ de confier
21 l'autorisation, la responsabilité des mesures de
22 protection pour un enfant, des intervenants des
23 services de première ligne. Comment vous voyez que
24 ça puisse être fait, puis qu'est-ce qui fait que
25 vous favorisez cette mesure-là?

1 R. O.K. C'est sûr que l'article 33 de la LPJ, c'est
2 vraiment l'application des mesures sur le terrain.
3 Ça fait qu'on veut travailler en collaboration avec
4 les services de première ligne, ceux qui sont...
5 c'est nouveau, on est en processus de construction
6 de ce service-là actuellement, on va y aller
7 tranquillement. Ça bouge beaucoup aussi dans les
8 services de premières ligne, ça grossit. Puis
9 aussi, quand il y a des signalements, bien, si
10 c'est une mesure volontaire, bien, la première
11 ligne va embarquer. Il connaît déjà la famille de
12 toute façon, on n'est pas obligés de recommencer.

13 Q. **[132]** Donc, vous cherchez davantage les situations
14 de mesures volontaires. Parce que, dans le fond,
15 c'était ma prochaine question, souvent les
16 intervenants de première ligne, que ce soit
17 autochtone ou allochtone, sont réticents à recevoir
18 les autorisations en 33 à cause de tout le
19 processus judiciaire. Ils veulent pas trop toucher
20 à ça. M prochaine question était comment vous
21 comptez soutenir les intervenants de première ligne
22 dans l'application de la loi. Ce que je comprends,
23 c'est que vous voulez commencer par les situations
24 de mesures volontaires, donc qui ne sont pas
25 judiciarisées. Mais n'empêche qu'il y a quand même

1 un soutien à apporter dans l'application de la Loi
2 sur la protection de la jeunesse.

3 Mme SARAH CLÉMENT :

4 R. En fait, comment on peut voir cette proposition-là,
5 ce qu'on veut c'est qu'il y ait une continuité.
6 Quand il y a un intervenant qui est déjà en
7 première ligne auprès d'une famille, puis qu'il y a
8 un lien de confiance qui est déjà établi avec cette
9 famille-là, on trouve que c'est préférable
10 d'essayer de garder cet intervenant-là auprès de la
11 famille. Ça veut pas dire qu'il y aura pas un
12 intervenant protection jeunesse qui aura pas la
13 responsabilité du suivi, disons, mais qui pourrait
14 être un peu plus en arrière plan, si on veut. Donc,
15 il serait responsable, si on veut, du dossier, mais
16 que, au niveau concret, sur le terrain, dans des
17 rencontres, les visites avec la famille, les
18 parents, bien, qu'il y ait une continuité.

19 Alors, c'est un peu comme ça qu'on le voit.
20 Puis oui, bien sûr, en mesures volontaires, ça
21 pourrait ne pas exclure le fait que s'il y a des
22 ordonnances du Tribunal, bon, on comprend qu'en
23 contexte d'autorité, des fois c'est plus difficile.
24 Mais si, par exemple, les parents sont à l'aise que
25 l'intervenant de première ligne continue à les

1 accompagner, bien, pourquoi pas miser là-dessus. Ça
2 veut pas dire que, je veux dire, bien, il va rester
3 que l'intervenant PJ va être là, clairement, parce
4 qu'il aura une responsabilité, mais travailler,
5 donc, on veut vraiment...

6 Q. **[133]** Comme un travail d'équipe, finalement.

7 R. Un travail d'équipe, exactement. Puis les
8 protocoles de collaboration avec les services de
9 première ligne sont très importants à développer
10 dans les communautés.

11 Puis j'en profiterais pour souligner un
12 point, c'est que toute la question de la
13 confidentialité est souvent un obstacle. Je pense
14 que dans les communautés, ils ont créé des comités
15 souvent locaux - ou comités de développement
16 communautaire social, il a été mentionné tantôt -
17 et, parfois, ces comités-là sont bloqués à cause de
18 certaines, t' sais, ils veulent discuter d'une
19 situation d'une famille, on parle de petites
20 communautés, les gens se connaissent, mais toute la
21 question de la confidentialité vient bloquer un peu
22 les choses.

23 Donc, ça serait à regarder, comment on
24 pourrait, parce que le travail d'équipe, le travail
25 de collaboration entre les secteurs est très

1 important. Donc, comment on pourrait contourner ça
2 pour mettre vraiment qu'il y ait des comités
3 intersectoriels qui puissent travailler ensemble
4 pour le mieux-être des enfants et des familles.

5 Q. **[134]** Et lorsque dans votre élément suivant vous
6 parlez de l'importance d'établir des ponts de
7 communication, sur la version du PowerPoint que
8 j'ai, c'était marqué « Placements entre... » bon,
9 là, je vois que vous l'aviez développé davantage,
10 mais pouvez-vous nous parler davantage de ces ponts
11 de communication-là, à quoi vous réferez?

12 R. Mélanie aimerait ajouter quelque chose sur la
13 question précédente.

14 Q. **[135]** Oui, pas de problème.

15 Mme MÉLANIE PÉNOSWAY :

16 R. Présentement, nous, le travail qu'on fait à la
17 première ligne, on fait beaucoup de prévention
18 auprès des familles direct, on va direct dans les
19 familles dans les communautés. On fait de la
20 prévention habileté parentale. Comme vous le savez,
21 on a eu l'histoire du pensionnat puis, nous dans la
22 communauté, particulièrement Kitcisakik, on a une
23 école primaire depuis douze (12) ans à peu près, et
24 que nous, les parents, on les accompagne à travers
25 la vie quotidienne pour les habiletés parentales,

1 l'estime de soi, comment intégrer les routines avec
2 les parents, les enfants, pour qu'il y ait une
3 scolarisation.

4 On fait des interventions direct aussi à
5 l'école, dans les services PAPA qu'ils appellent,
6 pour stimuler les enfants...

7 Mme SARAH CLÉMENT :

8 R. Programme d'activités scolaires.

9 Mme MÉLANIE PÉNOSWAY :

10 R. C'est ça, programmes d'aide préscolaire pour les
11 préparer graduellement à l'école. Ensuite, on fait
12 beaucoup d'activités aussi auprès des jeunes pour
13 qu'il y ait moins de vandalisme, moins de
14 décrochage scolaire, pour qu'on puisse permettre à
15 l'enfant, à l'adolescent, d'aller, de se laisser
16 grandir puis de s'ancrer ses propres valeurs
17 anishnabes

18 On fait des activités culturelles, la
19 langue, à travers tout notre système d'éducation
20 québécois, on suit cette éducation-là. On fait
21 aussi beaucoup de demandes avec le principe de
22 Jordan, qui est un principe où est-ce qu'on apporte
23 une famille dans une gestion de cause et qu'on met
24 tous les services autour de la famille, exemple :
25 un intervenant social, un psychologue, un médecin,

1 et tout.

2 On travaille aussi avec « Ma famille, ma
3 communauté », c'est pour éviter les placements
4 d'enfants. On utilise beaucoup cet outil-là pour
5 qu'on puisse garder l'enfant dans son milieu
6 naturel, qui est son propre parent, et on développe
7 les services autour pour accompagner les parents,
8 puis qu'on puisse garder nos enfants dans les
9 communautés. Oui, c'est ça que je voulais apporter,
10 merci.

11 Q. **[136]** Merci. Le temps que j'avais est écoulé, mais
12 je vais passer la parole à un autre commissaire. Je
13 vous remercie.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci. On poursuit avec Lesley Hill.

16 Mme LESLEY HILL, commissaire :

17 Q. **[137]** Alors, un gros bravo pour commencer. Votre
18 enthousiasme, votre engagement est palpable puis
19 j'ai déjà hâte de voir tout ça dans quelques
20 années. Alors, je vais vous ramener à votre projet,
21 pourquoi la prise en charge? Parce que vous parlez
22 évidemment de la sécurité des enfants, mais vous
23 mettez en caractère gras « pour la guérison de
24 notre peuple et pour notre autodétermination ».
25 Puis je me demande, quel lien voyez-vous entre

1 l'autodétermination d'une communauté et le bien-
2 être, le développement, la sécurité,
3 l'épanouissement des enfants?

4 Mme PEGGIE JÉRÔME :

5 R. Autodétermination, parce qu'on est les meilleurs
6 placés pour comprendre qui on est, comment on peut
7 se soigner, aller se ressourcer, reprendre notre
8 identité, nos pratiques. Je pense que c'est une
9 question tellement naturelle pour nous de pas avoir
10 à être imposés par aucun autre système occidental
11 ou externe qui est étranger. Puis je pense qu'on a
12 beaucoup de travail à faire au niveau de notre
13 guérison, de nos familles, nos aînés, nos enfants,
14 nos femmes, nos hommes, avec toutes les populations
15 qu'on a.

16 On est naturellement des experts de notre
17 propre nation. On est naturellement experts de
18 nous-mêmes. Ma mère, elle parlait pas un mot
19 français ni anglais. Elle a toujours habité dans le
20 bois, elle a pas vécu les pensionnats, mon père non
21 plus. Mais elle a été formée jusqu'en troisième
22 année en anglais, je pense, mais c'est inné, c'est
23 encore présent dans beaucoup de gens, la pratique
24 culturelle. C'est ça qui nous ressource. Je pense
25 que c'est pour ça qu'on est tellement différents de

1 la société en générale, de la façon qu'on pense, de
2 la façon qu'on est, naturellement. T'sais, on
3 n'entend pas parler beaucoup d'enfants qui sont
4 violentés dans nos familles, dans nos villages,
5 parce qu'on se protège entre nous aussi. C'est pas
6 une façon de faire, ça, de violenter un enfant. On
7 va être négligents, on va crier après, mais
8 frapper, je le sais pas. Jusqu'à le faire mourir,
9 non. Non, ça se fait pas, c'est pas dans nos
10 valeurs. Un enfant, c'est trop important. C'est
11 l'avenir, c'est la vie. C'est trop important dans
12 la vie de tout le monde.

13 Si tu vas dans une communauté, tu demandes
14 à quelqu'un tu connais-tu cet enfant-là? Il va dire
15 oui, je le connais, je sais c'est qui sa mère, je
16 sais c'est qui son père, il est cousin avec lui, il
17 est cousin avec lui. T'sais, si tu vas à Kitsaoui
18 au Lac-Simon, tout le monde se connaît, là. C'est
19 pas comme un quartier ici, à Montréal, le monde se
20 connaisse pas. C'est bien important ça, d'élever un
21 enfant dans une communauté. On l'élève ensemble.

22 Q. **[138]** Dont l'importance de garder les enfants dans
23 leur communauté le plus possible. Les services de
24 première ligne, vous avez décrit ce que vous êtes
25 en train de faire. Vous, vous êtes coordonnatrice,

1 je pense, dans une des communautés. Je vais oser
2 essayer le nom, mais Kitcisakik, is that... C'est
3 ça? Alors, pouvez-vous nous expliquer un peu quel
4 poids vous allez donner aux services de prévention.
5 Parce que, même dans la communauté hors autochtone,
6 ou allochtone, nous sommes en train de nous poser
7 la question comment prévenir pour pas avoir à
8 intervenir de façon plus coercitive dans la vie des
9 familles, donc la prévention prend quand même
10 beaucoup d'importance dans ce contexte-là.

11 Donc, comment vous voyez la mise en oeuvre
12 de ces services-là dans les quatre communautés, et
13 quel lien va-t-il y avoir avec, bien, la deuxième
14 ligne, ou la protection de la jeunesse entre ces
15 niveaux de service là. Ou peut-être vous voyez pas
16 ça comme des niveaux de service, mais j'essaie de
17 comprendre un peu le modèle.

18 Mme MÉLANIE PÉNOSWAY :

19 R. Je pense que le plus grand défi qu'on va avoir pour
20 la prise en charge des services sociaux anishnabes,
21 ça va être de concentrer toutes les grandes phases
22 des quatre communautés, puis de mettre qu'est-ce
23 qui marche dans nos façons de faire, comment
24 intervenir avec les gens pour que ça puisse réussir
25 pour éviter un placement chez des enfants.

1 Nous, on travaille en partenariat avec les
2 autres communautés, dont Lac-Simon, Winneway Long
3 Point puis Pikogan, et que c'est là qu'il faut
4 lever, qu'on puisse travailler tout ensemble.
5 Qu'est-ce qu'on priorise beaucoup aussi c'est les
6 enfants, c'est les jeunes.

7 Nous, notre plan d'action est orienté pour
8 que nos jeunes puissent se développer soit par des
9 sessions holistiques, des centres de ressourcement,
10 la langue, la culture. On les apprend, on les amène
11 dans le bois, on les amène à faire tout qu'est-ce
12 qui est volet, en fait, qu'est-ce que nous on n'a
13 pas pratiqué en étant plus jeune. Oui, puis tout
14 qu'est-ce qui est apprêté, il faut qu'on
15 s'approprie toute notre façon de faire.

16 Q. **[139]** Allez-y.

17 Mme PEGGIE JÉRÔME :

18 R. Dans les services de première et deuxième lignes,
19 c'est sûr qu'on parle de services sociaux. Un
20 service de deuxième ligne, c'est souvent en
21 protection. En première ligne, la police est une
22 première ligne, c'est lui qui va aller intervenir,
23 la DPJ aussi, quand il y a une situation d'urgence
24 ou de compromission d'un enfant. Puis, comme j'ai
25 dit tantôt, un enfant c'est très important dans

1 notre famille, puis il faut transmettre les
2 connaissances à ces enfants, puis c'est notre futur
3 ancêtre.

4 Q. **[140]** Tout à fait.

5 R. C'est notre futur ancêtre aussi, il faut le
6 préparer, il faut l'outiller et tout ça. Puis il
7 faut qu'il sache qu'il est. Si l'enfant il a pas
8 ça, c'est sûr qu'il perd son identité, il vient
9 comme chambarder toute sa stabilité émotionnelle,
10 émotive, et caetera, son lien d'attachement. Il
11 sait plus qui qu'il est, qui je suis moi? Puis je
12 pense que c'est important pour nous, les
13 Anishnabes, de partager ça à nos enfants, de guérir
14 de ce qu'on a vécu dans l'histoire. La différence
15 entre les Québécois, je m'excuse, là, puis nous,
16 les Anishnabes, c'est que nous on a vécu plusieurs
17 traumas.

18 Donc, il faut qu'on se sort de ça. Il faut
19 qu'on trouve des moyens d'aller vers une guérison
20 puis de réapprendre à être un bon parent, la
21 plupart du temps, un parent anishnabe. Puis pas
22 juste nous autres, moi je suis sûre que les
23 Québécois, ici, il y en a beaucoup que c'est
24 difficile parce qu'il y a eu des traumas autant que
25 chez nous. J'ai aucun doute là-dessus.

1 Mais je pense la base, c'est vraiment avoir
2 une bonté humaine envers la personne avec qui on
3 vit, avec qui on veut un enfant. Parce qu'un
4 enfant, quand tu donnes naissance à un enfant,
5 c'est ta responsabilité dès le départ. Tu dois
6 l'aimer en partant, tu dois l'élever comme tu
7 élèves un arbre. Tu élèves un arbre, si tu le
8 casses, il va s'élever tout croche, il faut l'aider
9 à guérir.

10 Obuviasin, c'est ça que ça veut dire. Ça
11 veut dire d'élever l'enfant, « mino » ça veut dire
12 bien. Donc, c'est pour ça que ce nom-là, ça a été
13 nommé, choisi par une aînée de Pikogan, ça. Puis le
14 logo, il a été fait par un papa. On voit la famille
15 là-dedans, on voit la chasse, on voit les valeurs
16 anishnabe dans le logo. Je pense qu'il faut pas
17 oublier d'où on vient pour toute personne qu'on a
18 dans le monde. T'sais, il faut garder tes racines,
19 ton identité, peu importe qui que t'es, sinon, t'es
20 perdu.

21 Q. **[141]** Je veux vous remercier puis vous souhaiter
22 bon succès dans toute cette démarche-là.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci. Moi j'avais juste un commentaire. Parmi les
25 valeurs qu'on a adoptées à la Commission, il y a

1 audace et courage, et moi je salue votre
2 détermination, votre créativité puis votre
3 bienveillance, tout ça mis ensemble, chapeau. Il y
4 a une question de monsieur André Lebon.

5 M. ANDRÉ LEBON, commissaire :

6 Q. **[142]** Bonjour. Je comprends la frustration du fait
7 que le projet est comme sur pause, étant donné la
8 contestation de la Loi C-92.

9 Par contre, je veux souligner vos bons
10 coups. Vous nous avez évoqué au moins à deux
11 reprises les bons liens que vous avez eus avec le
12 CIUSSS. Vous avez travaillé, vous avez dit, avec la
13 directrice générale. Pour le projet, ils vous ont
14 soutenus.

15 Et vous avez parlé du projet qui fonctionne
16 « Ma famille, ma communauté », puis ma
17 préoccupation c'était, ça vient coller à vos
18 valeurs, parce que la mise à contribution de la
19 famille, de la famille élargie, votre processus de
20 décision en équipe, c'est des valeurs que vous
21 voulez transposer dans la façon d'animer votre
22 propre loi.

23 Par contre, je suis surpris de voir, il y a
24 comme une limite actuellement, vous l'utilisez
25 juste dans les cas de risques de placement. Mais

1 dans vos recommandations, vous dites cette - bien,
2 pas recommandations mais vos constatations - vous
3 dites cette approche devrait être utilisée dès
4 qu'il y a un signalement retenu.

5 Élargir cette approche aussi dans les
6 risques de signalement, même en première ligne. Ça
7 fait que ce que je vois, c'est une façon de faire
8 qui est logique avec ce que vous nous avez décrit.
9 Quels sont les obstacles à l'élargissement
10 immédiat.

11 On n'a pas besoin d'attendre votre loi,
12 pourquoi est-ce qu'on va pas plus loin? Il semble y
13 avoir ouverture de part et d'autre. Est-ce que
14 c'est possible ou est-ce qu'il y a des contraintes?

15 Mme PEGGIE JÉRÔME :

16 R. Il y a deux façons de faire. Il y en a une qui est
17 locale, puis il y en a une qui est plus avec la loi
18 LPJ. Actuellement, « Ma famille, ma communauté »
19 est géré par l'équipe de la SISAT, dans le fond.
20 Donc, en lien avec la DPJ. Ça fait que, dans les
21 trois communautés, sauf Kitcisakik, je pense qu'ils
22 élargissent cette approche-là. Ils l'ont transformé
23 en conseil de famille.

24 Q. **[143]** O.K.

25 R. Ça fait que... Puis aussi, tu parles de la SISAT

1 tantôt, par rapport à nos liens. C'est sûr que les
2 autres sont habitués de travailler avec les
3 Anishnabe parce que, au Lac-Simon, le besoin est
4 vingt-sept (27) travailleurs social (sic), qu'il y
5 a une population de mille six cents (1600). À Val-
6 d'Or, il y a, je pense, trente-quatre mille
7 (34 000) habitants. Il y a vingt-sept (27)
8 travailleurs social (sic). Ça, ça vient de la voie
9 de la DPJ, anciennement. Mais ils sont conscients
10 du besoin qu'on prenne en charge...

11 Q. **[144]** Ils vous appuient.

12 R. Oui. Parce que, anciennement, il existait servic
13 sociaux Minokin que ça s'appelait. Ça marchait
14 bien, c'était un succès, c'était vraiment agréable
15 pour les intervenants, autant les intervenants que
16 les Anishnabe. Ils aimaient mieux cette approche-
17 là. Ça a été fermé dû à un manque de financement.
18 Ça fait que ça a été fermé.

19 Q. **[145]** Ça, c'est triste.

20 R. Ça a été difficile. C'est moi qui ai mis la clé sur
21 la porte. Je travaillais dans les finances à ce
22 moment-là. Mais « Ma famille, ma communauté », il
23 est utilisé quand même à Kitcisakik d'une façon
24 différente que Mélanie va vous expliquer.

25

1 Mme MÉLANIE PÉNOSWAY :

2 R. Dans les services qu'on met en ligne, nous, on est
3 très actifs par rapport à dans la communauté, via
4 les activités, les préventions, les ateliers qu'on
5 offre. Et quand on voit, ou quand les familles
6 demandent à avoir des services, nous on s'assied
7 avec la famille et on invite tous nos partenaires,
8 soit l'école, les CPE, le centre de santé, les
9 membres de la famille, puis on s'assied autour de
10 la famille pour lui apporter du soutien, pour aider
11 à résorber, si on veut, la problématique, dont
12 négligence, alcool, tout ça. Nous on le fait entre
13 nous, dans la communauté.

14 On fait appel aux centres jeunesse. S'il y
15 a un signalement déjà qui est rentré dans la
16 famille, c'est là qu'on applique « Ma famille, ma
17 communauté ». On le fait déjà comme
18 instinctivement.

19 Q. **[146]** Ça fait deux témoignages qu'on a back à back
20 qui se passent chez vous, dans le coin de Val-d'Or,
21 puis je pense que vous êtes à l'avant-garde. On
22 peut s'inspirer de vos succès parce qu'il y a des
23 choses qui marchent. Vous nous décrivez des choses
24 à l'avant-garde. On cherche des moyens systémiques
25 d'élargir ça, nous. Ça fait que merci de nous

1 démontrer que, finalement, on peut le faire. Puis
2 comme ont dit mes collègues, bonne chance pour
3 votre projet plus optimal.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 C'est bien dit. Merci, merci infiniment pour votre
6 témoignage à la Commission. Il me reste à vous
7 souhaiter un bon retour et vous avez senti toute
8 l'énergie envoyée par le calme de l'ensemble des
9 commissaires pour vous dire, bien, continuez. Merci
10 beaucoup. Alors, nous ajournons jusqu'à demain
11 matin neuf heures (9 h 00). Merci.

12

13 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignées, **ROSA FANIZZI**, et **ODETTE GAGNON**,
4 sténographes officielles, dûment assermentées,
5 certifions sous notre serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

24 **ODETTE GAGNON**